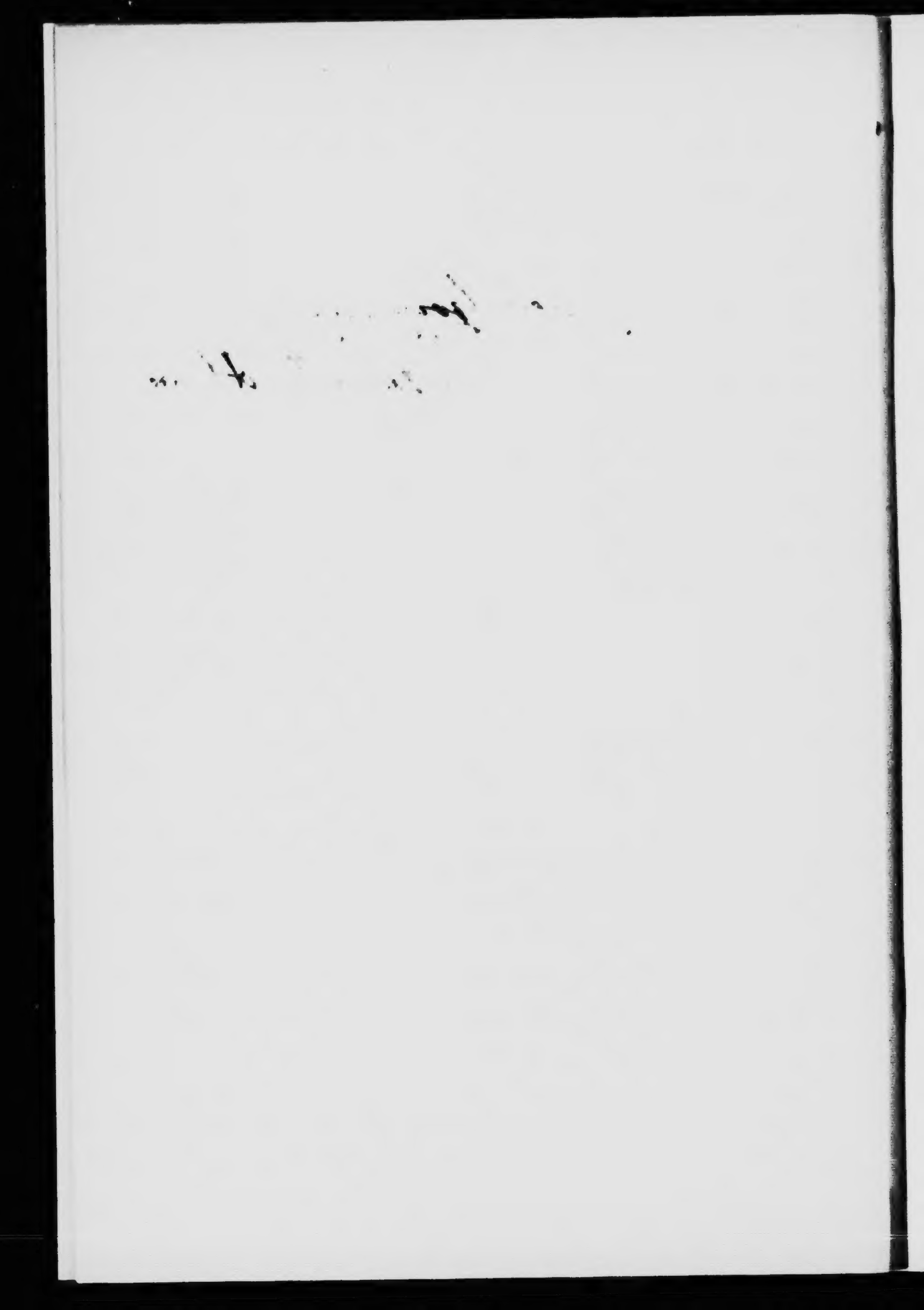
ARTHUR SAINT-PIERRE

Questions et Œuvres Sociales

DE CHEZ NOUS

MONTRÉAL
L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
1075 — rue Rachel — 1075

1914



ARTHUR SAINT-PIERRE

Amical hommage
de l'auteur
Arthur Saint-Pierre.

Questions et Œuvres Sociales

DE CHEZ NOUS

MONTRÉAL
L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
1075 — rue Rachel — 1075

1914

De opere "QUESTIONS ET ŒUVRES SOCIALES DE CHEZ NOUS" ab Arthur Saint-Pierre, Edicturo.

Nihil obstat, Marianopoli, die 20a Januarii 1914.

ED. HEBERT,
Censor Librorum.

Permis d'imprimer.
Montréal, 2 février 1914.
† PAUL, *Arch. de Montréal.*

LETTRE DE S. G. MONSEIGNEUR GEORGES GAUTHIER

Evêque Auxiliaire de Montréal

Directeur des Oeuvres Sociales Diocésaines à l'Auteur.

Mon cher ami,

Vous m'avez demandé d'écrire pour le livre que vous offrez au public: "Questions sociales de chez nous", une préface. J'accepte très-volontiers. Je me serais rendu à votre désir simplement pour vous donner le témoignage de sympathie et l'encouragement que vous méritez. Vous avez réuni les articles que vous avez publiés au cours des dernières années et qui traitent tous de la question sociale canadienne. Vous avez mis à l'étude du grave problème qui nous occupe, une ardeur et une persévérance dont les catholiques seront les premiers à tirer profit. Il est juste qu'ils vous en sachent gré; et il n'est pas douteux qu'avec le don d'exposition que vous pos-

sédez, la clarté et la précision avec lesquelles vous traitez ces questions si complexes, vous ne soyez appelé à leur rendre les plus précieux services.

Je vous félicite très-particulièrement d'avoir limité votre étude à ce qui se passe chez nous. La question sociale, dans ses données essentielles, se présente la même dans tous les pays, et les livres abondent qui permettent de la résoudre selon les exigences de la doctrine catholique. Mais quand l'on descend des hauteurs de la théorie à la pratique, il faut évidemment tenir compte des circonstances locales, adapter les oeuvres à l'état d'esprit des populations qu'elles doivent atteindre, connaître à fond les concours sur lesquels elles devront s'appuyer, les conditions économiques dans lesquelles elles devront s'établir. Tout ceci suppose l'étude préalable des milieux où la question sociale existe. A cet égard, votre livre va donner à nos hommes d'oeuvres des indications précises.

La question toutefois se pose de plus haut, et je veux souhaiter à votre livre un autre genre de succès: celui d'éveiller des initiatives, et de démontrer à nos catholiques le besoin pressant d'oeuvres spécialement destinées aux ouvriers. L'un des chapitres qui m'ont le plus vivement intéressé

dans le livre de M. Verhaegen: "Vingt-cinq années d'action sociale", c'est celui où il raconte l'évolution profonde qui s'est faite dans les idées des catholiques belges relativement aux oeuvres sociales. Ils avaient multiplié les oeuvres d'enseignement et de bienfaisance; mais ils ne voyaient pas clairement que leur action dût s'exercer en dehors du terrain de la charité. L'exercice de la charité devait suffire, pensaient-ils, à régler les revendications de la masse ouvrière. Après quelques essais timides et isolés, il a fallu les émeutes et les grèves révolutionnaires de 1886 pour les pousser résolument dans la voie où les succès les plus consolants ont récompensé leur effort. Vingt-cinq années d'action sociale catholique ont placé la Belgique, dans le domaine des oeuvres et de la législation sociales, au premier rang de l'Europe.

Réserve faite des différences qui nous séparent de la Belgique nous pouvons constater chez nous aussi et à des signes certains qu'une évolution de même nature se poursuit lentement. Sous l'action des mêmes causes nous sentons bien que la question sociale doit s'imposer de plus près à notre attention, et que dans cette province de Québec où de tout temps l'Eglise a été mêlée à ce qui s'est fait d'utile pour le

peuple canadien-français, le mouvement ouvrier ne peut être le seul à ne pas bénéficier de son expérience et de ses lumières. Prions Dieu que cette évolution nous conduise au même terme : c'est-à-dire à la création d'oeuvres qui se préoccuperont des besoins professionnels de notre monde ouvrier, dans la direction desquelles il aura sa large part et qui, au milieu des dangers qui l'entourent, lui garderont sa mentalité catholique. Ce sera le couronnement des oeuvres, à certains égards incomparables, qui existent déjà chez nous et qui suffiraient, si nous ne sentions le besoin de faire encore davantage, à justifier toutes les fiertés.

Je veux, en terminant, rendre hommage à l'Ecole Sociale Populaire qui a déjà si efficacement travaillé à répandre dans nos milieux les bonnes doctrines sociales et qui vous a permis à vous-même de mener à bien votre tâche.

Agréez, mon cher ami, l'assurance de mon religieux dévouement.

† GEORGES, év. de Philippopolis.

MONTREAL, 26 janvier 1914.

INTRODUCTION

A part les raisons qu'un auteur a toujours de publier ses ouvrages et qu'il n'avoue jamais, j'en ai quelques autres d'offrir ce volume au public, et je voudrais en exposer brièvement au moins deux.

Le comte de Mun prête quelque part à Windthorst, les paroles suivantes: "Point n'est besoin de dire du nouveau. Il faut répéter très souvent les choses vraies." C'est un peu, et même beaucoup, ce que j'ai voulu faire: répéter de vieilles vérités qu'on oublie trop facilement et dont la méconnaissance conduit infailliblement les sociétés aux pires catastrophes. Ces vérités: la malfaisance essentielle de l'esprit révolutionnaire sous quelque forme qu'il se présente, individualisme ou socialisme; les bienfaits de l'association, surtout professionnelle, et son droit à l'existence; la doctrine catholique, règle nécessaire de toute activité sociale, individuelle ou collective, vraiment utile et féconde, font toute l'unité des pages qui suivent; pages par

ailleurs, et je le reconnais volontiers, assez disparates. La préoccupation d'en montrer l'importance, de les faire accepter par mes lecteurs jusqu'au point de devenir pour eux des ressorts d'action, cette préoccupation n'a cessé de me hanter, pas plus quand j'expliquais la nécessité des cercles d'études ruraux, que lorsque, dans un ordre d'idées bien différent, j'essayais de montrer, dans le mouvement ouvrier international, la trace de plus en plus visible du socialisme envahisseur.

C'est un premier motif auquel on voudra bien, je l'espère, reconnaître quelque valeur. En voici un second.

Il n'existe pas encore de littérature sociale catholique canadienne. Je veux dire que les ouvrages où nos problèmes sociaux sont étudiés à la lumière de la doctrine catholique, et ceux où cette doctrine elle-même est exposée sous un aspect qui réponde à nos préoccupations particulières, et dans un langage qui s'adapte parfaitement à notre tournure d'esprit, ces ouvrages-là sont extrêmement rares. Dans ces conditions, un livre traitant des *questions et des oeuvres sociales de chez nous,* à moins d'être absolument nul sous tous les rapports, ne peut manquer d'offrir quelque utilité.

Mon ambition ne porte pas plus haut: elle sera amplement satisfaite si ces articles et ces causeries, choisis parmi ceux que j'ai semés de part et d'autre depuis bientôt trois ans, peuvent rendre quelques services aux pionniers de l'action sociale catholique au Canada et faire naître des vocations sociales dans la génération de demain.

L'AUTEUR.

—o—

PREMIERE PARTIE

MELANGES

I

IL FAUT PERSUADER CHARLOTTE! (1)

La question sociale se pose chez nous. — Preuves tirées du domaine des idées. — Preuves de fait. C'est une question d'ordre religieux avant tout. — La Cité chrétienne. — Aveuglement de beaucoup de catholiques. — Ses causes. — Le salut est dans la doctrine sociale catholique. — Travaillons à la répandre partout.

La question sociale commence à se poser ici dans toute son ampleur, aussi bien dans le domaine des idées et des principes que sur le terrain des faits.

Dans le domaine des idées et des principes d'abord.

Poussant au noir la peinture d'un état social, que, pour notre part, nous sommes loin de trouver parfait, nos socialistes affirment que le remède ne se trouve que dans la suppression de toute propriété privée et dans la monopolisation par l'Etat des moyens de production, de trans-

(1) Avril 1911.

port, d'échange, etc. Peu nombreux encore, ils suppléent par une grande activité à la force numérique qui leur manque, et, lentement peut-être, mais sûrement, leurs idées font du chemin dans notre classe ouvrière. On en trouve par exemple de nombreuses traces dans le programme du Parti Ouvrier de Montréal: Suppression des banques privées et leur remplacement par une banque d'Etat; assurance d'Etat gratuite pour la vieillesse; nationalisation de *tous* les services d'utilité publique; instruction gratuite et obligatoire et création d'un ministère de l'instruction publique. Toutes ces mesures, qui pourrait le nier, sont d'inspiration socialiste; elles ont pour but de confier à l'Etat des responsabilités et des attributions qui ne lui appartiennent à aucun titre.

Sans doute, l'instruction gratuite et obligatoire, de même que la création d'un ministère de l'instruction publique sont aussi des articles du programme de la Franc-maçonnerie, et personne n'ignore avec quel zèle le fr∴ Godfroy Langlois, petit bourgeois prétentieux et cossu, travaille à les introduire dans nos lois. Mais, si cela prouve quelque chose, ce n'est pas du tout que ces prétendues réformes n'ont rien de socialiste; c'est, au contraire et unique-

ment, que l'esprit maçonnique et l'esprit révolutionnaire sont au fond une seule et même chose, et mènent de concert l'assaut contre nos institutions les meilleures et les plus sacrées. On s'en doutait déjà.

Si maintenant de la revue des théories nous passons à l'examen attentif et impartial de la vie de tous les jours, nous verrons que la question sociale s'y pose brutalement et douloureusement.

Les progrès de l'industrie sont merveilleux, c'est incontestable, mais la misère des classes pauvres croît, peut-être, plus rapidement. Les longs chômages, qui succèdent régulièrement chaque année à des périodes relativement courtes d'intense activité, sont cause (avec les salaires souvent insuffisants) que l'indigence habite à demeure dans des foyers toujours très nombreux, et démoralisent, avec le temps, les caractères les mieux trempés. De leur côté, l'usine et l'atelier, avec leur atmosphère corrompue, ruinent les constitutions les plus robustes et préparent de faciles victimes au taudis homicide. Mais c'est surtout aux femmes et aux enfants que la manufacture est fatale: ceux qui y sont employés portent plus visiblement sa marque que la marchandise même qui en sort. En outre, le travail de la femme, spéciale-

ment de la femme mariée et dans les conditions où il se fait actuellement, désorganise la famille, empoisonne et menace de tarir complètement la source la plus abondante de notre vie nationale. Il est, avec l'exploitation de l'enfance (1) par certains industriels sans scrupule aidés de parents sans coeur et sans conscience, la honte de notre époque.

Ajoutons, non pas pour être complet mais pour ne rien oublier d'essentiel, les déplorables conditions morales d'un trop grand nombre de fabriques et d'ateliers; l'usure, chancre des sociétés modernes; et l'intempérance, suite autant que cause de l'extrême pauvreté dans la classe ouvrière, et nous aurons, croyons-nous, une idée suffisante des misères et des laideurs de notre état social.

Le mal est-il sans remède? Et puisque, de toute évidence, il constitue le plus for-

---

(1) Il existe bien une loi qui défend le travail des enfants en dessous de quatorze ans mais, disait l'honorable M. King en 1908, dans un *Rapport sur les différends industriels survenus dans les industries textiles*, "cette loi a été éludée." De son côté, Mlle Lalonde, vice-président de l'*Association des Employées de Manufacture*, bien placée par conséquent pour connaître ce dont elle parle, affirme "qu'il n'y a pas de loi plus impunément violée." (Voir *Rapport du deuxième Congrès de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste*).

midable des atouts au service des fauteurs de désordre, sommes-nous donc condamnés à assister impuissants au progrès et à l'avènement final du socialisme? Il est certain que non: la cause du mal est connue et le remède existe.

C'est l'individualisme issu de la Réforme, qui, en proclamant: en religion, la souveraineté de la raison; en politique, l'indépendance des individus et en économie, la libre concurrence des intérêts et des appétits, a produit l'anarchie intellectuelle et morale, l'avilissement de l'autorité, l'instabilité des institutions et enfin l'effroyable exploitation du faible par le fort, qui constituent la crise actuelle. Cette crise est donc avant tout religieuse, et par conséquent c'est à l'Eglise d'abord qu'il faut en demander la solution.

D'ailleurs, l'exemple du passé nous y invite: dans l'antiquité, dit Léon XIII de glorieuse et sainte mémoire, "il n'est pas douteux que la société civile des hommes a été foncièrement renouvelée par les institutions chrétiennes; que cette rénovation a eu pour effet de relever le niveau du genre humain, ou pour mieux dire de le ramener de la mort à la vie, et de le porter à un si

haut degré de perfection qu'on n'en vit de semblable ni avant, ni après..." (1)

C'était la cité chrétienne que le marquis de la Tour-du-Pin définit ainsi: "La cité chrétienne repose sur le sentiment de la communauté et sur le fait de l'association... Tout ce qui est humain y trouve place, des places diverses sans doute, mais un égal respect. Elle vit par un échange de services qui est le but de tout travail et la condition de tout privilège. Le droit et le devoir y sont inséparables comme l'effet de sa cause; toute redevance y correspond à une charge.

"Une société religieuse, l'Eglise, y est comme l'âme de la société civile et préside par sa doctrine comme par son culte à tous les actes de la vie sociale; un seul esprit anime ainsi la masse des hommes et l'ensemble des peuples civilisés." (1). Comme on le voit, c'est absolument le contre-pied de notre organisation sociale actuelle, laquelle, encore une fois, repose sur l'individualisme révolutionnaire, qui jouit du triste privilège d'être générateur à la fois de despotisme et d'anarchie.

C'est ce que, malheureusement, une foule

---

(1) *Rerum Novarum.*

(1) *Vers un ordre social chrétien*, page 206.

de catholiques ne veulent pas voir, et c'est ce dont les autres, tout en le voyant, ne paraissent pas suffisamment convaincus. On s'explique d'ailleurs pourquoi: Nous, catholiques, sommes naturellement traditionnalistes. Or, il y aura bientôt cent cinquante ans — on sait grâce à quelles circonstances et par quels moyens — en politique et en sociologie, une doctrine qui est exactement le contraire de la nôtre, s'est substituée à elle; un esprit qui est la négation même du nôtre a pris sa place, et tous deux (doctrine et esprit révolutionnaires) depuis lors, règnent souverainement sur le monde entier. Et maintenant, il arrive ceci de singulier qu'à cause de la durée de leur empire cette doctrine et cet esprit, aux yeux de la grande majorité d'entre nous, représentent l'ordre et la tradition et nous nous croyons tenus de les défendre. Bon nombre de ceux-là même qui, plus avertis, les combattent, mettent dans leurs attaques je ne sais quelle timidité et quelle hésitation, comme s'ils n'étaient pas bien certains de n'être pas sacrilèges!

Et si l'on nous demandait des preuves que bon nombre de catholiques canadiens, quelquefois des meilleurs, sont imbus de l'esprit révolutionnaire que nous dénon-

çons ici, nous ne serions pas en peine pour en donner. Il nous suffirait, en effet, de rappeler: d'abord, que l'immense majorité des ouvriers qui défendent le programme à tendance nettement socialiste dont nous parlions plus haut, sont des catholiques; ensuite, que la liberté illimitée du commerce et de l'industrie, comme du contrat de travail, font partie du credo de beaucoup de nos industriels, qui voient d'un oeil absolument défavorable toute législation sociale; et enfin, que la disposition à restreindre à la sacristie le domaine où peut s'exercer l'influence de l'Eglise, est une des formes, et non la moins dangereuse, de cet esprit.

Convainquons-nous donc, une bonne fois, puisque aussi bien c'est la vérité, que le virus révolutionnaire est en train de tuer la société, au Canada comme ailleurs, et que seule la doctrine sociale du catholicisme peut encore la sauver. Cette conviction, travaillons de toutes nos forces à la propager. Crions-la partout, en toute circonstance et sur tous les tons, pour que personne ne l'ignore, et que tous les hommes loyaux et droits puissent la faire leur. Rappelons-nous que: "Pour entrer dans la pratique, pour prendre le gouvernement des âmes, pour se transformer en un res-

sort d'action, il faut qu'elle (une doctrine) se dépose dans les esprits à l'état de croyance faite, d'habitude prise, d'inclination établie, de tradition domestique, et que, des hauteurs agitées de l'intelligence elle descende et s'incruste dans les basfonds immobiles de la volonté; alors seulement elle fait partie du caractère et devient une force sociale." (1)

Sans doute, pour que notre doctrine sociale en arrive là, devrons-nous l'exposer souvent et longtemps; et peut-être nous reprochera-t-on de dire toujours la même chose. Il nous suffira alors de répondre, comme Brunetière, à ceux qui lui faisaient le même reproche: "Mon Dieu, Pierrot, faisait Charlotte, tu me dis toujours la même chose"; et Pierrot lui répondait: "Je te dis toujours la même chose parce que c'est toujours la même chose, et si ce n'était pas toujours la même chose, je ne te dirais pas toujours la même chose"; et Pierrot n'était pas si sot, car je crois bien qu'il a fini par persuader Charlotte."

Il nous faut persuader Charlotte, dans l'espèce l'opinion publique, même au risque de l'ennuyer un peu. D'éminents catho-

---

(1) Taine, *Les Origines de la France Contemporaine*, t. II, p. 12.

liqunes s'y emploient dans, à peu près, tous les pays où se pose la question sociale. Faisons de même ici, le salut de la société l'exige.

———o———

II

NOTRE MISSION (1)

Développement merveilleux de la race française dans les Cantons de l'Est. — Espérance qu'il permet d'entretenir. — La question sociale existe. — Les différentes solutions proposées. — La mission de notre race : établir chez nous un ordre social chrétien.

Monseigneur, (2)

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

C'est un beau et réconfortant spectacle, qu'il nous est donné de contempler ce soir. D'autant plus beau et d'autant plus réconfortant qu'il est, jusqu'à un certain point — je parle pour moi — inattendu et inespéré.

Oh ! je savais bien comme tout le monde,

---

(1) Discours prononcé au Congrès de Sherbrooke, de l'*Association catholique de la Jeunesse canadienne-française*, le 23 juin 1912.

(2) S. G. Mgr Larocque, évêque de Sherbrooke.

pour l'avoir entendu dire, que le gigantesque effort tenté par des politiques naïfs et à courte vue, pour emprisonner notre race entre les montagnes du Nord et une chaîne de colonies anglaises dans les cantons de l'Est, avait misérablement avorté. Je savais bien, pour l'avoir lu avec bonheur dans les publications officielles, que le cercle anglo-saxon qui devait nous étouffer éclate de toutes parts. Mais quoi qu'on ait pu dire de l'éloquence des chiffres, je vous affirme qu'elle n'est rien comparée à l'éloquence des foules. Jamais je n'avais compris, comme je le comprends en ce moment, la richesse, la force et la profondeur des racines poussées par le vieil arbre franco-canadien dans ce sol à qui on avait osé dire jadis avec une superbe assurance: "Tu seras un sol anglais!"

Sans doute, si vaste que soit cette salle, si compact l'auditoire qu'elle renferme, vous n'êtes, mesdames et messieurs, qu'une infime partie des multitudes qui peuplent votre prospère région. Mais sans difficulté, dans une évocation qui n'a rien de magique, sous le seul empire des sentiments que votre enthousiasme patriotique a fait naître dans mon âme, je vois par delà vos rangs pressés, par delà les murs de cette enceinte, la foule admirable des agents obscurs de notre expansion nationale.

Je les vois, les vigoureux et hardis défricheurs, les paysans aux obstinations méritoires, les mères canadiennes aux sublimes dévouements. Je vois leurs maisons modestes et pleines de bruits d'enfants comme la ruche de bourdonnements d'abeilles; leurs écoles, où les générations qui grandissent vont puiser, avec une connaissance plus parfaite, un amour plus profond et plus inébranlable pour la langue des aïeux; leurs églises, où ils vont apprendre le but suprême de l'existence et le secret des labeurs et des sacrifices féconds parce que généreusement, chrétiennement acceptés. Je vois enfin des couples heureux sortir de ces églises pour aller établir plus loin de nouveaux foyers, qui exigeront bientôt de nouvelles écoles et de nouveaux temples, et je me rends compte parfaitement, pour la première fois, de l'incessant travail d'envahissement pacifique qui se poursuit ici, et qui achève de donner à notre race cette région, l'une des plus riches de la province, d'où l'on s'était pourtant flatté de l'exclure pour toujours.

Non, jamais de froides statistiques n'auraient pu me donner la vision de vie débordante, conquérante, que votre contact a fait surgir devant mes yeux.

Le spectacle d'une aussi prodigieuse

vitalité est bien de nature, n'est-il pas vrai, à entretenir en nous une confiance sans bornes dans les destinées de cette race capable de frustrer ainsi les espérances apparemment les mieux fondées de ses ennemis, et de retourner contre eux les armes qu'ils avaient forgées contre elle.

Mais prenons-y garde. N'allons pas nous endormir dans une sécurité trompeuse ou nous enfermer dans une inaction coupable. Ils sont vrais pour les peuples comme pour les individus ces vers du grand poète français:

"Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent."
. . . .
"Ayant devant les yeux sans cesse, nuit et jour,
"Ou quelque saint labeur, ou quelque grand amour."

Nous aimons à parler de la mission providentielle de la race canadienne-française et tous, tant que nous sommes, nous nous sentons heureux et fiers d'appartenir à un peuple qui a été marqué de toute éternité, son histoire en fait foi, pour accomplir sur le continent d'Amérique "les gestes de Dieu." Mais, nous rendons-nous bien compte des devoirs austères que ce grand honneur nous impose, des responsabilités formidables qu'il fait peser sur nous?

Il semble raisonnable de croire que notre existence même, comme peuple, est subor-

donnée à l'accomplissement de notre mission, et que, le jour où nous voudrons nous dérober à une tâche sublime, mais qui paraîtra trop lourde à nos caractères énervés, nous sombrerons, abandonnés de Dieu, dans l'océan tourmenté de l'américanisme saxonisant.

Y songeons-nous? Nous mettons-nous en peine de découvrir quelles sont les vues de la Providence sur nous, et ce que notre nation doit faire, au moment historique où nous en sommes rendus, pour entrer dans le plan divin?

Il est une question à propos de laquelle l'immortel Léon XIII a pu dire: "elle préoccupe et exerce à la fois le génie des doctes, la prudence des sages, les délibérations des réunions populaires et les conseils des gouvernants, et il n'est pas de cause qui saisisse en ce moment l'esprit humain avec autant de véhémence." Cette question, c'est la question sociale.

La dépopulation des campagnes; l'exploitation de la femme et de l'enfant dans le commerce et dans l'industrie; la désorganisation de la famille ouvrière, par les conditions de travail et par le taudis; le manque d'associations professionnelles sainement dirigées; la disparition "de tout principe et de tout sentiment religieux

des lois et des institutions publiques", voilà les principaux éléments constitutifs du problème.

Les grandes grèves anglaises de ces derniers temps; 4 millions de voix socialistes aux dernières élections en Allemagne; le sabotage permanent et les grèves chroniques en France; les révélations de l'affaire McNamara aux Etats-Unis; voilà quelques-uns des symptômes qui démontrent que le mal est universel et d'une singulière gravité. Et il faudrait avoir oublié le sang versé dans la grève de Buckingham; il faudrait ne rien connaître du travail de conquête que poursuit le socialisme parmi nos travailleurs pour croire que notre pays en est exempt.

Où est le remède?

Les économistes libéraux nous diront que "les sociétés sont régies par des lois naturelles aussi bonnes qu'inéluctables; et qu'il faut laisser les individus faire à leur guise: car, mûs par l'égoïsme, mobile excellent, ils chercheront ce qui doit leur procurer la plus grande somme de bonheur et de bien être". (1) Mais nous ne les croirons pas, car nous savons les abus abomina-

---

(1) Leroy-Beaulieu, cité par Garriquet: *Question sociale et Ecoles sociales*, p. 51.

bles que l'égoïsme, ce "mobile excellent", délivré de toute contrainte a déchaîné sur le monde; et que ce sont précisément les doctrines de ces économistes, trop longtemps dominantes, qui sont responsables de l'état d'anarchie où se débat la société contemporaine.

Où donc est le remède?

Les socialistes nous diront qu'il faut supprimer la propriété privée, cause de tout le mal, et lui substituer la propriété collective; que l'Etat doit être le propriétaire de tout, le patron et le fournisseur de tous, et qu'à ce prix, par ce moyen, la terre redeviendra un nouveau paradis terrestre.

Mais nous ne les croirons pas non plus, car il suffit d'être capable de réfléchir et de raisonner pour comprendre que leurs doctrines sont des doctrines de haine, que la haine n'est féconde que de malheurs et de larmes; et que, tout ce que le socialisme pourrait nous donner c'est, comme l'a dit Léon XIII "une ignoble égalité dans le dénuement et la misère." (*Rerum novarum*).

Où donc est le remède, où donc est le salut?

Le remède, le salut, il est dans la loi de justice et de charité que le Christ est venu

apporter au monde; il est là et il n'est que là.

Convaincus de cette grande vérité, des chrétiens d'élite ont cherché à la lumière des enseignements de l'Eglise, la solution de la question sociale. De l'ensemble de leurs travaux se dégage la doctrine sociale catholique, la seule qui puisse sauver la société du joug abrutissant sous lequel les progrès du socialisme menace de la faire tomber.

Voyez-vous, maintenant, quelle réponse il convient de faire à la question que je n'ai fait que poser tout-à-l'heure? Appliquer à nos problèmes sociaux les principes de solution que préconise l'Ecole Sociale Catholique; établir chez nous un ordre social chrétien et devenir ainsi la démonstration vivante de ce que peut le catholicisme pour la paix, la prospérité, et le bonheur des peuples, voilà notre mission, et je n'en connais pas de plus grande, ni de plus belle; elle est digne de notre histoire, digne aussi que nous lui donnions toutes les forces vives de nos intelligences et de nos volontés.

Mais s'il est un domaine où l'action, pour être efficace, doit être organisée, c'est bien le domaine social. Là, plus qu'ailleurs peut-être, les efforts isolés sont voués à une stérilité presque complète.

C'est la double conviction qui animait les fondateurs de l'*Ecole Sociale Populaire* de Montréal quand ils se groupèrent, il y a plus d'un an, pour travailler à répandre dans le pays la connaissance des oeuvres et des saines doctrines sociales.

Pour mener à bonne fin la tâche qu'ils ont entreprise, il leur faut, on le comprend sans peine, le concours de toutes les bonnes volontés. En leur nom, je viens vous demander le vôtre.

Déjà Mgr Larocque, votre pasteur vénéré, nous a prodigué ses précieux encouragements; et nous nous souviendrons toujours avec une reconnaissance profonde, Monseigneur, de la grande faveur que vous nous avez faite quand, malgré vos occupations nombreuses et votre santé alors chancelante, vous avez daigné honorer de votre présence la séance d'inauguration de notre oeuvre.

J'ose espérer que l'exemple parti de si haut ne sera pas perdu, et que bientôt l'*Ecole Sociale Populaire* comptera un grand nombre de membres et plusieurs cercles affiliés dans le diocèse de Sherbrooke.

La tâche qu'il faut accomplir est pressante et difficile: Il s'agit de rétablir la notion de responsabilité sociale, à une époque où les meilleurs ne voient pas plus loin

que les responsabilités familiales; il s'agit d'apprendre aux riches et aux pauvres leurs devoirs, quand ils ne veulent entendre parler que de leurs droits; il s'agit enfin d'introduire l'esprit d'association chez un peuple qui a subi lamentablement la déviation individualiste.

Donnons-nous donc la main, unissons nos efforts pour que notre nation, répondant fidèlement à l'attente de la providence divine, continue à grandir en donnant au monde tourmenté par l'irréligion et l'anarchie, le spectacle instructif et convertisseur d'une population vivant paisible et heureuse, au sein d'un ordre social tout imprégné de catholicisme.

III

L'ECOLE SOCIALE POPULAIRE (1)

Conception matérialiste du problème social. — La conception catholique: celle de l'Ecole Sociale Populaire. — L'organisation professionnelle. — La législation sociale. — Organisation intérieure de l'Ecole. — Une citation du comte de Mun.

"C'est l'opinion de quelques-uns, opinion qui se répand dans le public, que la question sociale est seulement une question économique" (2)... Il suffirait de remplacer "quelques-uns" par "plusieurs" ou mieux encore par "le plus grand nombre" pour que ces paroles de Léon XIII s'appliquent parfaitement à notre pays.

Ils semblent bien d'avis, en effet, que la morale et la religion n'ont rien à voir en économie politique, ces financiers et ces marchands qui emploient avec succès depuis trois ans, toute leur influence à priver nos classes populaires des bienfaits de la

---

(1) Août 1911.

(2) "Graves de Communi".

coopération! Ils ne paraissent pas se douter de l'existence d'une justice sociale, ceux (et ils sont nombreux) qui croient, ou agissent comme s'ils croyaient. que tout le temps qu'un employé peut dérober au sommeil appartient à son patron. Ils se font une idée toute matérialiste du problème du travail, ces ouvriers qui mettent la neutralité religieuse à la base de leurs syndicats. Et je pourrais multiplier les exemples presque à l'infini.

Une pareille conception du problème social, quand elle se généralise dans une société, autorise tous les égoïsmes, déchaîne tous les appétits, livre les faibles à l'exploitation des forts et conduit cette société aux pires désastres. Aussi est-ce principalement pour réagir contre elle que l'*Action Sociale Catholique* a été fondée, à Québec, il y a quatre ans: et l'*Ecole Sociale Populaire*, qui vient de naître à Montréal, n'a pas d'autre raison d'être, ni d'autre mission que de faire à cette fausse mentalité une guerre sans merci, par la diffusion, dans toutes les classes de notre peuple, de la saine doctrine sociale catholique.

Ces deux institutions, destinées par leur nature même à travailler à une tâche commune, ont tout intérêt à se bien connaître. La direction du *Croisé* a donc été bien ins-

pirée en invitant un officier de l'*Ecole Sociale Populaire* à parler de cette oeuvre dans le *Bulletin* de l'*Action Sociale Catholique.*

Sans doute, elle a été moins heureuse dans le choix de son collaborateur, mais j'aurais mauvaise grâce à le lui reprocher. Même, à parler franc, je serais désolé qu'on le remarquât trop!

Ne voulant pas abuser de la généreuse hospitalité qui m'est offerte, je serai bref et ne dirai que ce qui est absolument nécessaire pour donner une idée juste, quoique encore incomplète, de notre oeuvre et de sa doctrine.

De sa doctrine d'abord. Nous l'avons condensée dans un programme qu'il me suffira de commenter.

A l'encontre de l'opinion généralement reçue, du moins en pratique, nous croyons "que la question sociale est avant tout une question morale et religieuse, et que c'est à l'Eglise qu'il en faut d'abord demander la solution." (1)

C'est l'enseignement de Léon XIII, dans son encyclique *Graves de Communi*... "Il est bien certain qu'elle (la question socia-

(1) Programme de l'Ecole Sociale Populaire.

le) est avant tout une question morale et religieuse, et qu'elle doit être surtout tranchée d'après la règle des moeurs et l'enseignement de la religion.''

C'est aussi un principe de solide bon sens. Dans la question sociale et ses multiples ramifications, l'homme tout entier, avec ses besoins matériels sans doute, mais aussi avec ses obligations morales, se trouve engagé. Et non pas l'homme seul, isolé, mais l'homme père de famille, en réalité ou en puissance, avec toutes les charges additionnelles, tous les devoirs nouveaux et tous les droits correspondants à ces charges et à ces devoirs, que ce titre suppose. Vouloir, donc, régler cette question en se plaçant à un point de vue strictement économique et matériel, c'est ignorer la partie la plus importante du problème, caresser une décevante chimère et courir à d'amers désappointements. Un peu de logique, à défaut d'esprit de foi, devrait suffire à le faire comprendre.

Mais de ce que la question sociale est avant tout une question morale et religieuse, il ne s'en suit pas qu'elle le soit uniquement, ni qu'il faille renoncer à y chercher des remèdes en dehors des enseignements positifs de l'Evangile. La doctrine sociale catholique n'est ni étroite, ni

obtuse; elle connaît la complexité des faits et en tient compte dans les solutions qu'elle propose. C'est ainsi que les catholiques sociaux de tous les pays, et parmi eux l'*Ecole Sociale Populaire*, ont mis dans leur programme *l'organisation professionnelle* et *la législation sociale.* (1)

Avec l'envahissement du matérialisme, ce qui a sans doute le plus contribué à déchaîner la crise sociale où nous nous débattons depuis tant d'années, c'est le triomphe brutal de l'individualisme révolutionnaire: pénétrant dans des milieux que leur foi profonde et éclairée immunisait contre celui-là, celui-ci y a produit, au point de vue social, les mêmes funestes effets. Et voilà comment nous avons cet étrange et douloureux spectacle de catholiques égoïstes et âpres au gain, superbement ignorants des devoirs de justice et de charité que leur titre de chrétien leur impose, poursuivant avec sérénité l'accumulation de fortunes parfois colossales, sans entendre ou en méprisant les gémissements de lassitude et les cris de souffrance qui montent des masses laborieuses.

Or, l'organisation professionnelle est la négation même de l'individualisme. Sa va-

---

(1) Ibid.

leur éducative et pacificatrice ne saurait être exagérée. Par le seul fait d'exister elle démontre l'étroite solidarité et la dépendance réciproque des divers éléments qui composent la profession. Sans elle, la question de l'apprentissage et celle du chômage, le problème ardu des retraites ouvrières et celui, délicat entre tous, du travail des femmes et des enfants, ne seront jamais résolus, ou solutionnés comme on dit à présent en France.

Sans doute, l'organisation professionnelle capable de cette haute mission est encore à naître, les associations patronales ou ouvrières qui existent actuellement n'étant, pour la plupart, que des machines de guerre, en lutte perpétuelle les unes contre les autres. Si leur légitimité et les services qu'elles ont pu rendre à leurs membres sont indéniables, leur insuffisance, et dans certains cas, leur impuissance totale en face d'une foule de questions qui se rattachent au problème du travail, ne le sont pas moins.

Par organisation professionnelle nous entendons le groupement de tous les éléments, patrons, ouvriers et apprentis, dont l'ensemble forme la profession. De quelle nature doit être ce groupement? L'expérience semble bien avoir prouvé que le syn-

dicat mixte est, en général, impraticable, et que c'est aux syndicats parallèles, avec commission mixte siégeant en permanence, qu'il faut s'arrêter. Ces syndicats doivent être riches, pour accomplir tout ce qu'on attend d'eux. Ils devront donc avoir le droit de posséder, d'ester en justice, etc., et être, par suite, constitués civilement. Nous croyons, de plus, qu'ils devraient être confessionnels dans leur esprit et dans leur recrutement. Dans leur esprit, pour cette bonne raison qu'ayant à discuter et à résoudre des questions où la morale entre toujours par quelque côté — la question du juste salaire, pour ne citer qu'un exemple — ils courraient le risque d'échouer misérablement, s'ils n'étaient guidés par une doctrine sûre et appuyés sur des principes solides. Dans leur recrutement, parce que l'unité, au moins relative, des esprits est nécessaire pour obtenir l'adhésion de tous aux solutions qui seront données à ces délicates et difficiles questions.

Avec l'organisation professionnelle nous préconisons la législation sociale, parce que nous savons que si, dans une société bien organisée, tous les intérêts particuliers peuvent, en définitive, se concilier dans l'intérêt général, les égoïsmes, eux, demeurent irréductibles et il faut recourir à la force pour les mater.

A la suite de Léon XIII, nous croyons et nous enseignons que: "dans la protection des droits privés, l'Etat doit se préoccuper d'une manière spéciale des faibles et des indigents" parce que "La classe riche se fait comme un rempart de ses richesses et a moins besoin de la tutelle publique." (1)

C'est pourquoi nous favorisons, d'une manière toute particulière, l'intervention de l'Etat dans les questions suivantes: La réglementation du travail des femmes et des enfants; la limitation des heures de travail; l'interdiction aussi absolue que possible du travail de nuit, et le repos dominical.

Pareillement, nous croyons qu'il est du devoir de l'Etat d'assurer l'hygiène des usines, des fabriques et des habitations ouvrières; d'encourager la coopération sous toutes ses formes; de protéger les ouvriers canadiens contre la main-d'oeuvre étrangère; d'aider à la stabilité des foyers ruraux, notamment par l'établissement du bien de famille insaisissable; et enfin, de prévenir les désastres financiers et l'exploitation sans scrupule du public, par une

---

(1) *Rerum Novarum.*

législation sévère contre la spéculation et les trusts.

Deux principes nous guident, quant à ce qui concerne la législation sociale: le premier, c'est que l'Etat ne doit pas chercher à centraliser dans ses mains toute l'activité de la nation, mais qu'il a, au contraire, le devoir de favoriser de toute manière l'initiative privée, de façon à rendre son intervention aussi rarement nécessaire et aussi passagère que possible; le second, c'est qu'on ne saurait procéder trop prudemment dans ces questions où, suivant le mot de Brunetière, (je cite de mémoire) "la moindre erreur se propage en larges ondulations de souffrances."

Nous avons ajouté à notre programme social une déclaration de principes touchant la question de l'éducation, parce que la coalition maçonno-socialiste — qui a des intelligences partout et malheureusement jusque dans notre classe ouvrière — menace d'une façon toute particulière notre système scolaire, trop catholique pour elle, et que nous entendons nous opposer, avec la dernière énergie, à ses agissements.

Voilà, très insuffisamment exposées, les idées que nous croyons vitales, et que nous voulons nous employer à répandre dans notre peuple. Elles n'ont rien d'original;

nous n'avons pas voulu viser à l'originalité, mais à la vérité. Nous croyons, avec Pie X, que les véritables amis du peuple ne sont pas les novateurs, mais les traditionalistes, et c'est à la doctrine sociale catholique, que, passionnément, indéfectiblement, nous voulons nous attacher.

(1) L'organisation dont nous disposons pour propager cette doctrine, et les moyens que nous voulons mettre en oeuvre, ne sont pas nouveaux non plus. Dans cet ordre d'idées, il y a longtemps qu'on n'invente plus rien, et que quiconque veut agir raisonnablement est condamné à imiter quelqu'un. Dans tous les cas, voici, succinctement énumérés, les organismes qui constituent l'*Ecole Sociale Populaire* et les instruments dont elle compte se servir pour répandre ses idées.

L'Ecole Sociale Populaire est régie, sous l'autorité de Monseigneur l'Archevêque de Montréal, par un *Conseil Central*, composé des membres fondateurs et des collaborateurs qu'ils s'adjoignent. L'autorité du *Conseil* est suprême dans *l'Ecole;* il se réunit une fois l'an. Dans l'intervalle des

(1) Cette partie a été modifiée pour concorder avec la constitution actuelle de l'E. S. P.

réunions, il est représenté par un *Bureau de direction,* composé de quatorze membres élus par le Conseil, et des délégués (un pour chaque Comité) des Comités Permanents que le Bureau juge à propos d'établir.

Pour grouper autour de l'*Ecole* les hautes sympathies dont une semblable institution ne peut se passer, et pour lui assurer les ressources considérables dont elle a besoin, on a établi le *Comité Protecteur.* Font partie de ce *Comité*: les évêques qui nomment des *Membres correspondants* de l'*Ecole* pour leur diocèse, les membres *fondateurs,* qui donnent $500.00 ou plus, en un ou plusieurs versements; et les membres *bienfaiteurs,* qui donnent $100.00 ou plus dans les mêmes conditions. Les membres du *Comité Protecteur* s'appellent aussi *Membres d'honneur.*

Les *Membres correspondants* ont été institués pour répondre au désir unanime d'un Congrès interdiocésain, tenu à Montréal en janvier dernier, dans le but d'étudier la question de l'organisation ouvrière dans notre pays. Les délégués à ce Congrès, comprenant qu'il était important pour eux de se tenir en contact continuel, demandèrent, par l'entremise du Rév. P. Charlebois, O. M. I., du diocèse d'Ottawa, que

l'institution permanente avec siège à Montréal, dont la fondation venait d'être décidée, eût des membres correspondants dans les autres diocèses. C'est avec bonheur que, dans la rédaction de nos règlements, nous avons tenu compte de ce désir. Les *Membres correspondants* peuvent être convoqués à une réunion d'études annuellement. Ils sont invités à un échange de vues avec le Bureau de direction, en tout temps de l'année.

L'*Ecole* compte encore des *Membres actifs* qui, moyennant une contribution annuelle de $1.00, sont admis gratuitement à ses conférences régulières et reçoivent ses tracts mensuels. Les *Membres actifs* doivent signer le programme de l'*Ecole*, s'intéresser à ses études et faire de la propagande pour ses publications.

Pour diffuser son enseignement l'*Ecole* se servira de la conférence, du journal, du livre, du tract, etc.

L'Ecole a commencé, en septembre 1911, la publication de grands tracts mensuels, qui sont adressés gratuitement à tous les membres de l'*Ecole*, et mis en vente chez les principaux libraires. L'abonnement annuel à ces tracts est de $1.00.

L'*Ecole* compte beaucoup sur les cercles d'études pour la vulgarisation de sa doc-

trine sociale. Elle s'efforce de s'agréger tous ceux qui existent déjà et tâche, en même temps, d'en faire surgir de nouveaux dans toutes les classes de notre population.

Toute société catholique, de quelque nature qu'elle soit, peut également s'agréger à l'Ecole, par une simple adhésion à son programme, d'après une formule qui est adressée gratuitement à tout secrétaire de telle société qui en fait la demande.

Parmi les moyens dont l'*Ecole* compte se servir pour répandre son enseignement figurent encore : la fondation d'une chaire d'études sociales, l'organisation de "journées sociales" et l'établissement d'un *Bureau de renseignements*, ou *Secrétariat social.*

Le Bureau de renseignements est seul pratique pour le moment. Sa direction a été confiée au Secrétaire de l'*Ecole* qui, pour suppléer à son incompétence, s'occupe de réunir une abondante documentation. On peut, dès maintenant, consulter le *Secrétariat* sur toute question se rapportant au programme de l'*Ecole;* ses services sont gratuits. On est cependant prié de bien vouloir joindre un timbre à toute lettre qui demande une réponse.

En 1907, après trente-cinq ans de loyaux

et vaillants combats pour la restauration du christianisme dans la société en France, l'illustre comte de Mun écrivait, sans amertume peut-être, mais non sans tristesse: "Cet effort, (l'Oeuvre des cercles catholiques d'ouvriers) cependant nul ne le sait mieux que moi, fut insuffisant, et il le fut surtout parce qu'au milieu de la masse catholique, dans les classes élevées et dans le clergé même, ceux qui lui donnèrent leur vie furent presque des isolés."

Et nous, en face de la tâche immense que nous entreprenons, c'est la question que nous nous posons avec angoisse: nos efforts seront-ils vains, resterons-nous des isolés? Nous faisons appel à tous: membres du clergé, privilégiés de la fortune et de l'éducation, cultivateurs et ouvriers, jeunes et vieux, hommes et femmes; notre appel sera-t-il entendu? C'est le secret de l'avenir.

Mais si pénible que soit cette incertitude, en dépit des difficultés nombreuses qui ne sauraient manquer de surgir sur notre chemin, nous poursuivrons sans défaillance, si Dieu le veut, le travail commencé, parce que nous savons qu'il est nécessaire et urgent. Nous voulons faire notre devoir, tout notre devoir; que chacun de ceux qui peuvent et doivent nous aider fasse le sien et le succès est assuré.

IV

A PROPOS DE COOPERATION AGRICOLE (1)

Succès remarquable d'une coopérative à Saint-Théophile-du-Lac. — Quelques considérations sur la coopération. *Le Comptoir Coopératif de Montréal.*

J'ai déjà signalé avec satisfaction les progrès et les bienfaits des coopératives d'épargne et de crédit, ou caisses populaires, dont l'infatigable propagateur, M. Alphonse Desjardins, vient d'être si justement honoré par le Pape. (2) Aujourd'hui, je suis heureux d'enregistrer les résultats remarquables obtenus par la *Coopérative Agricole de Saint-Théophile du Lac.*

Je devrai donner beaucoup de chiffres, et je n'ignore pas que c'est généralement assez ennuyeux de lire des chiffres. Pourtant, je suis convaincu que les cultivateurs

(1) Juin 1913.

(2) M. Desjardins a été nommé, au printemps de 1913, Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand.

sérieux qui se donneront la peine d'étudier ceux que je vais citer n'auront pas lieu de le regretter. Ces chiffres seront en effet, pour l'immense majorité d'entre eux, une véritable révélation, et en leur apprenant ce que des cultivateurs comme eux ont pu réaliser grâce à leur société coopérative, peut-être les amèneront-ils à marcher sur les traces des intelligents et vaillants coopérateurs de Saint-Théophile.

Au 31 décembre 1912, date de la clôture de ses livres, pour sa dernière année fiscale, la *Coopérative Agricole de Saint-Théophile du Lac* avait un actif de $10,312.20, et un passif de $9,553.91 ce qui laissait un surplus net de $758.29.

Cette somme fut partagée comme suit: $150.00 au fonds de réserve et une somme égale au fonds de prévoyance; $68.05 aux porteurs de parts sociales, ce qui équivalait à un dividende de 5 pour cent; et enfin $125.18 soit une remise de 2 pour cent, aux sociétaires sur le montant de leurs achats durant l'année écoulée. Toutes ces sommes payées, il restait encore un surplus de $265.06.

La *Coopérative* a vendu l'an dernier, à ses membres et aux autres cultivateurs de Saint-Théophile, pour un montant total de $15,000.

Remarquons bien que ces résultats extrêmement satisfaisants ont été obtenus avec un capital versé de $1,418.85 seulement!

L'usage qui a été fait du surplus mérite aussi que l'on s'y arrête. C'est la première fois, à ma connaissance, qu'après avoir rémunéré équitablement le capital engagé dans une coopérative, et après avoir constitué la réserve exigée par les règlements, l'on songe, chez nous, à récompenser les clients de la société; ceux à qui, plus encore — à un certain point de vue du moins — qu'à ces bailleurs de fonds, elle doit sa prospérité. En effet, de deux sociétaires ayant le même nombre de parts sociales, celui-là rendra plus de services à la société, contribuera davantage à son succès, qui fera par son entremise des achats plus considérables. Que dis-je, une société coopérative est, par définition, une association de personnes et non pas une agglomération de capitaux. Il peut exister des coopératives sans capital (1) — de fait c'est le cas, si je ne m'abuse, de la généralité des sociétés coopératives en Europe — mais une coopérative sans coopérateurs et sans clients ne se conçoit même pas. En

(1) On veut parler ici, évidemment, de capital souscrit et versé par les membres.

faisant aux sociétaires acheteurs une remise de 2 pour cent sur leurs achats de l'année, la *Coopérative Agricole de Saint-Théophile* est donc entrée dans la bonne voie et ses membres ont prouvé qu'ils avaient vraiment le sens coopératif.

"Ce système de distribution des bénéfices, m'écrivait récemment le dévoué gérant de la *Coopérative de Saint-Théophile,* M. Lupien, me paraît le meilleur et le plus propre à faire comprendre aux sociétaires l'importance d'une coopérative dans une paroisse et les services qu'elle peut rendre... Il a provoqué parmi nos sociétaires un enthousiasme vraiment encourageant."

J'ai déjà expliqué pourquoi je le croyais plus juste. Je le signale donc aux directeurs actuels et futurs des sociétés coopératives: c'est un élément de succès qu'ils feront bien de ne pas négliger.

La *Coopérative Agricole de Saint-Théophile* n'a pas encore couvert tout le champ qui s'offre à son activité: acheter pour revendre à ses membres voilà à quoi elle paraît avoir borné presque exclusivement ses opérations. Nous avons vu du reste que dans ce rôle elle a remporté un succès complet. Ajoutons pourtant quelques détails: elle possède une boulangerie qui fonctionne bien et donne de beaux bénéfices; elle a

contribué à introduire, à Saint-Théophile du Lac, l'usage raisonné, intelligent, des engrais chimiques; elle a permis à ses sociétaires de se procurer à meilleur compte les machines dont ils avaient absolument besoin. J'aime à croire aussi qu'elle a pu en empêcher quelques-uns de commettre l'erreur si commune aujourd'hui dans nos campagnes: céder aux sollicitations et aux flatteries intéressées d'un agent quelconque et s'endetter, comme on dit, par-dessus la tête, en achetant des machines coûteuses dont on pourrait facilement se passer.

Voilà de nombreux et bien grands services; des services tels, qu'ils suffiraient à justifier l'existence de toute société capable de les rendre. Il est bien certain cependant, qu'une coopérative agricole peut en rendre d'autres et de non moins importants. Elle reste, pour ne citer qu'un exemple, absolument dans son rôle lorsque se substituant à toute une théorie d'intermédiaires pas toujours honnêtes, elle réussit à mettre les produits ni falsifiés, ni gâtés, de ses membres à la portée de la bourse des modestes consommateurs, tout en obtenant pour les producteurs des prix plus élevés que ceux qui leur sont payés sous le système actuel.

Ce rôle bienfaisant, espérons que la

Coopérative de Saint-Théophile, qui a tant fait depuis seulement trois ans qu'elle existe, sera bientôt en mesure de le remplir. Il lui sera d'ailleurs considérablement facilité ainsi qu'à toutes les coopératives de la province, par l'établissement du *Comptoir Coopératif de Montréal, dont* je voudrais maintenant parler brièvement.

Le *Comptoir Coopératif de Montréal* vient de se fonder, il n'a pas encore commencé ses opérations. Son but est de fédérer toutes les coopératives agricoles existant dans notre province et celles qu'il réussira à faire surgir, pour l'achat en commun de toutes les choses nécessaires sur la ferme, et la vente également en commun, de tous les produits de la terre. Par cette double série de transactions, le *Comptoir* se flatte de faire faire à ses adhérents de notables économies sur leurs achats et des bénéfices plus considérables sur leurs ventes. La suppression d'un certain nombre d'intermédiaires et de toute spéculation malhonnête, qu'il aura pour effet infaillible d'amener, justifie ses espérances.

Pour atteindre son but, le *Comptoir* s'efforcera de développer chez nos cultivateurs une mentalité coopérative par des conférences, brochures, articles de journaux, etc. Il organisera des cours spéciaux

pour le clergé rural, les maîtres d'école, les notaires et les médecins de campagne, et des conventions régionales annuelles pour les directeurs de ses coopératives adhérentes. Il s'appliquera, d'une façon toute spéciale et par les moyens qui paraîtront les plus appropriés, à former de bons secrétaires et de bons gérants pour les coopératives paroissiales.

Prenant pour modèle le *Boerenbond*, (*Ligue des Paysans*) de Belgique, il obtiendra sans aucun doute des résultats semblables; résultats que M. Helleputte pouvait déjà, en 1903, résumer ainsi:

"Si les principes de la science agronomique ont été vulgarisés dans le pays — si les cultivateurs disposent à présent, à un prix raisonnable, d'engrais et de matières alimentaires pour bétail, non frelatés, — s'ils ont le moyen d'obtenir facilement l'argent qui leur fait défaut, — si leur habitation, leurs meubles, leurs animaux peuvent être assurés à des conditions avantageuses, — s'ils ont obtenu de la législation maintes satisfactions, — s'ils sont devenus puissants, c'est à l'association qu'ils le doivent." (1)

---

(1) Cité par Max Turman, *Les Associations Agricoles en Belgique*, p. 216.

De si nombreux et si grands avantages méritent bien que les cultivateurs de la province de Québec se donnent quelque peine et consentent quelques légers sacrifices pour les obtenir. Qu'ils souscrivent donc personnellement, et qu'ils fassent souscrire par la société d'agriculture ou le cercle agricole dont ils font partie, une ou plusieurs actions au *Comptoir*. Les actions ne sont que de $10.00, payable $1.00 seulement par année, et la responsabilité des actionnaires est limitée par la loi au montant qu'ils ont souscrit. Dans ces conditions, pas une association agricole, pas même un cultivateur ne devrait refuser sa souscription à une oeuvre qui sera pour lui la source de bénéfices considérables.

On peut se procurer des formules de souscription au *Comptoir*, en s'adressant au Ministère de l'Agriculture, à Québec. Il suffit ensuite de signer cette formule — après y avoir indiqué le nombre d'actions que l'on veut souscrire — puis de l'envoyer avec le premier versement, $1.00 par action, au *Comptoir Coopératif de Montréal*, casier postal 126, Montréal.

Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Montréal, dans une très belle circulaire à son clergé, a vivement recommandé le

Comptoir Coopératif: "Oeuvre vraiment catholique par son but tout de justice et de charité fraternelle, destinée à devenir un des facteurs les plus importants et les plus sains dans l'amélioration des conditions d'existence de nos populations rurales, et partant dans l'attachement au sol des fils de cultivateurs trop exposés de nos jours, ici comme ailleurs, à se laisser fasciner par l'appât des salaires qu'ils peuvent trouver dans les centres industriels."

D'un autre côté, la *Coopérative Agricole de Saint-Théophile,* dont j'ai parlé au début de cet article, est l'oeuvre de M. le curé Boulay, intelligemment secondé sans doute par M. Lupien.

C'est ainsi que l'on pourrait retracer dans toutes les oeuvres véritablement bienfaisantes pour notre peuple, l'initiative généreuse d'un prêtre, ou le puissant concours d'un évêque. C'est ainsi encore que notre clergé canadien, déjà si remarquable par ses vertus proprement sacerdotales, est en voie de s'illustrer par son apostolat social à l'égal des clergés d'Allemagne, de France, de Belgique et de Hollande.

V

POUR LE COMPTOIR COOPERATIF[1]

Dévouement de ses fondateurs. — Son modèle: *Le Boerenbond.* — Une fédération de sociétés agricoles paroissiales. — But du *Boerenbond.* — Son esprit. — Statistiques instructives. — Ceux qui doivent aider le Comptoir.

Je causais ces jours derniers avec quelques-uns des promoteurs les plus dévoués du *Comptoir Coopératif* de Montréal.

L'un d'eux me racontait les impressions qu'il a rapportées d'une réunion des membres du *Comptoir* tenue à Québec le 28 août dernier. Il n'y avait à cette réunion que des cultivateurs pratiques, officiers, pour la plupart, d'un cercle agricole ou d'une société coopérative, et venus, *à leurs frais,* de presque tous les comtés de la province, même les plus éloignés. Et mon ami me disait comme il les avait trouvés intelligents, l'esprit ouvert aux saines idées de

(1) Octobre 1913.

progrès, et prêts à faire les plus grands sacrifices pour le succès d'une oeuvre dont ils entrevoient l'importance et de quoi ils attendent, pour la classe agricole tout entière, les plus bienfaisants résultats.

Un autre m'exposait le labeur énorme qu'exige la mise en train du *Comptoir*, les démarches multiples qu'elle entraîne, la lourde correspondance qu'elle impose surtout, naturellement, au Secrétaire.

Or, je sais que tout ce travail est accompli, *gratis pro Deo... et Patria*, par des hommes qui ont déjà leurs occupations professionnelles et qui doivent, suivant l'expression d'un poète régionaliste français:

Trimer dur pour gagner leu vie!

Aussi, enthousiasmé par leur exemple, séduit par l'excellence de l'oeuvre à laquelle ils se dévouent, leur ai-je promis mon plus entier concours... Et je me suis mis à faire cet article! Comme résultat d'un si beau feu, je sais bien que ce n'est pas très brillant, mais on fait ce qu'on peut!

C'est un article *pour* et non pas *sur* le *Comptoir Coopératif* de Montréal que j'écris, et pour cause. Né d'hier, le *Comptoir* est comme les peuples heureux, il n'a pas

d'histoire; bien plus, personne n'a eu le temps jusqu'ici de lui faire *des histoires!* Ses règlements mêmes, ne sont pas encore définitivement établis. Dans ces conditions, on ne peut en dire que peu de chose, et ce peu de chose je crois l'avoir dit assez explicitement déjà. (1)

Seulement, ses fondateurs ont déclaré, à plusieurs reprises, qu'ils organisent leur oeuvre sur le modèle du *Boerenbond* (*Ligue des paysans* de Belgique. Or le *Boerenbond* lui, en a une histoire, et très intéressante..., mais je ne la raconterai pas, elle est trop longue! Je voudrais simplement dire les débuts de la *Ligue des Paysans,* exposer son organisation et résumer brièvement les résultats qu'elle a obtenus, après environ 20 ans de fonctionnement actif. Mes lecteurs, s'ils ont la patience de me suivre jusqu'au bout, auront alors une idée de ce que ses fondateurs veulent faire du *Comptoir Coopératif* de Montréal, et ils se rendront compte de tout ce qu'on est en droit d'attendre de cette oeuvre nouvelle pour le mieux-être matériel, intellectuel et même moral, de notre population agricole.

Le *Boerenbond* a été fondé à Louvain en

---

(1) Voir le chapitre précédent.

1890, par M. l'abbé Mellaerts, M. Helleputte et M. Schollaert.

C'est une fédération d'associations agricoles paroissiales, à base religieuse. Il a pour but le relèvement moral et matériel de la classe agricole.

L'association paroissiale comprend généralement plusieurs sections: section pour l'achat en commun des engrais et des matières alimentaires du bétail; section du crédit agricole, là-bas c'est la *Caisse Raiffeisen*, ici ce serait la *Caisse Desjardins;* section des assurances mutuelles; section de la laiterie coopérative, etc.

Les dirigeants du *Boerenbond* tiennent beaucoup à ce mode d'organisation dont l'expérience leur a démontré la supériorité: une association paroissiale générale, avec sections particulières pour les différents services. A mon humble avis c'est un point sur lequel nous, de la province de Québec, ferions bien de les imiter.

L'Association paroissiale ou gilde a, évidemment, le même but que le *Boerenbond.* Ce but, nous l'avons vu, est double.

1. Rétablir ou favoriser parmi la population rurale, la vie sociale chrétienne.

2. Travailler au bien matériel des associés.

Les articles suivants, extraits de ses sta-

tuts, disent le caractère profondément religieux de la gilde.

Art. 40—"Chaque année le 15 mai, l'association paroissiale célèbrera la fête de saint Isidore, laboureur.

"On conseille aux associés de s'approcher ce jour là de la sainte Table.

"Le matin à ...... heures, l'association se réunira dans son local, et de là se rendra en cortège à l'église, pour y assister à la messe qui sera célébrée pour les défunts et pour la prospérité spirituelle et temporelle des associés."

Art. 41.—"A la solennité de la Fête-Dieu, l'Association fera cortège au Saint-Sacrement."

Art. 42.—"Les membres se feront un devoir d'assister à l'enterrement ou au service de leurs frères défunts."

L'article 23, dont je n'ai pas le texte, exige la tenue d'une réunion religieuse mensuelle dans l'église paroissiale. De plus toutes les réunions commencent et finissent par la prière.

Il va sans dire que pour être imprégnée d'un pareil esprit, la gilde doit avoir un directeur ecclésiastique. Du reste, l'initiative de la fondation de ces associations est presque toujours prise par le curé de la paroisse, ou par l'un des vicaires.

L'Association travaille au bien matériel des associés, "par l'enseignement agricole (conférences, champs d'expérience, etc.), par la création d'institutions économiques, telles que: caisses d'épargne et de crédit, secours mutuel, assurances du bétail, etc.; et surtout par l'achat en commun des engrais, matières alimentaires pour le bétail, semences et instruments aratoires." (Statuts, art. 24.)

Les séances de l'Association sont généralement mensuelles.

La puissance de transformation des gildes est telle, qu'en traversant les campagnes de Belgique, un observateur tant soit peu averti peut, rien qu'à l'apparence plus ou moins soignée et plus ou moins prospère des fermes, distinguer les paroisses qui ont une de ces associations, de celles qui en sont dépourvues.

Cette puissance, les gildes la doivent en très grande partie à leur fédération. C'est le *Boerenbond* qui a obtenu des gouvernements les lois protectrices de l'agriculture belge; c'est lui qui, en centralisant les commandes de toutes les associations paroissiales, a pu leur assurer des produits de qualité supérieure, à des prix abordables; c'est lui enfin qui, en réunissant les ressources des sociétés fédérées, s'est trouvé

en mesure d'organiser et de répandre l'enseignement agricole, à un degré inconnu dans d'autres pays. Jamais une association paroissiale, abandonnée à elle-même, n'aurait pu organiser aussi efficacement tous ces services. C'est des sections établies au siège social de la *Ligue des Paysans* que les sections correspondantes des associations paroissiales tirent le meilleur de leur vitalité.

Les sections centrales sont au nombre de quatre :

1. Le Comptoir d'achat et de vente du *Boerenbond,* qui possède, à Anvers, un moulin et un magasin, avec succursale à Hasselt. Au Comptoir se rattachent une sous-section pour la vente et le montage des machines agricoles et des appareils de laiterie, ainsi qu'un service d'inspection des laiteries coopératives.

2. La Caisse centrale de crédit du *Boerenbond,* à laquelle sont affiliées (en 1908) 286 caisses locales d'épargne et de crédit.

"La Caisse centrale reçoit des caisses locales l'argent que celles-ci ne peuvent placer en prêts à leurs membres, elle avance des fonds aux caisses qui en manquent

et elle fait annuellement l'inspection des caisses locales." (1)

3. Assurances contre l'incendie et sur la vie.

Les mutualités d'assurance contre la mortalité des animaux de la ferme sont groupées par province en des fédérations de réassurance. (2) Sauf erreur, il en est de même des mutualités paroissiales contre l'incendie.

Deux sociétés d'assurance mutuelle, organisées par toutes les fédérations agricoles libres (3) de Belgique: la *Caisse Commune d'assurance des Cultivateurs Belges* et l'*Assurance Agricole,* ont leur siège dans les locaux du *Boerenbond.*

4. Services de consultation, conférences, etc.

"Depuis 1905, le *Boerenbond* organise, chaque année, des cours de vacances ouverts à tous, et qui ont pour but principal d'instruire les directeurs, les secrétaires et caissiers des oeuvres agricoles, et d'initier

---

(1) Rapport du Secrétaire du *Boerenbond* pour l'année 1908.

(2) Ibid.

(3) Par opposition aux Fédérations *Officielles,* qui sont sous la dépendance absolue du gouvernement.

à ces divers emplois ceux qui aspirent à remplir ces fonctions." (1)

Comme on le voit, la *Ligue des Paysans*, ne borne pas son activité à un objet déterminé, mais au contraire, elle s'intéresse à tout ce qui, de près ou de loin, peut favoriser l'agriculture.

Fondée, comme nous l'avons vu, le 20 juillet 1890, cette association agricole si admirable comptait déjà, en 1891, 49 associations paroissiales affiliées, avec un effectif de 2,000 membres. (2)

Elle a fait depuis des progrès constants; si bien qu'en 1908, d'après le rapport du Secrétaire, déjà cité, les Associations paroissiales affiliées étaient au nombre de 506, et le total de leurs membres s'élevait à 41,701. (3) Le *Boerenbond* comptait en outre 1,076 membres isolés. "Ce dernier chiffre comprend les membres habitant des communes où il n'existe pas de gilde

(1) *Etudes monographiques sur la Coopération Agricole dans quelques pays*, p. 118. Publiées par l'*Institut International d'Agriculture*.

(2) *Turmann*: *Les Associations Agricoles en Belgique*, 1903, p. 138.

(3) Au 31 décembre 1912 le *Boerenbond* avait atteint un total de 560 gildes affiliées et comptait 50,614 membres. Rapport officiel du Secrétaire résumé par la *Croix* (Paris), 5 novembre 1913.

agricole et les étrangers abonnés au *Bulletin*. (1)

Le *Boerenbond* est administré par un *Comité directeur*, élu par le *Conseil Supérieur*. Ce *Conseil Supérieur* se compose lui-même des délégués élus, tant par province, des associations paroissiales. En 1908, ces délégués étaient au nombre de 33.

Le *Conseil Supérieur* se réunit quatre fois l'an.

Voici, pour finir, quelques chiffres, qui donneront une idée de l'importance des affaires conclues par la *Ligue des Paysans*. En 1908, le Comptoir d'achat et de vente, qui n'est qu'une section de la Ligue, a acheté pour le compte des associations paroissiales :

1,759.475	francs	d'engrais
6,430.717	"	d'aliments pour le bétail
40.438	"	de semences
123.323	"	de machines

soit un total de 8,353.953 francs d'achats en une seule année. De ce seul chef les économies réalisées par les membres du *Boerenbond* ont été considérables. Si maintenant l'on veut bien réfléchir que toutes les autres sections de la *Ligue* ont une importance, au moins relativement, aussi

(1) *Rapport du Secrétaire.*

grande, on en viendra à la conclusion que leur *Boerenbond* a rendu aux paysans belges des services incalculables.

Ces services, M. Helleputte les résumait en 1903 dans une phrase que j'ai déjà citée, mais sur laquelle nos cultivateurs canadiens n'auront jamais trop souvent l'occasion de méditer:

"Si les principes de la science agronomique ont été vulgarisés dans le pays, — si les cultivateurs disposent à présent, à un prix raisonnable, d'engrais et de matières alimentaires pour bétail, non frelatés, — s'ils ont le moyen d'obtenir facilement l'argent qui leur fait défaut, — si leur habitation, leurs meubles, leurs animaux peuvent être assurés à des conditions avantageuses, — s'ils ont obtenu de la législation maintes satisfactions, — s'ils sont devenus puissants, c'est à l'association qu'ils le doivent."

C'est ce qui faisait dire à Son Eminence le cardinal Mercier, archevêque de Malines: "Le *Boerenbond* est peut-être notre plus belle oeuvre sociale."

Cette oeuvre sociale, des prêtres et des laïques d'un dévouement à toute épreuve

(1) Cité par Max Turman: *Les Associations Agricoles en Belgique*, p. 216

ont entrepris de la transplanter dans la province de Québec. Cultivée avec amour, elle y a déjà poussé de profondes racines; sa vitalité est évidente et elle promet de produire des fruits abondants. Mais le *Comptoir Coopératif* de Montréal sera d'autant plus puissant, il pourra rendre à nos cultivateurs des services d'autant plus grands, que les sociétés agricoles paroissiales s'affilieront à lui en plus grand nombre. Le devoir du moment, pour les cultivateurs, c'est donc de voir à ce que le *cercle agricole,* ou la Société coopérative dont ils font partie, souscrive au moins une part au capital-action du *Comptoir.*

Les Conseils des *Ligues du Sacré-Coeur* qui se demandent parfois, quand on les invite à l'action sociale, quelle oeuvre faire, pourraient très utilement diriger leur activité dans le même sens. Je me permettrai d'ajouter que les prêtres, surtout les prêtres des paroisses rurales, doivent se faire les "amis convaincus et zélés de l'oeuvre nouvelle", (1) qui promet d'être si bienfaisante pour notre classe agricole et par suite, pour toute notre population. Quant à moi, si ce modeste article pouvait grou-

(1) S. G. Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, circulaire au clergé de son diocèse sur le *Comptoir Coopératif.*

per autour du *Comptoir* quelques sympathies nouvelles et actives, j'estimerais avoir fait oeuvre éminemment utile... sinon très agréable pour mes lecteurs.

VI

ORGANISATION AGRICOLE ET CERCLES D'ETUDES RURAUX (1)

Faillite partielle des cercles agricoles et des sociétés d'agriculture. — La dépopulation de nos campagnes. — Le besoin d'une élite rurale. — Le cercle d'études, moyen nécessaire pour former cette élite. — Les cercles d'études ruraux en France. — A l'oeuvre pour former de ces cercles dans nos campagnes. — Les groupements qui pourront collaborer à cette oeuvre.

Dans son rapport au Président de la République américaine, la Commission chargée d'enquêter sur la vie rurale aux Etats-Unis, s'exprimait ainsi:

"Il est indispensable pour leurs intérêts communs et pour l'intérêt de la nation, que les cultivateurs s'unissent et travaillent de concert. Sans cela les efforts du gouvernement, la législation, et même de meil-

(1) Septembre 1912.

leures écoles ne produiront guère de résultats." (1)

Et plus loin:

"Nous sommes convaincus que les agents qui s'emploient à l'amélioration des conditions rurales, doivent être eux-mêmes ruraux." (2)

Rien n'est plus vrai, et l'exemple de la province de Québec le prouve surabondamment.

Depuis vingt-cinq ans, beaucoup a été fait chez nous pour améliorer nos méthodes de culture et pour favoriser, d'une façon générale, le progrès agricole. Les résultats réels, incontestables, qui ont été obtenus, sont-ils en proportion des efforts dépensés, des sacrifices accomplis? Personne n'oserait sérieusement le soutenir. Et la cause principale de cet échec au moins partiel? C'est qu'on n'a pas su, ou dans tous les cas pas pu, intéresser les cultivateurs à ce qu'on faisait pour eux, ni les amener à user d'initiative pour augmenter leur bien-être, ou l'attrait et la sécurité de leur condition.

Prenons, par exemple, les *Sociétés d'Agriculture* et les *Cercles Agricoles* dont no-

---

(1) *Report of the Commission on Country Life*, (chez Sturgis & Walton, New-York), p. 27.

(2) *Ibid.* p. 47.

tre province est aujourd'hui couverte. Ils ont été bienfaisants à certains égards et à certains endroits, je le veux bien, mais dans la plupart des cas leur faillite a été presque complète. J'irai plus loin. Présentant au travailleur de la terre un moule tout fait, avec la perspective d'une généreuse subvention venant récompenser un minimum d'effort, flattant par conséquent ses deux plus grandes faiblesses: sa paresse intellectuelle et son amour de l'argent, ces associations ont enrégimenté dans leurs cadres étroits et uniformes l'élément le plus éveillé de notre population rurale et empêché ainsi toute initiative personnelle et féconde de se produire.

En d'autres termes notre organisation agricole pèche par la base, ce qui n'est pas étonnant, étant donné qu'elle a été faite exclusivement par en haut. Elle est trop uniforme, trop rigide, disons le mot, trop officielle. Les cultivateurs, la plupart du temps, ne s'y intéressent que juste ce qu'il faut pour retirer les subventions. Elle n'établit pas entre ses membres ce lien étroit et vigoureux, qui rend chaque associé bénéficiaire de la prospérité de tous, fort de la force de tous. Malgré six cent cinquante cercles agricoles, les fils de la glèbe, chez nous, ne se sentent pas plus

solidaires, ne sont pas plus unis entre eux que les grains de sables des buttes poudreuses de Lanoraie!

Aussi les brises qui passent à travers nos campagnes en déracinent-elles et en charrient-elles vers les Etats-Unis, vers l'Ouest ou vers les villes de Québec, de ces isolés!

Ouvrons le premier volume du dernier recensement qui vient de nous arriver. Nous verrons, il est vrai, que la population rurale pour l'ensemble de la province a augmenté de 39,951 depuis 1901. Mais si nous poussons un peu plus loin nos recherches, nous découvrirons que la population des cités et villages incorporés de la province de Québec a augmenté de 354,769, au cours de la dernière décade. Or, comme l'augmentation totale pour la province durant le même temps n'a été que de 353,814, il nous faudra bien conclure que la population rurale qui a augmenté n'est pas la population des champs, mais celle des petits villages ruraux. La population agricole proprement dite, non seulement n'a

---

(1) Il se dessine dans nos campagnes, depuis quelques années un mouvement coopératif qui produira les meilleurs résultats pourvu qu'on puisse amener les cultivateurs à se rendre compte de la fécondité de l'idée coopérative, et pourvu que la réglementation officielle ne se fasse pas trop étroite.

pas augmenté, mais elle a même subi un léger recul. D'ailleurs, même en comptant la population rurale comme l'ont fait les recenseurs pour trouver un surplus de 39,000, on constate que dans 26 comtés (1) cette population rurale a diminué *in globo* de 25,628.

Et l'on s'étonne que le coût de la vie augmente!

Or, nous l'avons vu, seules des associations bien vivantes, et parfaitement adaptées aux besoins de chacune des régions où elles s'établissent, pourront permettre de trouver le remède à l'exode rural, et la solution de tous les problèmes qui se posent dans nos campagnes. Mais, l'établissement et le maintien de ces associations exigent une élite rurale, et l'élite rurale, comme l'élite ouvrière, comme toutes les élites, ne se forme que par l'étude. C'est donc dire, en dernière analyse, que le progrès rapide et continu de notre agriculture est subor-

(1) Voici la liste de ces comtés où l'exode rural a pris des proportions alarmantes. On remarquera que quelques-uns sont réputés "comtés de colonisation." Argenteuil, Bagot, Berthier, Brome, Chambly-Verchères, Charlevoix, Châteauguay, Deux-Montagnes, Drummond-Arthabaska, Huntingdon, Joliette, Laprairie-Napierville, Laval, Mégantic, Montmorency, Richelieu, Rouville, Saint-Hyacinthe, Shefford, Sherbrooke, St-Jean-Iberville, Soulanges, Stanstead, Vaudreuil, Wright et Yamaska.

donné à la fondation de cercles d'études ruraux.

Les cercles d'études ruraux étant reconnus indispensables, il ne sera pas nécessaire d'en prouver longuement la possibilité: refuser d'admettre cette possibilité ce serait se résigner bien facilement à la déchéance de notre agriculture et faire une injure imméritée à notre classe agricole. En effet, puisque les agriculteurs des autres pays se groupent, avec un succès merveilleux, pour l'étude et la défense de leurs intérêts moraux et matériels, de quel droit irions-nous décréter (avant même de les y avoir invités) que les agriculteurs canadiens sont absolument incapables d'en faire autant?

Qu'on lise, dans Max Turmann, (1) les magnifiques résultats obtenus par les paysans belges, groupés sous la direction de leur clergé. Qu'on lise seulement, et qu'on médite, le passage suivant du rapport sur *Les cercles d'études et les patronages ruraux*, présenté à la réunion annuelle de 1911 de la *Société d'Economie Sociale,* par M. de Clermont-Tonnerre:

---

(1) Max Turmann: *Les Associations agricoles en Belgique.* En vente à l'Ecole Sociale Populaire, 1075, rue Rachel, Montréal.

"J'ai vu là des cercles d'études ruraux travailler avec l'unique préoccupation de donner à la profession agricole des soldats d'avant-garde, des chefs d'élite. J'ai vu ces cercles d'études créer des forces rayonnantes, adaptées à tous les besoins d'une société moderne, prêts à s'harmoniser avec les aspirations de la France d'aujourd'hui, j'allais dire de demain. J'ai vu à l'oeuvre les cercles d'études, j'ai vu avec joie cette pénétration réciproque, dont je parlais tout-à-l'heure, entre les diverses oeuvres éducatrices, soit que le cercle d'études soit né au sein du syndicat agricole, soit que le syndicat agricole soit la première réalisation pratique des idées étudiées, réfléchies et mûries au sein de chaque cercle plus ancien. *Et c'est pour avoir vu, médité de telles choses que je garde au fond de mon coeur une foi indescriptible dans la renaissance des campagnes, dans l'avenir de cette profession agricole, qui demeure, ne l'oublions pas, pour l'avenir, une réserve inépuisable de force, d'énergie animée de l'esprit de sacrifice, de dévouement et d'honneur."* (1)

Sait-on qu'il existe, non seulement des cercles d'études ruraux d'hommes, mais

---

(1) C'est moi qui souligne.

encore des cercles de fermières? Il y en a en Belgique, il y en a aux Etats-Unis, il y en a même au Canada, dans la province d'Ontario où, du reste, ils ont pris naissance. (1) Sait-on enfin, qu'ici même, dans la province de Québec, en plein milieu rural, à Saint-Jacques de l'Achigan, un cercle d'études, composé presque exclusivement de jeunes cultivateurs, vit et prospère depuis plus de deux ans? (2)

La preuve est faite, concluante, irréfutable, et c'est l'expérience qui s'est chargée de la donner: les cercles d'études ruraux sont possibles et éminemment bienfaisants.

Il faut donc en établir partout, en couvrir nos campagnes. L'initiative ici appartient à notre clergé rural. Le jour où nos curés de campagne le voudront sérieusement et avec persévérance, ces cercles surgiront et vivront pour l'amélioration de la situation matérielle, et pour le relèvement du niveau intellectuel et même moral de notre classe agricole.

---

(1) Sur les cercles de fermières aux Etats-Unis, voir: *Bulletin du Bureau des Institutions Economiques et Sociales*, avril 1912; et sur ces cercles en général, Max Turmann, *Problèmes Economiques et Sociaux*, pp. 248 et suivantes. Voir aussi le chapitre suivant.

(2) Le cercle Saint-Jacques, affilié à l'*Association catholique de la Jeunesse canadienne-française*.

J'espère bien sincèrement que les Directeurs de nos *Ligues du Sacré-Coeur* ne seront pas les derniers à entrer dans le mouvement. Le travail sera relativement facile pour eux, si déjà ils ont constitué leur *Conseil* suivant les instructions et les règlements du *Nouveau Manuel.* Les conseillers de la *Ligue*, si vraiment ils sont ce qu'ils doivent être, l'élite de la paroisse, formeront d'excellents éléments pour le cercle d'études. Quant aux réunions mensuelles du *Conseil*, pourvu qu'elles soient faites suivant l'esprit des règlements, elles sont déjà des réunions d'études. Il y aura donc fort peu de changements à faire : prolonger quelque peu la réunion, peut-être; accentuer le caractère pratique des études; amener les *Conseillers* à étudier eux-mêmes, au lieu de laisser le Directeur faire toujours seul les frais de la causerie, et ce sera parfait.

D'ailleurs les prêtres, directeurs de *Ligues* ou non, qui voudront généreusement entrer dans cette voie, n'ont pas besoin de craindre de s'y trouver isolés. Il existe des associations bien organisées et dirigées par des personnes d'expérience, qui seront heureuses de leur venir en aide. S'il s'agit de cercles d'études de jeunes gens, le *Comité Central* de l'*Association*

Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française, qui commande déjà à plus de soixante cercles, fournira volontiers les conseils et la documentation. S'il s'agit de cercles de fermières, et je souhaite qu'il s'en établisse bientôt chez nous — nos filles de cultivateurs généralement plus instruites que les garçons feraient des étudiantes idéales — nul doute que notre grande Association féminine, *La Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste* accepterait avec bonheur de collaborer à leur fondation. Enfin, le *Secrétariat* de l'*Ecole Sociale Populaire,* n'a pas d'autre mission, ni d'autre raison d'être que de venir en aide, après les avoir fait surgir au besoin, aux bonnes volontés qui s'emploient à grouper, dans des associations économiques à bases religieuses, les éléments épars — et donc, à la merci des tempêtes qui peuvent les assaillir — de notre population.

Que l'on se mette donc courageusement à l'oeuvre pour fonder des cercles d'études ruraux, bien convaincu que tous les efforts accomplis dans ce but sont pour la gloire de l'Eglise et la grandeur de notre pays.

——— o ———

VII

LES CERCLES DE FERMIERES (1)

L'organisation professionnelle des agriculteurs. — Sa nécessité. — Une de ses formes : Les *Cercles de Fermières.* — Rapide historique. — Nature de cette oeuvre. — Les résultats qu'elle produit. — Quelques sujets d'étude. — Fondons des *Cercles de Fermières.*

L'organisation professionnelle des cultivateurs, dans notre province, fait des progrès incontestables, presque satisfaisants. Tout dernièrement, les journaux ont annoncé la fondation d'une dizaine de coopératives agricoles, (ce qui en porte le nombre à 75 environ) et M. Alphonse Desjardins, reprenant sa fructueuse campagne en faveur des Caisses Populaires, implantait cet utile organisme économique dans plusieurs paroisses rurales. A l'heure actuelle le nombre des Caisses Populaires, dans les seules campagnes de la province de Québec, doit approcher la centaine s'il

---

(1) Août 1913.

ne la dépasse pas. Ce sont là des résultats dont on est en droit de se féliciter.

Pourtant j'ai affirmé ailleurs, (1) et j'ai tenté de prouver que le progrès rapide et continu de notre agriculture est subordonné à la fondation de cercles d'études ruraux. La raison en est évidente, c'est que la direction et l'administration des oeuvres agricoles exige une élite rurale, et l'élite rurale comme l'élite ouvrière, comme toutes les élites, se forme surtout par l'étude, Pour guider les bonnes volontés qui auraient voulu s'employer à la formation de cette élite rurale, j'indiquais, dans l'article que je viens de mentionner, trois formes de groupement qui ont déjà fait leurs preuves, et dont on aurait tout profit à se servir: les réunions de chefs de groupe des *Ligues du Sacré-Coeur;* les cercles d'études de l'*Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française* et les *Cercles de Fermières.*

Je voudrais aujourd'hui revenir un peu longuement sur cette dernière oeuvre, dire l'idée qui lui a donné naissance, raconter les développements qu'elle a pris ailleurs et en exposer le fonctionnement.

Si cette étude sommaire pouvait éveiller

(1) Voir le chapitre précédent.

chez un bon nombre de nos associés de l'*Apostolat de la Prière* à la campagne, le désir d'introduire les *Cercles de Fermières* dans nos paroisses canadiennes-françaises, j'aurais la satisfaction d'avoir pris une part modeste mais réelle, à un mouvement dont nos populations rurales ne tarderaient pas à ressentir les immenses bienfaits.

On connaît le problème qu'il s'agit de résoudre: dans tous les pays du monde, dans notre province comme ailleurs, les populations des campagnes dégoûtées de la vie qu'elles mènent, séduites par le mirage trompeur d'une existence plus facile et plus joyeuse, se portent en rangs pressés vers les villes. Ce phénomène dont il est inutile de redire encore une fois les conséquences désastreuses, a des causes multiples; multiples, par conséquent, doivent être les moyens mis en oeuvre pour le faire disparaître.

Les *Cercles de Fermières,* partant de ce principe que la prospérité et le bonheur de la famille reposent en grande partie sur l'épouse et sur la mère, se donnent pour mission de former des épouses et des mères qui sauront rendre leur foyer attrayant, "retenant." "Ils se proposent, ainsi s'expriment les statuts des cercles de la pro-

vince d'Ontario, de propager les notions d'économie domestique, d'hygiène, d'alimentation et de soins ménagers; de répandre des idées plus pratiques sur les vêtements, le chauffage et l'éclairage, sur l'éducation rationnelle de l'enfance, sur les moyens d'améliorer la situation morale et physique de la population." On ne peut nier qu'à tous ces points de vue il n'y ait de grands progrès à réaliser dans nos campagnes. D'un autre côté il est raisonnable de croire qu'une maison, je ne dis pas plus riche, mais plus coquette, mieux tenue et plus gaie, exercerait une influence salutaire sur ceux qui l'habitent, contribuerait à les retenir à la campagne et aiderait, dans une assez large mesure, à la solution de presque tous les problèmes qui se posent dans les milieux ruraux. C'est la pensée que M. C. James, ministre de l'agriculture de la province d'Ontario exprimait avec plus de force que d'élégance, à l'assemblée générale des Cercles de cette province, en 1905.

"Les *Cercles de Fermières,* disait-il, entament la question au point exact. Ils partent du coeur de la question, et je vous le garantis, si vous pouvez améliorer les maisons de ce pays, toutes les autres questions qui se rapportent au progrès social agricole seront rapidement résolues."

En résumé, les *Cercles de Fermières* sont nés de cette idée que les femmes doivent prendre une part éclairée et active à l'amélioration des conditions d'existence à la campagne, et leur influence comme leur action ne sauraient qu'être éminemment bienfaisantes.

C'est dans la province d'Ontario, en 1898, que les premiers *Cercles de Fermières* furent fondés. En 1905, il existait déjà 69 cercles, ayant 208 sections locales et 7,018 membres. Depuis, les progrès ont été constants, et au 31 mai 1912, le nombre des cercles était de 99, avec 700 sections locales et 20,861 membres. (1)

En 1906, grâce à M. Paul de Vuyst, les *Cercles de Fermières* étaient introduits en Belgique. Ils y firent des progrès encore plus remarquables qu'au Canada, comme le prouve le petit tableau suivant que j'emprunte encore à l'excellent ouvrage de M. Turmann. (2)

	Nombre de cercles	Nombre de membres	Nombre de conférences	Nombre de personnes présentes aux conférences
1906	2	115	4	90
1907	14	1,961	60	3,323

(1) *Bulletin mensuel des Institutions Economiques et sociales*, mai 1913, p. 19.

(2) *Problèmes Economiques et Sociaux*, p. 259.

1908	36	3,931	135	4,181
1909 (1)	65	6,162	212	12,447

Quant aux résultats que cette oeuvre peut produire, je ne puis mieux faire que de les laisser exposer, par l'homme le mieux qualifié pour en parler, M. R.-George-A. Putman, surintendant des *Cercles de Fermières* de la province d'Ontario. Voici ce qu'il disait à l'assemblée générale de 1910:

"Les cercles ont contribué énormément à former de bonnes ménagères qui s'entendent à leur besogne, et se rendent compte de la responsabilité qui leur incombe.

"On remarque que les membres des cercles travaillent dans leur métier avec plus de goût parce qu'elles ont appris à procéder avec méthode; elles préparent une nourriture plus saine et souvent des mets plus variés. Elles se tiennent au courant de l'activité générale en lisant des livres ou des brochures sur l'objet de la réunion suivante ou bien s'adonnent à des lectures éducatives et moralisatrices.

---

(1) D'après les rapports les plus récents les *Cercles de Fermières* en Belgique étaient, en 1912, au nombre de 183, avec un effectif de 21,461 membres. Durant cette année 806 conférences avaient été données à 80,143 auditeurs. *Bulletin des Institutions*, etc., oct. 1913.

"Les mères inspirent à leurs enfants l'amour de la vie champêtre et leur donnent une formation plus sérieuse." (1)

Les *Cercles de Fermières* sont essentiellement des cercles d'études, la formation intellectuelle et morale de leurs membres, voilà leur mission principale, sinon unique. Leur organisation et leur fonctionnement ne diffèrent donc pas beaucoup de l'organisation et du fonctionnement des cercles d'études ordinaires.

Le cercle doit recruter ses membres dans un territoire assez restreint, afin de pouvoir les réunir facilement. Pour lui, comme pour la plupart des oeuvres, la paroisse semble bien être le champ d'action idéal.

Il doit avoir son bureau de direction élu par les membres et s'assembler, si possible, au moins tous les mois. Autrement l'intérêt languit et le cercle finit par se dissoudre.

Dans la province d'Ontario et en Belgique les *Cercles de Fermières* sont des institutions quasi-officielles, subventionnées par le gouvernement et qui doivent lui faire rapport. J'avoue que c'est une conception qui ne me sourit guère; j'aimerais mieux les voir soustraits à toute ingérence

---

(1) *Bulletin mensuel*, mai 1913, p. 19.

gouvernementale, et demandant uniquement à la cotisation de leurs membres les ressources nécessaires à leur existence.

L'affiliation de ces cercles à des associations de fermiers, est évidemment plus heureuse. Dans la province de Québec, on pourrait les greffer sur les syndicats agricoles qui se multiplient depuis quelque temps et qui autorisent de si belles espérances.

Les sujets à étudier dans le cercle ne manquent pas. En voici quelques-uns à titre d'exemple :

1. *Alimentation.* — Salades et fruits; leur usage. Lait, valeur, danger. Préparation des légumes d'hiver. Céréales, leur valeur alimentaire. Les oeufs, leur cuisson. Les boissons de tables. Usage de la glace dans le ménage.

2. *La maison.* — La cuisine, plan, arrangement. L'influence de la maison sur l'enfance. Arrangement de la chambre à coucher. Le chauffage et la ventilation.

3. *Hygiène.* — Nettoyage et stérilisation des récipients pour le lait. Le soleil comme désinfectant. Poussière et microbes. Désinfection.

4. *Ameublement.* — Couleurs, leurs effets. Planchers, dallages. Rideaux, sortes, choix. Plantes pour appartements. Mobilier au point de vue du bon goût.

5. *Les alentours de la maison.* — Moyens d'avoir une bonne pelouse. Fleurs et arbustes à cultiver. Soins de la cour, des hangars et des remises.

6. *La famille.* — Droit des parents, des enfants. Devoirs des mères, des filles, des garçons. Devoirs envers les hôtes. Récréations et jeux. Soins des enfants, des malades, etc.

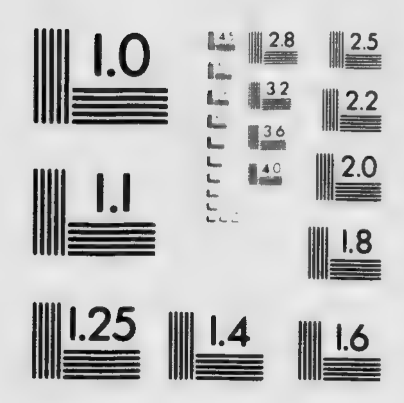
C'est une liste que l'on pourrait allonger presque indéfiniment. Ces sujets, empruntés au *Manuel des Cercles de Fermières* d'Ontario, montrent que les organisateurs de ces cercles ont eu surtout en vue la préparation des femmes de la campagne à leur rôle familial et social. Tous sont éminemment pratiques, la plupart même un peu terre à terre. Sans tomber dans l'excès contraire on pourrait, il me semble, glisser dans le programme d'études des *Cercles de Fermières* un peu plus d'idéal. .

Quoi qu'il en soit, l'oeuvre, telle qu'organisée, a produit, nous l'avons vu, des résultats bienfaisants, ce qui explique sa diffusion rapide dans la province d'Ontario et en Belgique. Transplantée dans notre province, avec les modifications nécessaires pour l'adapter à notre milieu et à notre mentalité, elle y produirait, sans au-



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

ANSI and ISO TEST CHART No. 2





APPLIED IMAGE Inc

cun doute, des fruits excellents. Puissent quelques-unes de mes lectrices se convaincre de cette vérité et, de concert avec les autorités religieuses de leurs paroisses respectives, s'employer à acclimater chez nous une institution qui est appelée à faire beaucoup pour la rénovation de nos campagnes, et la guérison de cette plaie de tous les pays : l'exode rural.

———o———

VIII

UN CERCLE D'ETUDES DE JEUNES FILLES (1)

Multiplication des crecles d'études chez nous. — Le cercle *Jeanne-d'Arc*. — Son ordre du jour. — Son programme d'études. — Quelques "suggestions."

Sans être, tant s'en faut, aussi rapide que l'on pourrait le désirer, la multiplication des cercles d'études, depuis quelques années, constitue l'une des manifestations les plus intéressantes du mouvement social catholique dans notre pays. Ce fut, si je ne m'abuse, l'*Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française* qui lui donna son premier élan, en demandant aux groupes de jeunes gens qui désiraient se joindre à elle, de se constituer le plus tôt possible en cercle d'études. Aujourd'hui, l'*A. C. J. C.* compte une soixantaine de ces cercles pour la plupart très vivants et très actifs.

---

(1) Mai 1913.

Plus tard les cercles d'études de jeunes filles firent leur apparition. Sauf erreur, l'honneur d'avoir ouvert la voie revient ici à l'oeuvre si belle et si méritante: *Le Foyer.* A l'heure actuelle il existe, à Montréal seulement, quatre cercles d'études de jeunes filles. Ce nombre serait presque doublé, si j'y ajoutais, comme je le devrais peut-être, les conseils des *Associations professionnelles* d'employées de bureau, de manufacture et de magasin, affiliées à la *la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste.* En effet, encore qu'ils ne soient pas, absolument parlant, des cercles d'études, ces conseils n'en contribuent pas moins, très efficacement, à la formation professionnelle, sociale et morale de leurs membres. Or c'est là, de toute évidence, le rôle principal d'un cercle d'études.

C'est, dans tous les cas, celui que s'est imposé de remplir le cercle Jeanne-d'Arc dont je veux m'occuper tout spécialement ici.

Le cercle Jeanne-d'Arc a été fondé il y a trois ans par sa présidente actuelle Mlle Laetitia Désaulniers. Il recrute ses membres principalement parmi les jeunes filles de la classe aisée.

Les réunions ont lieu, tantôt une fois par

quinzaine, tantôt une fois par semaine, chez Mlle Désaulniers. Elles durent généralement plus de trois heures. L'ordre du jour, ordinairement très chargé, explique suffisamment — sans qu'il soit nécessaire de recourir à des suppositions plus ou moins malicieuses — l'extrême longueur des séances de ce cercle de jeunes filles. Qu'on en juge plutôt: la réunion s'ouvre habituellement par une causerie que donne un conférencier étranger ou, plus souvent, un membre du cercle. Vient ensuite une lecture suivie de discussion. Puis, pour terminer la séance, chacune des jeunes filles lit sa réponse à une question posée par l'une d'entre elles à la réunion précédente.

Cette méthode de travail offre de nombreux avantages, dont le principal est d'attacher tous les membres à leur cercle en leur faisant prendre une part active à chacune de ses réunions. Par contre, elle prolonge les séances, peut-être outre mesure, ce qui ne laisse pas que d'offrir quelques inconvénients; et pour cette raison, il ne serait pas prudent, je crois, de l'adopter intégralement dans tous les cercles d'études. On ne trouve pas partout des travailleuses aussi intrépides que les membres du cercle Jeanne-d'Arc.

Voici la liste des sujets étudiés au cercle Jeanne-d'Arc depuis ses débuts:

Questions Sociales

La mission de l'Art en Canada; Les travaux d'un cercle d'études; Que pensez-vous du mouvement féministe? ; Le vote féminin, désertion du foyer; Ce que font les jeunes gens riches en France pour leurs frères de la classe ouvrière; Un cercle d'études féminin; Valeur intellectuelle et morale de la femme d'hier et de celle d'aujourd'hui; Les oeuvres sociales que nous préférons; Les patronages; L'Art et la Morale, le bon livre, et le beau livre; Ce qui manque à la jeune fille; Culture intellectuelle de la femme; Les enquêtes féminines; Enquête de Mme la Baronne Brincart; Un cercle d'études d'après l'Abbé Beaupin; La femme et l'étude; La femme et les oeuvres sociales; Le cercle d'études Notre-Dame; La femme et le foyer, la femme et la vie d'artiste.

Biographies, sujets Littéraires

Le Père Didon, sa vie et son oeuvre; Madame Vigée-Lebrun, sa vie et son oeuvre; Hector Bernier et son livre "Au large de l'Ecueil"; les "Anciens Canadiens", ce qu'en pense M. l'Abbé Camille Roy, ce que nous en pensons; Choses du pays: " Une première neige"; La politesse; Les Mille

Iles (Crémazie), analyse; Le Vaisseau d'Or (Nelligan), analyse; Les deux de Maistre; Nouvelles canadiennes: quatre compositions; Mon auteur de chevet; Corneille et Racine; portrait: Les maniaques "l'Intellectuelle"; Louise Labé; Andromaque; Le Cid; L'instruction féminine d'après Molière.

Toutes ces conférences, sauf trois ou quatre, ont été faites par des membres du cercle, ce qui démontre bien que ces jeunes filles savent mettre en pratique leur vaillante devise: "Vive labeur!"

Les sujets suivants sont au programme pour les prochaines réunions:

Les femmes et l'action sociale; La Ligue patriotique des Françaises; La Ligue sociale des acheteurs; L'Art ménager; Les lectures enfantines; Les "lectures populaires"; Vue d'ensemble sur les oeuvres sociales: *a*) en France; *b*) en Angleterre; *c*) en Canada; *d*) en Allemagne.

Constatons, avec satisfaction, que la science du ménage (au fait, est-ce une science ou un art?) a été introduite dans le programme d'études du cercle Jeanne-d'Arc. "L'enseignement ménager, a dit M. Maurice Beaufreton dans une excellente brochure publiée par l'*Action Populaire*,

doit être à la base de l'éducation sociale de la femme." (1)

La suppression des sujets littéraires me paraît moins heureuse. Espérons qu'elle n'est pas définitive.

Souhaitons aussi que le cercle Jeanne-d'Arc élargisse suffisamment son programme d'études pour y faire entrer les questions religieuses et les questions nationales.

A notre époque où l'incrédulité et l'irréligion s'infiltrent dans les journaux, courent les rues et sont colportées de salon en salon par des messieurs solennellement nuls à prétentions d'intellectuels, il importe souverainement que nos femmes et nos jeunes filles aient une solide formation religieuse, qui les immunise contre les sophismes et les artifices de l'erreur. Quelques conférences d'apologétique, quelques causeries sur des sujets religieux d'actualité — par exemple: tout récemment, le décret *Ne Temere* — compléteraient heureusement l'excellente instruction religieuse qu'elles ont reçue, pour la plupart, dans nos couvents.

Je me suis laissé dire qu'une notable

(1) *L'Education Sociale de la femme*, par Maurice Beaufreton. Brochure No 61, de la série jaune de l'*Action Populaire*, p. 19.

partie de notre bourgeoisie canadienne-française adopte volontiers les manières et jusqu'au langage de nos concitoyens anglais, avec qui elle est en perpétuel contact, et que cette manie ridicule est surtout répandue parmi les femmes. Pourtant, nous avons une histoire admirable, dont quelques-unes des plus belles pages ont été écrites par des héroïnes et des saintes; pourtant, la lutte pour la civilisation catholique et française, contre le fanatisme orangiste et anglicisateur, se poursuit encore de nos jours avec des péripéties angoissantes, d'un bout à l'autre du Canada; pourtant nous parlons une langue dont l'élégance et la loyauté, la souplesse et la force, la richesse et la clarté sont incomparables. Si tous les cercles de femmes et de jeunes filles consacraient une partie de leurs travaux à l'étude de cette langue, de ces luttes et de cette histoire, ne croit-on pas qu'ils fortifieraient en l'éclairant, le patriotisme de leurs membres, et qu'ils les rendraient ainsi plus capables, sinon d'exterminer complètement la détestable engeance des snobs et des snobinettes à la mode anglaise ou américaine, au moins d'en réduire considérablement le nombre?

Et qu'on me comprenne bien: je ne demande pas du tout que l'on supprime les

études sociales. Au contraire, c'est ma ferme conviction qu'il faut, pour plusieurs raisons, dont la plus mauvaise n'est pas qu'elles sont les moins connues, leur réserver la première place. Seulement, il me semble que cette première place ne devrait pas être l'unique.

Du reste, il se pourrait que je m'attarde à prêcher des converties. En effet, sauf son programme où elles ne figurent pas encore mais où elles pourraient bien prendre place bientôt, rien ne me prouve que le cercle Jeanne-d'Arc entend se désintéresser de nos problèmes religieux et nationaux.

Et maintenant, quelle sera la conclusion de cette étude sommaire?

D'abord l'expression d'une admiration très sincère pour les jeunes filles qui ont su créer, et faire vivre pendant trois ans déjà, d'une vie très intense, cette oeuvre si belle, mais si difficile qu'est un cercle d'études. Puis le voeu très ardent que des initiatives semblables se multiplient chez nous, à tous les degrés de l'échelle sociale, pour qu'elles se lèvent nombreuses les élites qui sauveront notre race de ses ennemis sans doute, mais surtout de ses propres faiblesses, et qui lui permettront ainsi d'ac-

complir la mission que la France chrétienne lui a transmise avec son sang: *Gesta Dei per Francos*."

———o———

IX

L'A. C. J. C. ET L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DANS LA PROVINCE DE QUEBEC (1)

Le Congrès des Trois-Rivières de l'A. C. J. C. — Un choix heureux. — A propos de nos illettrés. — Le système scolaire de la province de Québec et les droits des minorités. — Un danger : la politique dans nos écoles.

L'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française a tenu son cinquième congrès général aux Trois-Rivières, du 30 juin au 2 juillet dernier. Pour bien d'autres raisons aussi, mais surtout à cause du sujet qu'on y a étudié, ce congrès mérite de retenir l'attention. "L'enseignement primaire dans la province de Québec" est, en effet, une question trop importante pour qu'il soit permis de s'en désintéresser.

---

(1) Septembre 1913.

Aucun endroit, mieux que les Trois-Rivières, ne convenait à la tenue d'un pareil congrès. C'est une des villes du Canada qui renferme, si je puis dire, le plus d'histoire. Les glorieux épisodes et les belles figures abondent dans ses annales civiles et religieuses. De plus, sous l'énergique impulsion de son évêque actuel, l'action sociale catholique y a pris des développements remarquables. Elle possède une Corporation ouvrière catholique qui, tout en n'ayant pas encore un an d'existence, compte déjà plus de vingt sections professionnelles et une douzaine de cents membres. Son magnifique passé, et les directions de l'autorité religieuse, lui ont ainsi façonné une population au milieu de laquelle des congressistes ardemment catholiques et canadiens-français, comme ceux que lui amenait l'*A. C. J. C.*, devaient se trouver en famille.

Je n'ai pas à dire ici ce que fut le congrès vu de l'extérieur, l'enthousiasme qui n'a cessé d'y régner, les belles manifestations auxquelles il a donné lieu, l'impression profonde qu'il a produite dans le public: la presse quotidienne et hebdomadaire s'est chargée de ce soin. Il ne m'appartient pas davantage de redire la reconnaissance des congressistes pour l'accueil si

cordial, l'hospitalité si sympathique et si généreuse qu'ils ont reçus de S. G. Mgr Cloutier et de son clergé, comme aussi du conseil municipal et de tous les citoyens: le *Semeur,* organe officiel de la *Jeunesse Catholique* s'occupera de ce devoir, on ne peut plus agréable à remplir. Je voudrais pour ma part, simplement souligner quelques-unes des plus importantes conclusions qui se dégagent, avec la dernière évidence, des fortes études présentées par les rapporteurs aux séances de travail, sur les divers aspects de notre problème scolaire.

La première de ces conclusions, c'est que le nombre relativement considérable de nos illettrés n'est pas imputable à notre système scolaire actuel, comme on le prétend en certains quartiers, mais est dû à d'autres causes, surtout historiques, qui sont loin d'être déshonorantes pour nous.

Après la conquête, en 1763, l'immense majorité des écoles établies sous la domination française disparurent. Les vainqueurs leur substituèrent toute une organisation scolaire destinée à façonner pour l'apostasie religieuse et nationale les jeunes générations d'alors. Pour leur conserver la langue française et la foi catholique, nos ancêtres durent se résigner à laisser gran-

dir leurs enfants, je ne dirai pas dans l'ignorance — car une foule de personnes qui ne savent ni lire ni écrire sont beaucoup moins ignorantes que certains prétendus intellectuels — mais dans l'"illittérature", si l'on veut bien me passer ce mot qui se comprend parfaitement et qui exprime très bien ce que je veux dire, encore qu'il ne figure pas dans le *Larousse.* Cette situation dura jusqu'en 1846, quand fut votée la première loi pratique d'instruction primaire. Mais un système scolaire ne s'improvise pas en quelques jours; et puis il y avait des méfiances, bien explicables, à vaincre. Bref, on peut dire en toute vérité que, sans que nous ayons à en rougir, au contraire, l'organisation complète de l'enseignement primaire dans la province de Québec ne date que de cinquante ans au plus. Est-il étonnant après cela que le nombre des illettrés, dans la partie la plus âgée de notre population, soit considérable? Et qui aurait le droit de nous le reprocher?

Veut-on la preuve, absolument convaincante, que le contingent de nos illettrés — pour qui je suis loin d'avoir la méprisante pitié de certains "primaires" — est fourni à peu près exclusivement par l'élément âgé de notre population et par les enfants de

5 à 7 ans, beaucoup plus nombreux dans la province de Québec que dans les provinces anglaises? Cette preuve n'est pas difficile à trouver, elle se trouve dans les rapports des inspecteurs et inspectrices de manufactures. Ces fonctionnaires sont obligés de faire subir un examen à tous les jeunes garçons et à toutes les jeunes filles de moins de 16 ans employés dans les établissements qu'ils visitent, pour s'assurer de leur degré d'instruction. Or, tout en regrettant que les enfants qu'ils ont ainsi examinés ne soient pas généralement plus instruits, inspecteurs et inspectrices doivent reconnaître qu'ils ne trouvent qu'un chiffre absolument insignifiant d'enfants totalement illettrés. (1) Et n'oublions pas qu'il s'agit ici, uniquement, d'enfants appartenant à la classe la plus pauvre, celle où les illettrés doivent, de toute évidence, être les plus nombreux. Si l'enquête portait sur tous les enfants de 14 à 16 ans, il est incontestable que la proportion de ceux qui ne savent ni lire, ni écrire, serait considérablement réduite. Je défie bien qu'on nous cite, avec preuves à l'appui, un seul pays où l'instruction élémentaire ait atteint

(1) 1 sur 200 d'après l'honorable M. Taschereau, ministre des Travaux Publics et du Travail; *La Patrie*, 18 ou 19 janvier, 1911.

dans les masses profondes du peuple une plus grande diffusion.

Si on n'a pas le droit de reprocher à notre système scolaire actuel le manque d'instruction des personnes qui ont dépassé depuis quarante ou cinquante ans l'âge scolaire, ou qui ne l'ont pas encore atteint, on ne peut non plus refuser de lui reconnaître un profond respect pour les droits de tous. Tandis que dans presque tous les pays, et dans les plus vantés, l'école est l'arme de choix dont se servent les gouvernements pour tyranniser telle ou telle partie de la population, qui veut rester attachée à ses convictions religieuses ou à ses traditions nationales; tandis que tout près de nous, dans les provinces anglaises du Canada sauf une (et encore, on sait comment les Canadiens-français y sont actuellement traités) (2) les parents catholiques, qui veulent soustraire leurs enfants à l'influence délétère de l'école publique, doivent supporter l'inique fardeau de la double taxe scolaire; dans la province de Québec, la minorité organise elle-même et comme elle l'entend l'éducation de ses enfants sans que la majorité catholique songe un

(2) Allusion à la lutte admirable que mènent actuellement les Canadiens-français de la province d'Ontario pour la défense de leurs écoles bilingues.

seul instant à s'ingérer dans le choix de ses livres et la rédaction de ses programmes, ni à détourner pour ses propres écoles un seul sou de l'argent versé au trésor public par les protestants.

Voilà surtout ce qui place le système scolaire de la province de Québec infiniment au-dessus de bien d'autres, à façade pourtant plus prétentieuse.

Ce système scolaire, dont nous venons de voir deux des mérites, et qui en a bien d'autres, nul ne songe pourtant à le déclarer parfait. Du moins, c'est un reproche que l'on ne peut, sans injustice, adresser aux membres de l'*A. C. J. C.* L'un des leurs, en efet, chargé de rechercher les modifications qu'il conviendrait de lui faire subir, a présenté au Congrès un projet de réformes qui, publié en brochure par l'*Ecole Sociale Populaire,* ne remplit pas moins de 26 pages de texte serré. Oui, comme toutes les oeuvres humaines, notre système scolaire comporte sa part d'imperfections et l'on doit constamment chercher à l'améliorer. Il serait bon de se demander, par exemple, et le plus tôt possible, car la question est importante et pressante, si l'uniformité absolue des programmes dans les écoles des villes et dans celles des campagnes, n'a pas sa part de responsabilité

dans l'exode rural, et si certains collèges commerciaux, qui florissent en pleins centres ruraux, ne constituent pas de véritables agences d'émigration à l'intérieur.

Mais la réforme la plus pressante à accomplir dans notre organisation scolaire, celle sur laquelle je veux insister un peu longuement avant de clore ces brèves remarques, c'est l'élimination de la politique et des politiciens.

Il semble bien que l'intention de ses fondateurs, de ceux qui ont aboli le ministère de l'Instruction publique, en 1875, était de placer notre enseignement, à tous ses degrés, absolument en dehors de la politique. Or, ils ne paraissent pas y avoir réussi puisque le Conseil de l'Instruction publique, qui devrait être l'autorité suprême en matière d'éducation, est lui-même soumis dans l'exercice de ses fonctions — en vertu de l'article 2539 des Statuts Refondus, de la province de Québec, 1909 — à l'autorité du lieutenant-gouverneur en Conseil, c'est-à-dire, du gouvernement. Voici cet article, il est plus clair que ne le sont généralement nos textes de loi, et ne prête à aucune ambiguité: "Dans l'accomplissement de leurs devoirs les membres (du Conseil de l'Instruction publique) sont sujets aux ordres et aux instructions que

leur adresse le lieutenant-gouverneur en conseil." Sans doute, en pratique, tout se passe, généralement, comme si le Conseil était souverain, mais il y a là un danger grave qu'il faudra faire disparaître le plus tôt possible.

J'ajouterai avec le Rév. P. Colclough, S. J.: "Tout le monde sait qu'en marge de notre système scolaire et en contradiction avec lui, le parlement peut voter des subsides au gouvernement et l'autoriser à les distribuer à sa guise, ou même à ouvrir et diriger des écoles non soumises à la juridiction du Conseil ou du Département. Tout cela est légal, bien qu'anormal, et je voudrais pouvoir ajouter, comme tout à l'heure que, cette fois encore, nous sommes dans le domaine purement spéculatif." (1) On sait qu'il n'en est rien, et que, par exemple, les subventions scolaires du gouvernement sont souvent distribuées par des députés, amis du gouvernement, dont elles contribuent à faciliter l'élection. C'est la politique, avec ce qu'elle a de plus dissolvant, la corruption électorale, qui s'insinue dans notre organisation scolaire pour la corrompre et la ruiner.

---

(1) Discours au banquet de clôture du Congrès.

Voici donc, en résumé, les trois conclusions que j'ai voulu dégager, entre beaucoup d'autres, des travaux du Congrès de l'*A. C. J. C.*:

1. Loin d'être responsable du nombre de nos illettrés, notre système scolaire réussit à répandre à peu près universellement les notions élémentaires de la lecture et de l'écriture, jusque dans les couches inférieures de la population;

2. Par le respect, poussé jusqu'au scrupule, qu'il professe pour les droits des minorités, par la liberté entière qu'il leur laisse d'organiser comme ils l'entendent l'éducation de leurs enfants, il peut servir d'exemple à une foule d'autres plus souvent vantés;

3. Enfin, il renferme en lui-même un germe de dissolution, que les honnêtes gens de tous les partis doivent se liguer pour étouffer: l'ingérence politique. Ce sont là des constatations qui, on l'avouera, ne manquent ni d'importance, ni d'actualité.

En terminant, j'invite tous mes lecteurs à se procurer le *Rapport du Congrès de l'A. C. J. C.*, qui sera publié bientôt. (1)

---

(1) Ce *Rapport* est maintenant en vente chez tous les principaux libraires et au siège de l'A. C. J. C., 1075, rue Rachel. Il forme un beau volume in-8, de 200 pages, qui ne se vend que 50 sous.

Ils y trouveront une démonstration complète et irréfutable des trois propositions que je viens d'énumérer, avec en plus, une foule de renseignements de première valeur, et généralement difficiles à trouver, sur la question si âprement discutée de l'enseignement primaire dans la province de Québec.

X

UNE PLAIE NATIONALE (1)

Les ravages de la tuberculose dans la province de Québec. — Les causes de la tuberculose. — Ses remèdes.

Le Rapport de la Commission Royale de la Tuberculose, publié récemment, est un ouvrage que nous voudrions voir dans toutes les mains. Non pas — en dépit de ses qualités très estimables d'ordre et de clarté — pour sa valeur littéraire, car la forme en est très négligée ; mais à cause de l'abondance de renseignements qu'il contient sur les ravages exercés dans notre province par la tuberculose, aussi bien que sur les causes de *la peste blanche* et ses remèdes.

Sait-on que la tuberculose cause à elle seule plus de décès que toutes les autres maladies contagieuses mises ensemble? De 1896 à 1906, tandis que la variole, la scar-

---

(1) Juin 1912.

latine, la fièvre typhoïde et la diphtérie n'amenaient que 24,615 décès, la tuberculose faisait 33,190 victimes.

Pendant la même période de temps, la tuberculose était cause, dans les villes, de 11.51 pour cent et dans les campagnes, de 9.14 pour cent de tous les décès.

Dans une liste de dix-sept pays, la province de Québec occupe la sixième place parmi ceux dont la population souffre le plus de la tuberculose.

On meurt plus de tuberculose dans la province de Québec que dans l'Ontario, et dans sept sur neuf des Etats de la grande République américaine, qui nous avoisinent; et beaucoup plus à Montréal que dans les grandes villes des Etats-Unis.

Contrairement à ce qui se passe généralement dans les autres pays, ce sont les femmes qui, chez nous, fournissent le plus grande nombre de victimes à la tuberculose.

Enfin tandis que dans les pays où la lutte antituberculeuse est organisée, les ravages de *la peste blanche* diminuent sensiblement — dans certains pays la diminution a été de 40 à 50 pour cent — dans la province de Québec on ne peut signaler aucun progrès.

Voilà, très imparfaitement résumé, le déplorable état de choses auquel nous avons à faire face, et en voici maintenant les causes.

La cause principale c'est que la tuberculose, maladie éminemment contagieuse, a été, jusqu'à une époque assez récente, considérée par les médecins eux-mêmes comme une maladie plutôt — sinon uniquement — héréditaire et que cette erreur, qu'on peut sans exagération qualifier de grossière, subsiste encore dans la masse du peuple. Ignorant le caractère contagieux de la maladie, on néglige de prendre les précautions les plus élémentaires pour se protéger contre elle, et le fameux bacille de Koch pénètre pour y faire son oeuvre de mort, dans l'organisme de la plupart de nos contemporains comme une armée ennemie, dans une ville sans muraille et sans défenseur.

Les crachats de phtisiques et la poussière sont les agents les plus dangereux de transmission du germe, qui s'introduit ordinairement dans l'organisme par les voies respiratoires. Moins souvent, mais trop souvent encore, le bacille arrive à notre sang par les voies digestives et c'est alors le lait de vaches tuberculeuses, ou la vian-

de, *insuffisamment cuite,* d'animaux contaminés qui servent de véhicule à l'ennemi pour pénétrer dans la place.

Et ceci soulève un intéressant problème : étant donné *que la cuisson prolongée et entière seule détruit les bacilles au centre des morceaux de viande,* (1) que doit faire un malade à qui son médecin prescrit le régime des viandes saignantes ?

Nous venons de voir la cause immédiate de la tuberculose, le bacille et ses principaux agents de transmission ; il nous reste, avant de passer aux moyens à prendre pour enrayer les progrès de la terrible maladie, à mentionner brièvement ce que *le Rapport* que nous analysons appelle *les causes prédisposantes.*

L'hérédité d'abord. Si l'on ne naît pas tuberculeux, comme on l'a cru longtemps, on peut naître *tuberculisable.* L'enfant de parents faibles, à la constitution anémiée, sera une proie facile pour la contagion tuberculeuse.

La fatigue, le surmenage intellectuel, moral ou physique, en affaiblissant l'organisme le rend incapable de résister victorieusement aux assauts des agents infectieux.

---

(1) *Rapport de la Commission Royale,* p. 54. Ce passage est souligné dans le *Rapport.*

Une alimentation insuffisante, ou encore le manque d'air et de soleil produisent exactement le même résultat: la constitution s'anémie et le bacille de Koch y trouve un terrain idéal pour se développer.

L'alcool, qui peuple les asiles d'aliénés, les prisons et les bagnes, occupe une place de choix parmi les causes prédisposantes à la tuberculose. "Il est de notion classique en médecine que l'alcoolique est sujet à la pneumonie et n'y résiste pas."

"L'alcoolisme est un facteur de la tuberculose: 1° Parce que celle-ci est un des principaux aboutissants de la descendance affaiblie et dégénérée des alcooliques; 2° Parce que l'alcoolisme provoque infailliblement des conditions de vie très défavorables à la santé." (1)

L'étendue et les causes du mal nous étant — très sommairement — connus, voyons quels sont les remèdes qu'on propose d'y apporter.

L'idée erronée que l'on se fait de la maladie étant largement responsable de sa diffusion, il faudra donc travailler d'abord à faire sur ce point l'éducation de la masse.

---

(1) *Rapport de la Commission Royale*, p. 61.

Quand tout le monde sera convaincu que la tuberculose est une maladie contagieuse, on se protègera soigneusement contre elle, comme on se protège contre la variole et toutes les autres maladies "qui s'attrapent." L'établissement de *Dispensaires* gratuits et l'enseignement obligatoire de l'hygiène à l'école sont les principaux moyens recommandés par *la Commission Royale* pour faire cette éducation populaire.

Contre *l'hérédité* il est de toute évidence qu'il n'y a rien à faire directement. Mais on peut faire beaucoup indirectement en s'efforçant de sauvegarder la vigueur et la santé de ceux à qui nous devrons les générations de demain.

Pour cela il faudra assainir nos villes, en particulier par la lutte contre le taudis et la poussière des rues, c'est la tâche surtout de nos conseils municipaux; protéger nos travailleurs, surtout les femmes et les enfants, contre le surmenage que leur impose l'insatiable avidité du commerce et de l'industrie, en l'absence d'une organisation professionnelle sérieuse, c'est le devoir de notre législature; faire pénétrer à larges flots dans nos maisons — aussi spacieuses et aussi confortables que nos ressources nous permettront de les rendre — l'air pur

et la lumière du bon Dieu, c'est à nos ménagères qu'il appartient d'y voir; et enfin, défendre notre jeunesse contre les dangereuses séductions de l'alcool, c'est la mission de nos sociétés de tempérance et de nos *Ligues du Sacré-Coeur,* auxquelles les pouvoirs publics ont le devoir de prêter un concours efficace.

Nous avons résumé et condensé, peut-être à l'excès, les passages qui nous ont paru les plus pratiques de l'important *Rapport de la Commission Royale de la Tuberculose.* L'espace et, surtout, le temps dont nous disposions ne nous ont pas permis de faire mieux. Tel qu'il est cependant, nous osons espérer que cet article fera réfléchir sur la plaie véritablement nationale qu'est la tuberculose, et guidera nos lecteurs de bonne volonté qui voudront faire leur devoir dans la lutte engagée contre le terrible fléau.

Nous croyons, nous — et nous sommes convaincus que nous nous adressons à des lecteurs qui le croient égalemment — que le peuple canadien-français a une grande mission à remplir en Amérique. Comprenons bien que pour accomplir cette mission il a besoin de toute sa force, de toute sa

virilité, et unissons nos efforts contre tout ce qui, dans le domaine physique comme dans le domaine moral, tend à la diminuer et à l'affaiblir.

DEUXIEME PARTIE

AUTOUR DE LA QUESTION OUVRIERE

I

L'ORGANISATION OUVRIERE CATHOLIQUE EN ITALIE (1)

Les tâtonnements du début. — Double caractère de l'organisation ouvrière en Italie: professionnel, économique. — *Les Associations ouvrières d'amélioration*. — Les mutualités. — La coopération. — Quelques statistiques. — Spectacle réconfortant.

Commencé il y a quelques années, le mouvement d'organisation ouvrière catholique dans la province de Québec se précise, s'accentue et se développe. Il rayonne déjà dans quatre diocèses: Québec, Montréal, Chicoutimi et Trois-Rivières, où il vient

---

(1) Février 1913. D'après le *Bulletin du Bureau des Institutions Economiques et Sociales*, de Rome, numéros d'août et septembre 1912. L'article que je résume ici est, lui-même, le résumé du Rapport officiel d'une enquête faite par l'Office National du travail d'Italie.

d'être inauguré avec éclat. (1) Son succès définitif, j'en ai la conviction profonde, est assuré.

Mais pour fortifier ses promoteurs contre le découragement dont ils pourraient se sentir tentés devant les difficultés considérables qu'ils rencontreront certainement sur leur chemin, il est bon de mettre sous leurs yeux les résultats obtenus par d'autres ouvriers catholiques placés dans des conditions plus difficiles encore, que celles auxquelles nos ouvriers auront à faire face. C'est la pensée qui m'a décidé à transcrire ici quelques notes sur l'organisation ouvrière catholique en Italie.

Les catholiques italiens mirent à l'étude la question de l'organisation du travail dès leur premier Congrès, en 1874. Le programme ébauché à ce congrès, fut repris et amplifié au congrès de Bergame en 1877, et au congrès de Lucques en 1887. Dans l'intervalle, des sociétés de secours mutuels se fondèrent. En 1891, les sociétés ouvrières catholiques, mutuelles probablement, encore que le caractère n'en soit pas clairement défini, étaient au nombre de 284, et comptaient 73,000 membres.

---

(1) Voir le *Bien Public*, des Trois-Rivières, jeudi le 26 et mardi le 31 décembre 1912.

Cette année-là, l'encyclique *Rerum Novarum* vint donner une puissante impulsion au mouvement d'organisation des ouvriers catholiques, et il semble bien que c'est de cette époque qu'il faut dater les premières tentatives d'organisation vraiment professionnelle. Les catholiques italiens, comme les catholiques français à la suite de l'illustre comte de Mun, crurent d'abord que cette organisation professionnelle devait être mixte, en d'autres termes, ils voulaient grouper dans une association unique patrons et ouvriers d'un même métier. Seule, croyaient-ils, une organisation professionnelle ayant ce caractère, pourrait constituer la représentation de classe, sérieuse et stable, dont le besoin se fait sentir en Italie, comme partout.

A l'épreuve de la pratique, leur théorie apparut bientôt inapplicable. Aussi, vivement discutée au congrès de Rome, en 1894, fut-elle définitivement abandonnée au congrès de Tarente, en 1901, et à celui de Bologne, en 1903.

Les associations professionnelles qui se sont constituées depuis groupent séparément patrons et ouvriers.

L'organisation ouvrière catholique en Italie a un double caractère : elle est économique et professionnelle.

Nous avons déjà vu que la mutualité avait précédé toutes les autres formes d'organisation. En 1890 la coopération paraît à son tour et se développe rapidement.

Bon nombre des associations professionnelles sont sorties des sociétés mutuelles et des coopératives, mais il arrive souvent aussi que les associations professionnelles fondent, pour le bénéfice de leurs membres, des services de coopération ou de mutualité, de sorte que le mouvement professionnel et le mouvement économique sont étroitement unis et que les progrès de l'un entraînent, presque nécessairement, le développement de l'autre. Toutefois, si intimes que soient les rapports qui existent entre ces deux mouvements, ils n'en restent pas moins distincts et il faut les étudier séparément.

Les associations professionnelles s'appellent, d'un nom qui me paraît un peu bizarre, *Associations ouvrières d'amélioration.* Elles ont pour but de représenter officiellement et d'une façon permanente la profession à laquelle elles appartiennent, et de défendre les intérêts professionnels et économiques de leurs sociétaires. Pour atteindre ce double but, elles se proposent de mettre en oeuvre les moyens suivants:

Le développement de l'esprit de solidarité chez leurs membres d'abord, puis chez tous les travailleurs à qui leur influence pourra s'étendre;

L'éducation et l'instruction professionnelle de leurs sociétaires par les conférences, journaux, bibliothèques, cours professionnels, etc.;

Les négociations avec les patrons pour la réduction des heures de travail, l'augmentation des salaires, l'abolition du travail aux pièces, le règlement des litiges, etc.;

L'intervention auprès des pouvoirs publics pour en obtenir une législation protectrice du travail et des travailleurs;

Et enfin, l'établissement d'oeuvres diverses telles que caisses de chômage, bureaux de placement, services de consultations juridiques et techniques, sociétés coopératives et mutualités.

Les *Associations ouvrières d'amélioration* sont catholiques et ne s'en cachent pas; elles sont aussi, par conséquent, pacifiques et condamnent le principe de la lutte des classes. Ce qui ne les empêche pas de mettre en oeuvre tous les moyens licites, y compris la grève, pour faire rendre justice aux travailleurs.

La Lombardie compte 174 de ces organisations, dont 130 pour l'industrie et 44

pour l'agriculture: 43 des 44 associations agricoles ont fait rapport quant au nombre de leurs membres qui était de 15,729, dont 11,166 hommes et 3,308 femmes. Les 123 associations industrielles qui ont fait rapport renfermaient 42,141 membres dont les deux tiers environ étaient des femmes. Le grand nombre de femmes que comptent les associations ouvrières de cette région s'explique par le fait que la plupart d'entre elles recrutent leurs membres dans l'industrie textile, où les ouvrières sont beaucoup plus nombreuses que les ouvriers.

En Vénétie, les associations ouvrières ont 18,950 sociétaires, dont 11,082 pour l'industrie et 7,688 pour l'agriculture. En Sicile il y a 4,669 sociétaires dans l'industrie et 1,728 dans l'agriculture soit un total de 6,397. Le Piémont compte 4,611 sociétaires pris presque tous dans l'industrie. Au contraire, les 4,347 sociétaires de l'Emilie appartiennent presque tous à l'agriculture; et pareillement les 3,939 sociétaires des Marches.

Pour l'Italie tout entière, le nombre total des membres des *Associations ouvrières d'amélioration* est de 104,614, dont 67,466 pour l'industrie et 37,148 pour l'agriculture. On a pu obtenir des détails sur l'âge et le sexe de 99,969 sociétaires: les hommes

sont au nombre de 53,860, les femmes de 35,481 et les sociétaires, garçons ou filles, ayant moins de 18 ans, 10,268. Les 104,614 sociétaires recensés sont presque tous des ouvriers: dans l'industrie il n'y a que 797 sociétaires honoraires et dans l'agriculture on n'en trouve que 20.

Les métiers les mieux organisés sont ceux de l'industrie textile, qui compte 33,402 sociétaires, dont 22,397 femmes, 4,837 hommes et 6,168 sociétaires, des deux sexes, de moins de 18 ans. Vient ensuite l'industrie de la confection avec 5,674 sociétaires, l'industrie extractive avec 1,655 sociétaires, le bâtiment en a 1,470, les industries du bois 1,424 et la métallurgie 1,334.

Les *Associations ouvrières d'amélioration* recrutent ordinairement leurs membres dans un seul métier, mais il arrive parfois qu'elles groupent des travailleurs de différentes professions. Elles sont dirigées par l'assemblée générale des sociétaires ou des délégués nommés par eux, et par un Bureau de direction élu par cette assemblée générale. Elles ont presque toutes un aumônier-directeur nommé par les autorités religieuses.

Cent sept de ces associations ont répondu au questionnaire concernant leur budget. Leurs recettes collectives avaient été, cette

année-là (en 1909), de 83,670 livres; leurs dépenses de 62,543. Leur patrimoine s'élevait à 79,964 lires. Les cotisations des membres qui constituent 68.29 pour cent des ressources des associations ouvrières varient beaucoup d'une organisation à l'autre: dans quelques-unes elles ne sont que de 20 centimes (!) par an, parfois elles s'élèvent jusqu'à six lires et au-delà.

L'attitude des *Associations ouvrières d'Amélioration* à l'égard de la grève et les résultats obtenus par elles dans les conflits où elles se sont trouvées engagées offrent un vif intérêt. Nous savons déjà que ces associations ne s'interdisent pas de recourir à la grève quand tous les moyens de conciliation ont été essayés sans succès. Si la grève devient nécessaire, elles (les associations ouvrières) s'emploient à empêcher tout acte de violence et continuent les négociations avec les patrons afin de trouver un terrain d'entente. Dans l'intervalle, elles soutiennent pécuniairement leurs membres grévistes. Voici des chiffres qui prouveront mieux que toutes les affirmations la sagesse de leur conduite dans les conflits industriels: sur 175 différends, intéressant 78,856 ouvriers, 99 se sont terminés avec un résultat favorable pour les travailleurs, 59 avec un résultat partiel-

lement favorable et 6 seulement avec un résultat négatif. Le résultat n'est pas connu pour onze de ces différends. Si l'on ajoute que dans tous les conflits qu'elles ont eu à soutenir, pas un seul de leurs membres grévistes ne les a trahies, la démonstration sera faite que les associations ouvrières d'amélioration ne s'engagent dans les grèves qu'avec prudence et sagesse, et s'y comportent avec modération et fermeté.

Quelques mots maintenant avant de conclure, sur l'aspect économique du mouvement ouvrier catholique en Italie. Les statistiques que je vais rapporter ici ne rendent pas justice à l'activité économique des ouvriers catholiques italiens; c'est le *Bulletin des Institutions économiques et sociales* qui nous en prévient: "Il est nécessaire de faire remarquer que les données dont nous allons faire l'exposition, sur les coopératives et les mutuelles, surtout les données qui concernent les caisses rurales et le sociétés de secours mutuels, n'ont pas une valeur *quantitative*. Elles ne représentent pas le nombre effectif des institutions catholiques existantes. Pour cette partie de l'enquête on s'est, en effet, borné à une première phase, et l'on a laissé celles qui ont suivi. Ces données n'ont qu'une

valeur *qualitative*. Elles servent, en l'espèce, à indiquer dans quel rapport les organismes coopératifs se trouvent avec les organisations ouvrières d'amélioration, quelle partie et quelle importance y a l'élément ouvrier, et comment ces organismes peuvent être considérés comme des institutions venant compléter le mouvement professionnel. Ce sont comme les formes préparatoires d'un développement ultérieur de ce mouvement même." (1) On m'excusera sans doute si, n'ayant pas vu tout cela dans l'article du *Bulletin*, je suis incapable de le montrer dans le très bref résumé que je vais faire ici de cet article.

Les renseignements donnés concernent 57 coopératives de travail, 64 sociétés de fermage collectif, 250 coopératives de consommation, 487 coopératives d'achats et de ventes, 799 sociétés de secours mutuel et 261 sociétés d'assurance mutuelle.

Des 57 coopératives de travail, 5 se rattachaient à des sociétés d'amélioration. 51 firent rapport du nombre de leurs membres dont le total était de 3,652. La plupart, exactement 41, de ces sociétés étaient légalement constituées sous forme de sociétés anonymes par actions à capital limité. 99.81

(1) *Bulletin du Bureau des Institutions économiques et sociales*, septembre 1912, p. 45, en note.

pour cent des sociétaires appartenaient à la classe ouvrière. Ces coopératives de travail se répartissent entre divers métiers: il y a des coopératives de menuisiers, de briquetiers, d'orfèvres, etc. Certaines coopératives de manoeuvres et de maçons se chargent par contrat de l'exécution de travaux publics: construction de routes et de canaux, défrichement, etc. Les coopératives de travail agissent parfois comme patrons et font travailler d'autres ouvriers que leurs membres.

"Les bénéfices sont ordinairement répartis en raison du travail exécuté, et souvent en proportion égale entre les sociétaires et les ouvriers supplémentaires. Parfois, au contraire, ces derniers ont un salaire fixe.

"Les coopératives de ce genre jouissent souvent du crédit des institutions économiques, d'où provient leur développement, comme les caisses rurales, les caisses ouvrières, les sociétés de secours mutuels, etc. Parfois même ce sont elles qui ont fait naître des institutions de prévoyance, des magasins coopératifs pour les outils et les matériaux nécessaires au travail, des écoles professionnelles pour les sociétaires. C'est presque toujours le besoin de remédier au chômage, d'arrêter le mouvement de l'émigration, d'accroître les sources de

gain des ouvriers, qui expliquent la fondation de ces institutions." (1)

J'ai insisté un peu longuement sur les coopératives de travail, parce qu'il y a là une forme d'organisation extrêmement intéressante, à peu près inconnue dans notre pays et qu'on pourrait peut-être y introduire avec avantage.

Je passe sans m'y arrêter sur les sociétés de fermage collectif, absolument sans intérêt pour nous, le fermier n'existant pas comme classe dans notre province. Je ne m'arrêterai pas non plus aux coopératives d'achats et de ventes, ni aux caisses rurales et ouvrières, ni aux coopératives de consommation. Ces formes de la coopération sont assez bien connues, encore qu'assez peu pratiquées chez nous. Des statistiques complètes concernant ces sociétés offriraient sans doute de l'intérêt, mais on nous a avertis que celles que l'on nous cite, ne peuvent en aucune façon donner une idée juste du développement pris par les coopératives ouvrières catholiques.

Concernant les sociétés de secours mutuels nous retiendrons simplement ceci: c'est qu'elles exercent leur activité dans une foule de domaines où les nôtres n'ont

(1) *Ibid*, sept. 1912, pp. 46 et 47.

pas encore osé s'aventurer. Toutes, ou à peu près, secourent leurs sociétaires malades et viennent en aide à leurs familles, s'ils viennent à mourir, comme nos mutuelles canadiennes. Mais en Italie on trouve, en plus, des mutuelles qui assurent leurs membres contre l'invalidité, d'autres qui assurent les leurs contre la vieillesse. Quelques-unes protègent leurs membres contre le chômage, un certain nombre se bornent à payer des subsides en cas de maternité. Quelques autres se bornent à venir en aide à leurs membres victimes de quelque accident. Enfin il s'en trouve plusieurs dont la spécialité est de défrayer les frais de funérailles de leurs sociétaires défunts, et un plus grand nombre encore qui se donnent pour mission de secourir les veuves et les orphelins. Voilà pour les sociétés de secours mutuels de personnes. Il faut encore mentionner les mutuelles-incendies, les mutuelles-bétail, les mutuelles contre le vent et la grêle, qui rendent de grands services dans les campagnes.

Malgré les lacunes de son enquête, l'Office National du Travail a reçu des renseignements sur 3,018 organisations ouvrières catholiques, comprenant 364,864 membres. Voilà les résultats merveilleux atteints, en

quelques années, par les catholiques italiens, avec une population ouvrière pauvre, illettrée, et déjà à moitié gagnée au socialisme. S'imagine-t-on la somme d'activité, d'énergie et de persévérance qu'il leur a fallu dépenser pour obtenir un tel succès?

Que leur exemple nous soit un stimulant. Notre tâche est beaucoup plus facile que la leur, nos ouvriers étant relativement à l'aise et instruits et ayant, pour l'immense majorité, résisté victorieusement jusqu'ici à la propagande révolutionnaire et impie. Voulons-le donc d'une volonté agissante et obstinée, et dans quelques années l'organisation ouvrière catholique du Canada pourra être, à son tour, donné en exemple aux catholiques des autres pays.

———o———

II

L'UNIONISME INDUSTRIEL (1)

Une question actuelle et de première importance. — Ce que c'est que l'*Unionisme industriel?* — L'attitude des unions internationales à son égard. — Les promoteurs de l'*Unionisme industriel* et leurs doctrines. — Un danger pour la société.

Il y a deux ans, le *Conseil des Métiers et du Travail de Vancouver,* soumettait, à la vingt-septième session annuelle du *Congrès des Métiers et du Travail du Canada,* (2) qui l'adoptait, la résolution suivante (numéro 53) :

"Attendu que les unions de métiers se sont montrées incapables de combattre avec succès les aggrégations de capital du jour, et attendu que les forces des unions de métiers sont presque entièrement absorbées

(1) Avril 1913.

(2) Fédération d'un genre spécial qui groupe — en vue seulement de la défense de leurs intérêts devant les parlements fédéral et provinciaux — la grande majorité des unions ouvrières, surtout internationales, du Canada.

par des disputes juridictionnelles qui empêchent toute coopération suivie entre les différents métiers d'une industrie quelconque, qu'il soit résolu que cette convention recommande le principe de l'Unionisme Industriel." (1)

Cette résolution est extrêmement intéressante, d'abord parce qu'elle constitue une condamnation formelle portée, par leurs propres dirigeants, contre les unions ouvrières, affiliées au *Congrès*, dont elle proclame l'inefficacité absolue: ensuite, et c'est uniquement pour cette raison que je l'ai rapportée ici, parce qu'avec elle et pour la première fois, l'Unionisme Industriel apparaît officiellement à l'ordre du jour d'une importante convention ouvrière canadienne.

J'ai déjà dit qu'elle y fut bien accueillie. Ce qui ne l'empêche pas du reste de compter, au sein même du mouvement ouvrier international, des adversaires déterminés. L'automne dernier, à la vingt-huitième session annuelle du *Congrès*, ceux-ci tentèrent de faire rappeler la résolution No 53, qu'ils avaient vainement combattue l'année précédente. Mais leurs efforts ne rempor-

---

(1) *Rapport officiel des délibérations de la vingt-septième session annuelle du Congrès des Métiers et du Travail du Canada*, page 84.

tèrent aucun succès (1), la majorité refusa de se déjuger, et il reste acquis que le *Congrès des Métiers et du Travail du Canada* approuve le principe de l'Unionisme Industriel. (2)

Depuis, le *Conseil des Métiers et du Travail de Vancouver,* continuant sa campagne si heureusement commencée, a écrit au *Conseil des Métiers et du Travail de Montréal,* en même temps probablement qu'à toutes les autres associations ouvrières du même genre, pour lui demander d'adhérer à la nouvelle théorie; celui-ci se contenta de répondre que la question était prématurée.

Enfin l'Unionisme Industriel a été discuté à la dernière convention de la *Fédération Américaine du Travail,* dont on connaît les relations étroites avec la plupart de nos unions canadiennes. Il y a été repoussé, mais une importante minorité s'est prononcée en sa faveur. Le vote s'est divisé exactement comme suit: pour, 5,929; contre, 10,934. (3)

---

(1) Voir la "Gazette du Travail", octobre 1912.

(2) Une tentative pour faire approuver de nouveau l'Unionisme Industriel, par le *Congrès,* à sa convention de 1913, a échoué, la majorité des délégués étant d'avis que cette question n'était pas du ressort du *Congrès.*

(3) *Rapport officiel de la Convention,* de 1912, de la Fédération Américaine du Travail page 311.

L'Unionisme Industriel est donc pour nous, une question actuelle dans toute la force du mot. Est-ce une question importante et d'intérêt général? Oui, incontestablement, et pour s'en convaincre, il suffit d'observer que la bataille qui se livre autour d'elle, dans les associations ouvrières, met aux prises socialistes et modérés. Il n'est indifférent pour personne que la direction du travail organisé soit révolutionnaire ou réformatrice.

Actuelle, importante et d'intérêt général, la question de l'Unionisme Industriel est de plus fort peu connue; voilà, si je ne m'abuse, plus de raisons qu'il n'en faut pour me justifier de la traiter.

Qu'est-ce donc que l'Unionisme Industrielle, et y en a-t-il de plus d'une sorte? En toute justice pour le *Congrès des Métiers*, en effet, je ne dois pas oublier de mentionner qu'immédiatement après avoir approuvé la résolution que j'ai transcrite au début de cet article, il en votait une autre dans laquelle il affirmait que l'Unionisme Industriel, dont il venait d'approuver le principe, n'avait rien de commun avec l'organisation dite des *Travailleurs Industriels du Monde*. Ce qui tendrait à prouver qu'il y a au moins deux genres d'Unionisme

Industriel ou, dans tous les cas, deux façons de le comprendre. Essayons de démêler tout cela.

Si l'on s'en tient à ses caractères extérieurs, l'Unionisme Industriel peut se définir une nouvelle méthode d'organisation ouvrière qui veut substituer au groupement des travailleurs dans des unions de métiers, méthode actuelle, leur association dans des unions d'industries. Un exemple rendra ceci suffisamment clair. Dans l'industrie du bâtiment ou de la construction, comme on dit dans nos milieux ouvriers, il y a eu, jusqu'ici, une vingtaine d'unions, peut-être plus: les charpentiers-menuisiers ont la leur, ainsi que les peintres, les plombiers et les ferblantiers-couvreurs; et pareillement les maçons, les briquetiers, les plâtriers, les latteurs, etc. Si le principe de l'Unionisme Industriel triomphait chez les membres de ces unions, elles disparaîtraient toutes pour faire place à une seule organisation, l'union des travailleurs du Bâtiment.

Même en l'envisageant uniquement à ce point de vue et abstraction faite des intentions de ses promoteurs, l'Unionisme Industriel constitue un grave danger pour la paix sociale. Voilà ce que je crois pouvoir démontrer en développant la simple consi-

dération que voici: s'il est un fait si bien établi, si souvent mis en lumière par les événements qu'on puisse le considérer comme une loi sociale, c'est celui-ci: la fréquence et la violence des conflits industriels sont en raison directe de la distance qui sépare les patrons de leurs employés. Autrefois, quand le patron travaillait dans son atelier, à côté, autant et plus que ses quelques ouvriers, l'accord n'était peut-être pas toujours parfait, mais il est bien certain qu'on ne voyait rien de comparable à la haine de classe qui existe aujourd'hui, presque partout, et qui grandit toujours entre capitalistes et prolétaires. La suppression, sous l'influence de l'économie libérale, de toute organisation professionnelle, coïncidant avec l'avènement du machinisme et le développement phénoménal qu'il a imprimé à l'industrie, a creusé un fossé profond entre employeurs et employés. Le résultat a été un conflit cruel et quasi permanent: on ne franchit plus le fossé que pour se battre.

De l'excès même du mal, le remède commence à sortir, et l'organisation professionnelle se reconstitue partout, sur une base il est vrai, et je ne l'ignore pas, trop souvent radicalement fausse.

Sans être, tant s'en faut, la perfection

du genre, les unions ouvrières, telles qu'actuellement constituées dans notre pays, peuvent être cependant, et de fait sont assez souvent des instruments de pacification sociale. Cela tient à ce qu'elles se placent sur le terrain professionnel pour faire se rencontrer, dans une égalité au moins relative, les travailleurs d'un métier déterminé et leurs patrons. Or, quand patrons et ouvriers se placent sur le terrain professionnel pour discuter, il arrive rarement qu'ils ne puissent s'entendre, les intérêts particuliers et contradictoires finissant toujours et forcément par capituler devant l'intérêt supérieur (et commun aux deux parties) de la profession. Même lorsqu'on en vient à la grève ou au *lockout*, le conflit reste généralement renfermé dans des limites assez restreintes, et, ne mettant aux prises que patrons et ouvriers d'un seul métier, affecte moins gravement la vie économique et sociale du pays.

Avec l'Unionisme Industriel, la situation est radicalement changée. Le patron n'a plus à traiter avec ses ouvriers seulement, ou du moins avec des ouvriers capables de juger les choses de la profession dont ils font partie, mais avec une multitude de travailleurs dont l'immense majorité ne connaît probablement rien aux

causes du conflit, et serait d'ailleurs incapable, n'étant pas du métier, de les juger sainement, même si on les lui expliquait. Il y a bien des chances pour que les délégués choisis dans de telles conditions afin de négocier avec le patron au nom de l'union, soient totalement étrangers aux questions qu'ils auront à discuter et doivent leur élection à leur attitude agressive envers l'"infâme capital", plutôt qu'à leur compétence professionnelle, dont personne ne songera à s'informer.

Nous touchons ici au défaut capital de l'Unionisme Industriel: beaucoup plus que l'unionisme de métier, même neutre, qui y est pourtant bien exposé, il livre l'organisation du travail presque sans défense aux agitateurs de profession. Dans une association qui accueille les hommes de tous les métiers, il est facile de se faire admettre, même si on n'en exerce aucun, et la valeur professionnelle n'est plus un titre à la confiance de la multitude incompétente pour en juger. Par suite les hommes sages, les ouvriers sérieux n'exercent aucune influence et la direction passe nécessairement aux mains des plus remuants, des plus audacieux et des moins scrupuleux. Avec une organisation ouvrière comme celle-là, la moindre difficulté qui s'élève entre em-

ployeurs et employés prend tout de suite et fatalement les proportions et le caractère haineux et acharné d'une lutte de classes.

En résumé, et pour préciser en l'accentuant l'affirmation que je faisais au début de cette démonstration, l'Unionisme Industriel est, de sa nature, un admirable instrument de guerre sociale.

Voyons maintenant quels sont ses propagateurs et quelle est sa doctrine.

Dès 1905, Eugène V. Debs, candidat perpétuel du parti socialiste à la présidence des Etats-Unis, dans un discours fait à Chicago, prononçait les paroles suivantes, qui contiennent en germe toute la théorie de l'Unionisme Industriel:

"Une expérience longue, douloureuse et chèrement payée, a appris à quelques-uns d'entre nous que les divisions par métiers sont fatales à l'unité de classe...... Pour accomplir sa mission, la classe des travailleurs doit être une...... La vieille union de métier a accompli sa mission et appartient au passé. Le travail organisé comme tout le reste doit reconnaître la loi inexorable de l'évolution, et s'incliner devant elle.

"L'union des métiers demande que le

travailleur reçoive un salaire raisonnable pour une journée de travail raisonnable. Mais qu'est-ce qu'un salaire raisonnable? ......Demandez au travailleur, et s'il est intelligent, il vous dira qu'un salaire raisonnable pour une journée de travail raisonnable, c'est tout ce que l'ouvrier produit. Tandis que l'unionisme de métier parle encore de salaire raisonnable pour une journée de travail raisonnable, reconnaissant par là que les intérêts économiques du capitaliste et du travailleur peuvent s'harmoniser sur une base de justice égale pour tous deux; le travailleur industriel dit: "Je veux tout ce que je produis par mon travail."

C'est déjà passablement clair, mais pour avoir le dernier mot, la quintessence de l'Unionisme Industriel, il faut chercher dans une brochure de quelque soixante pages, écrite en collaboration par M. William D. Haywood et Frank Bohn, deux des membres les plus radicaux du parti socialiste américain et organisateurs de l'association ouvrière révolutionnaire dite "The Industrial Workers of the World."

Dans cette brochure, l'unionisme de métier est formellement condamné, parce qu'il divise les ouvriers et parce qu'il est, de sa nature, plutôt conservateur. Ce qu'il faut

c'est: "tous les travailleurs d'une industrie dans une seule union, et une seule union pour toutes les industries."

Cette union devra s'attacher à entretenir le mécontentement chez les travailleurs, car "le mécontentement, c'est la vie; il pousse à l'action."

Le but final, qu'il faut s'efforcer d'atteindre, est clairement indiqué: "La violence de la lutte des classes grandira avec la puissance de l'organisation politique et industrielle des travailleurs. La bataille fera rage d'un bout à l'autre du pays, jusqu'à ce que les travailleurs soient assez forts pour exercer un pouvoir absolu sur toutes les industries de la nation."

Et il ne faudra pas que les ouvriers soient trop scrupuleux dans le choix des moyens à prendre pour atteindre ce but si désirable: "Quand un travailleur, par son expérience personnelle ou par l'étude du socialisme, vient à connaître cette vérité (le déterminisme économique), il agit en conséquence. Il ne garde aucun respect pour les "droits" de propriété des voleurs de profit (profit-takers). Il se sert de toute arme qui pourra lui gagner la bataille. Il sait que les lois actuelles sur la propriété sont faites par et pour les capitalistes, et il n'éprouve aucune hésitation à les violer.

Il sait que toute action qui sert l'intérêt de la classe laborieuse est juste, parce qu'elle sauve les travailleurs de la mort et de la destruction."

Aussi Haywood et Bohn n'ont-ils aucune objection à recommander la grève générale:

"Personne ne peut raisonnablement soutenir qu'une grève générale serait inefficace et n'est pas une bonne tactique à employer par la classe laborieuse." (1)

On retrouve dans ces citations le programme des organisations ouvrières révolutionnaires d'Europe, et en particulier de la fameuse Confédération Générale du Travail, (C. G. T.) de France. De fait, l'Unionisme Industriel et le syndicalisme révolutionnaire sont une seule et même chose.

Quelle est maintenant la portée de la réserve faite par le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, qui approuve le principe de l'Unionisme Industriel, mais d'un Unionisme Industriel n'ayant aucun

---

(1) Toutes ces citations sont empruntées à un article intitulé: "Industrial Socialism: A new peril", paru dans le numéro de février 1912, de *The Common Cause*, une excellente revue antisocialiste. Depuis, cette revue a cessé de paraître, ses éditeurs ayant jugé qu'il valait mieux, pour la cause, concentrer toutes leurs forces et toutes leurs ressources sur une feuille hebdomadaire, *The Live Issue*, qui mène alertement la bataille contre le socialisme.

rapport avec l'organisation révolutionnaire portant officiellement le même nom? Remarquons d'abord que c'est dans les milieux socialistes de la Colombie-Anglaise que l'Unionisme Industriel canadien a pris naissance, et que c'est une association socialiste, le conseil des Métiers et du Travail de Vancouver, qui s'en fait le propagateur. C'est une mauvaise recommandation! N'oublions pas non plus ce que nous avons vu tout à l'heure, que cette nouvelle méthode d'organisation ouvrière est de sa nature, et indépendamment des intentions de ses promoteurs, un parfait instrument de guerre sociale. Ceci dit, la conclusion s'impose, me semble-t-il, avec une évidence absolue: cette réserve n'a aucune valeur pratique, et le jour où nos ouvriers canadiens tenteront d'appliquer le principe approuvé par leurs délégués, l'Unionisme Industriel produira chez nous, comme aux Etats-Unis, ses conséquences logiques et désastreuses. Avec l'heure de son triomphe sonnera l'heure du triomphe définitif de l'élément révolutionnaire, dans le mouvement ouvrier international au Canada.

———o———

III

LEUR SINCERITE (1)

Conduite étrange de certains chefs ouvriers. — Un reproche immérité. — Le syndicat de l'avenir.

Chose assez singulière à première vue, les hommes qui nous reprochent d'introduire, avec les préoccupations religieuses, un élément de division parmi les travailleurs sont les mêmes qui, après s'être arrogé le droit d'imposer, sous peine d'exclusion, un dogme et une discipline politiques aux ouvriers syndiqués, affichent à l'occasion le plus parfait mépris pour ce dogme et pour cette discipline, sans se soucier des conséquences désastreuses que cette manière d'agir pourrait avoir pour le travail organisé.

On sait les exécutions qui suivirent les élections du 21 septembre dernier. M. J.-A.

---

(1) Extrait d'une causerie faite à l'Université Laval, le 6 février 1912.

Masse fut exclu du *Parti Ouvrier* et du *Conseil des Métiers*, parce qu'il s'était porté candidat sans l'autorisation de ces deux corps ouvriers. D'autres furent également chassés parce qu'ils avaient favorisé certaines candidatures que le *Parti* ou le *Conseil* n'avait pas endossées. Or voici ce qui s'est passé aux dernières élections municipales. J'en emprunte le récit au *Devoir* du 3 février.

LA LUTTE MUNICIPALE

"Les élections sont faites.

"Quant à la mairie, le parti (ouvrier) n'a pas cru devoir s'en occuper et prendre part pour l'un ou l'autre des candidats, bien que M. Lavallée fût généralement bien vu dans les milieux ouvriers.

"*Le Conseil des Métiers et du Travail* s'est abstenu de faire la lutte pour qui que ce soit.

"Cependant quelques-uns de ses membres ont cru devoir prendre parti pour M. Marcil, malgré la défense formelle de la constitution qui régit cette organisation centrale.

"La semaine dernière, le président et le vice-président furent accusés d'avoir autorisé la signature de leur nom au bas d'une

circulaire en faveur de M. Marcil. L'affaire vint devant l'assemblée du *Conseil*, de dimanche dernier, où un débat intéressant s'engagea sur la question.

"M. Aza. Filiatrault demanda alors le privilège d'interpeller le président et le vice-président du *Conseil*, au sujet d'une circulaire qui a été publiée en faveur de M. Marcil, candidat à la mairie et qui est signée des deux noms: Geo. Brunet, président du *Conseil des Métiers et du Travail*, et Jack McClelland, vice-président de ce même *Conseil*.

"L'orateur après avoir lu deux de ces circulaires, fait rappeler que les règles du Conseil interdisent absolument à tout délégué de parler ou de travailler en faveur des candidats non approuvés par le *Conseil* ou par le *Parti Ouvrier*. Or la candidature de M. Marcil n'a jamais été approuvée ni par le *Conseil* ni par le *Parti Ouvrier*.

"Avant de blâmer les signataires de cette circulaire, il veut entendre leurs explications.

"*En réponse, M. G. R. Brunet, déclare qu'il n'a jamais autorisé M. Marcil ni aucun de ses agents, à écrire son nom au bas de la dite circulaire. D'ailleurs, a-t-il déclaré, je ne signe jamais Geo. Brunet, mais G. R. Brunet.*

M. McClelland, vice-président du Conseil fit une déclaration dans le même sens.

Devant ces deux déclarations catégoriques le *Conseil* décida que l'incident, en ce qui concerne la responsabilité de MM. G. R. Brunet et J.-A. McClelland, vis-à-vis du *Conseil,* au sujet de cette circulaire, était clos.

"Le mardi suivant les journaux publiaient la déclaration suivante sous la signature de MM. Geo. Brunet et J. McClelland:

LES OUVRIERS ET LA MAIRIE

"Nous, soussignés, Georges R. Brunet et Jack McClelland, président et vice-président du *Conseil des Métiers et du Travail,* déclarons par les présentes que nous supportons la candidature de l'échevin Georges Marcil à la mairie, parce qu'il a prouvé, en toutes circonstances, qu'il est l'ami des ouvriers. Quoi qu'en dise son adversaire, l'échevin Lavallée, dans ses annonces à tant la ligne dans les colonnes à nouvelles des journaux, *nous désapprouvons les déclarations qui ont été faites tendant à faire croire que les circulaires que*

nous avons fait publier, l'ont été sans notre consentement et notre connaissance."

GEORGES R. BRUNET,
JACK McCLELLAND.

"Comment expliquer cette conduite contradictoire à quatre jours d'intervalle?

"La question est plus sérieuse qu'on semble le vouloir croire chez quelques-uns, et si le *Conseil des Métiers et du Travail* veut conserver le prestige qu'il s'attribue, il ferait bien de séparer au plus vite sa cause de celle de gens qui semblent se donner le triste plaisir de la compromettre irrémédiablement."

Peu après les élections municipales, pour des raisons que les journaux ne rapportèrent pas, mais qu'il est facile de deviner, l'union des ferblantiers-couvreurs retira ses délégués du Comité Général du *Parti Ouvrier*, comme naguère, devant les injustices qui lui étaient faites, l'union 349 des peintres, avait retiré les siens du *Conseil des Métiers*.

Et maintenant, je vous le demande, de quel droit des hommes qui sèment ainsi la division dans le monde du travail sans qu'aucun intérêt supérieur l'exige, simplement pour satisfaire des ambitions ou des préjugés politiques, de quel droit ces hom-

mes viennent-ils nous accuser, nous, d'être les adversaires du travail organisé? C'est une accusation que nous repoussons avec indignation. Loin de lui être hostile, nous sommes en faveur de l'organisation du travail, parce que nous considérons qu'elle est, avec l'intervention législative, le meilleur moyen de remettre un peu d'ordre dans le chaos de la société moderne, et de retirer les classes populaires de leur "situation d'infortune et de misère imméritée." Seulement, cette organisation du travail, nous la concevons autrement, et je ne crains pas de le dire, mieux que nos accusateurs. La neutralité est ici, comme partout, totalement impuissante, et le syndicat confessionnel est le syndicat de l'avenir.

IV.

POUR LES EMPLOYES (1)

La liberté du commerce. — Les conditions de travail dans les magasins; sont-elles fatigantes et malsaines? — Une loi nécessaire.

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Les marchands-détaillants de la province de Québec, réunis en convention à Montréal ces jours derniers, se sont occupés, pour le combattre cela va sans dire, du mouvement entrepris dans le but de faire réduire les heures de travail des femmes et des enfants employés dans les magasins. Quelques jours plus tôt, M. J.-O. Gareau, président de la section de nouveauté de l'*Association des Marchands-détaillants* avait pris la même attitude dans

(1) Extrait d'une causerie faite à l'Université Laval, le 21 mars 1912.

une lettre publiée par la *Presse* du 24 février dernier.

La convention et M. Gareau semblent avoir trouvé mauvais que des personnes de l'extérieur soient intervenues en faveur des employés de magasins:

"La présente Convention prétend protester contre les intentions de certaines gens qui, sous couleur de philanthropie, entendent régir les conditions du travail des femmes dans les magasins et en limiter le nombre d'heures (1)."

Et M. Gareau:

"Le marchand détaillant est certes plus à même de soutenir et de protéger pécuniairement et moralement la jeune fille sous ses ordres, que la plpuart de ces philanthropes, qui sont de bonne foi, j'en suis certain, mais qui sont trop souvent enclins à se poser comme les libérateurs d'esclaves qui n'existent que dans leur imagination, et dont les remèdes proposés ne répondent nullement aux maux qu'ils veulent faire disparaître."

Et voilà! on ne saurait dire plus clairement à quelqu'un qu'il se mêle de questions qui ne le regardent aucunement et

---

(1) Résolution numéro 20, adoptée par la Convention provinciale des marchands-détaillants. Texte publié par le *Canada* du 1er mars.

auxquelles, d'ailleurs, il ne comprend pas le premier mot.

L'arrêt est-il irréfutable et sans appel? Je ne le crois pas, pour ma part; et comme il frappe l'*Ecole Sociale Populaire*, qui s'est prononcée énergiquement en faveur de la réduction des heures de travail dans les magasins, spécialement pour les femmes et les enfants, je vais prendre la liberté de le discuter.

M. Gareau pose, au moins implicitement, dans sa lettre (qui est comme un commentaire anticipé de la résolution de la Convention et en contient toute la substance) la vieille thèse révolutionnaire de la liberté absolue du commerce.

C'est une thèse que nous ne pouvons admettre. Nous croyons, nous, que la liberté du commerce a pour bornes la liberté et les droits des individus, ou, mieux encore, l'intérêt général. En d'autres termes, nous prétendons que le commerce a été fait pour l'homme, et non pas l'homme pour le commerce, de sorte que, quand les droits des deux viennent en conflit, c'est le commerce qui doit s'effacer. Et c'est sur ces principes que nous basons le droit et le devoir qu'ont les gouvernements d'intervenir pour protéger les travailleurs.

Après cela je me garderai bien d'abor-

der, dans une causerie de quelques minutes, l'étude approfondie d'une question aussi importante; l'entreprise serait absurde. Je passe donc immédiatement à l'examen des arguments que le Président des marchands de nouveautés a fait valoir contre la règlementation des heures de travail dans les magasins.

"Il a été question, dit M. Gareau, d'étendre au travail du magasin la loi qui régit les heures de travail de l'usine. Ce serait un non-sens prodigieux, étant donné que les conditions de labeur, d'hygiène et de confort sont dissemblables dans l'un et l'autre cas.

"Peut-on raisonnablement comparer le travail de la jeune fille courbée sur un métier, sur un établi, sur une machine à coudre ou tout autre engin composant le matériel des usines, à celui de la jeune fille qui passe une grande partie de la journée assise confortablement derrière un comptoir ou s'occupant à un ouvrage des plus légers? Certes, la dépense de forces physiques est bien différente."

Je me demande si M. Gareau a bien réfléchi avant d'écrire ce passage, qui contient des affirmations vraiment trop extraordinaires. A qui le Président des marchands de nouveautés espère-t-il faire

croire que les employées de magasins peuvent s'asseoir une grande partie de la journée? Il est notoire que dans une foule de magasins il n'y a pas de siège pour les commis. Il est non moins connu que souvent, même dans les établissements où il y a des sièges, une employée qui s'asseoit pour se reposer est mal vue de ses supérieurs, gérant ou patron.

Qu'il y ait une différence, parfois considérable, entre les conditions de travail et d'hygiène qui existent dans les fabriques et celles que l'on trouve dans les magasins, nul ne songe à le contester. Seulement cette différence n'est pas toujours à l'honneur des magasins comme le donne à entendre M. Gareau. N'importe quel médecin qui les a visités dira que les usines et fabriques, sauf celles où la matière première employée est essentiellement malsaine, sont en général bien supérieures au point de vue de la ventilation et de l'hygiène, à la majorité des magasins.

Quant au travail des commis, il est loin d'être aussi léger que le croit M. Gareau.

Voici ce qu'en disait Mlle Larue de l'*Association Professionnelle des Employées de Magasin*, dans son rapport au Congrès de la *Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste*, en 1907: "Il faut à l'em-

ployée beaucoup de vigueur physique pour rester debout toute la journée; quelques-unes font des prodiges d'énergie pour poursuivre leur besogne dans des conditions aussi fatigantes.

"Le samedi, le travail est assurément excessif dans un très grand nombre d'endroits, le travail ce jour-là se prolonge jusqu'à onze heures."

Vous avez sans doute remarqué comme moi, que Mlle Larue, dont la compétence ne saurait être mise en doute, car elle est du métier, et l'existence qu'elle nous décrit, c'est celle qu'elle mène, vous avez sans doute remarqué dis-je, que Mlle Larue constate comme un fait évident et incontestable, admis de tout le monde, l'obligation où se trouvent les employées de rester debout toute la journée. Elle ne semble pas avoir entendu dire, elle, que les commis pouvaient s'asseoir une grande partie du temps, et la lettre de M. Gareau a dû être pour elle, à cet égard, une véritable révélation!

Vous avez remarqué également, j'en suis certain, que Mlle Larue ne parle que des magasins où l'on ne travaille le soir que le samedi. Et cependant elle affirme que, même dans ces établissements la tâche est exténuante et qu'il faut aux jeunes filles

une grande vigueur physique pour y résister. A bien plus forte raison peut-on dire la même chose des magasins où le travail se prolonge jusqu'à dix heures et demie ou onze heures, quatre soirs sur six.

D'après M. Gareau, celui à qui il appartient d'améliorer le sort de la jeune fille, de la protéger, c'est le marchand pour qui elle travaille, c'est son patron. J'en conviens volontiers. Seulement, tandis que mon estimable contradicteur parle de cette protection comme d'un privilège ou d'un droit exclusif, je la considère, moi, comme une obligation grave, comme un devoir de conscience. De ces conceptions différentes découlent des conséquences contradictoires : je suis libre de ne pas exercer un droit ; je ne le suis pas de me soustraire à l'accomplissement d'un devoir.

Il est évident que chez un certain nombre de marchands, la minorité sans doute, c'est la théorie de M. Gareau qui triomphe. Et comme ces marchands n'ont pas jugé à propos jusqu'ici d'user de leur droit d'améliorer le sort de leurs employées, celles-ci, et par suite de la concurrence, presque toutes les employées de magasin, doivent continuer à fournir un travail beaucoup trop prolongé.

Une loi provinciale fixant à soixante

heures au maximum, la semaine de travail pour les employées de commerce est le seul remède possible à cette situation déplorable. Cette loi nous ne regrettons pas de l'avoir demandée, mais nous insistons au contraire pour qu'on nous la donne le plus tôt possible.

V

POUR LES DEBARDEURS (1)

Leurs griefs ; comment y remédier. — Quelques considérations générales.

Monseigneur, (2)

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

La rumeur d'une grève générale et prochaine des débardeurs du port de Montréal, circule depuis quelques jours. La situation est à ce point sérieuse que le ministre fédéral du travail, l'honorable M. Crothers, a cru devoir intervenir. Il a commencé une enquête qui, espérons-le, lui révèlera, en même temps que toute l'étendue du mal, les remèdes efficaces qu'il conviendrait de lui appliquer. (3)

---

(1) Extrait d'une causerie faite à l'Université Laval le 24 mai 1912.

(2) S. G. Mgr Bruchési, archevêque de Montréal.

(3) La grève n'a pas eu lieu.

En attendant, un examen rapide des plaintes des débardeurs, telles que les journaux nous les ont fait connaître, ne manquera peut-être pas d'intérêt pratique.

Voici, d'après le rédacteur ouvrier de la *Presse* (édition du 18 mai de ce journal) deux des principaux griefs des travailleurs du port.

D'abord ils n'ont aucun local pour y prendre leurs repas, de sorte que ceux qui n'aiment pas l'ordinaire des restaurants doivent manger en plein air, exposés à toutes les intempéries des saisons. Ceci pour le jour. La nuit, la situation serait encore pire. Il semble que tous les restaurants situés à proximité du port sont licenciés pour la vente des liqueurs enivrantes, et doivent, par suite, fermer leurs portes à onze heures tous les soirs, sauf le samedi, où la vente des spiritueux est interdite après sept heures du soir. Comme résultat de la fermeture de tous les restaurants, les équipiers de nuit n'ont pas le choix et sont obligés de manger à la belle étoile, ou sous la pluie battante.

Si cette plainte est fondée, et je n'ai aucune raison d'en douter, encore que je n'aie pu m'en assurer par une enquête personnelle, il faut remédier au plus tôt à une situation qui est de toute évidence absolument intolérable.

Mais comment y remédier? Disons tout de suite qu'il ne saurait être question de rappeler la loi bienfaisante qui limite les heures d'activité des débitants de liqueurs enivrantes. Quand on voudra toucher à cette loi, il faudra que ce soit pour la rendre plus restrictive et non pas pour la rappeler. D'ailleurs, même si les restaurants licenciés restaient ouverts toute la nuit, cela n'améliorerait qu'assez peu la situation [illegible], de l'aveu même des intéressés dont le rédacteur de *La Presse* s'est fait l'interprète, un grand nombre de débardeurs préfèrent manger en plein air que d'aller au restaurant. Il faut donc chercher ailleurs.

Fidèle à ce principe de l'Ecole Sociale Catholique qui veut que ce soit à la profession d'abord qu'il appartienne d'assurer le bien-être de tous ses membres, je suis convaincu que seules les compagnies de navigation, de concert avec les débardeurs, pourraient donner au problème qui nous occupe une solution satisfaisante et complète. Cette action concertée, il ne semble pas qu'on puisse espérer la voir se produire de longtemps.

A défaut d'une entente dans ce but entre tous les éléments qui composent la profession, c'est au syndicat ouvrier qu'il appar-

tient ensuite de protéger ses membres, et autant que possible tous les travailleurs qui exercent le même métier. Je suis convaincu pour ma part, que le syndicat des débardeurs, l'un des plus puissants qui existent à Montréal, y a déjà pensé, et si tous les travailleurs du port n'ont pas encore d'abri pour s'y reposer et y prendre leurs repas, c'est sans doute que l'effort nécessaire pour leur assurer cet abri est absolument hors de proportion avec ses moyens.

Reste l'initiative privée. Il est certain que des établissements non licenciés, pouvant par conséquent rester ouverts toute la nuit, rendraient de grands services à cette partie des débardeurs qui fréquentent volontiers les restaurants, et assureraient à leurs propriétaires d'assez jolis bénéfices.

Mais voici ce qui serait encore mieux, beaucoup mieux: Pourquoi ne se trouverait-il pas, dans notre grande ville de Montréal, des personnes généreuses et favorisées de la fortune pour ouvrir, aussi près que possible des quais (le même besoin se fait sentir d'ailleurs dans tous les centres ouvriers de notre ville) un de ces restaurants populaires comme il en existe tant en Europe, spécialement en Angleterre, où,

pour quelques sous, on peut se procurer un bon repas dans des conditions de propreté et d'hygiène qui ne se rencontrent malheureusement pas souvent dans les restaurants à bon marché. Il faudrait aussi adjoindre à ce restaurant, ou créer indépendamment de lui, une salle où ceux à qui la cuisine étrangère inspire quelque répugnance pourraient aller manger dans une atmosphère saine et réconfortante, la nourriture apportée de chez eux.

Et qu'on me comprenne bien, il ne s'agit pas ici de faire aux débardeurs une aumône dont ils n'ont nullement besoin, car leurs salaires leur permettent de payer pour les services qu'ils demandent. On sait d'ailleurs qu'en Europe les restaurants populaires rapportent, règle générale, plus qu'ils ne coûtent. Si je fais appel aux personnes généreuses et ayant quelque fortune, c'est, d'une part parce que l'entreprise étant coûteuse et comportant comme toutes les entreprises financières, certains risques, exigerait des capitaux assez considérables, et c'est, d'autre part, parce que l'oeuvre rendrait de bien meilleurs services aux travailleurs du port si elle était fondée sous l'inspiration du dévouement, que si elle n'avait d'autre raison d'être que d'enrichir ses fondateurs. Il n'y a pas là de

quoi blesser la susceptibilité même la plus ombrageuse.

S'il ne se trouvait personne pour ouvrir l'établissement dont ils ont besoin, les débardeurs pourraient encore remédier à la situation en fondant eux-mêmes un restaurant coopératif. Mais pour plusieurs raisons qu'il serait trop long d'énumérer, c'est là une entreprise tellement aléatoire que j'hésiterais pour ma part à leur conseiller de s'y engager.

J'en arrive au deuxième grief des travailleurs du port. Le voici tel qu'exprimé par le rédacteur ouvrier de *La Presse*: "Depuis nombre d'années, des débardeurs, propriétaires ou locataires dans la ville, où ils paient taxes, pères de famille, honnêtes travailleurs, se voient soudain, remplacés par des étrangers venus l'on ne sait d'où, et cela sans aucune raison apparente."

En d'autres termes, les débardeurs se plaignent qu'on leur préfère, sans motif plausible, des travailleurs venus de l'étranger. Quelques-uns vont plus loin et accusent les compagnies de navigation d'importer elles-même la main d'oeuvre qui leur fait concurrence.

On peut poser, comme principe général que l'importation d'ouvriers étrangers est

condamnable, car elle cause sur le marché du travail des perturbations qui sont douloureusement ressenties dans la classe laborieuse. Ce principe d'ailleurs, est consacré par notre loi des aubains et il serait à désirer, si la preuve est faite que des ouvriers étrangers ont été importés pour travailler dans notre port, que cette loi fût appliquée rigoureusement avec toute les sanctions qu'elle comporte.

Mais il est très possible, et même assez probable, que l'accusation portée contre les compagnies de navigation n'ait aucun fondement.

Dans ce cas le favoritisme dont nos débardeurs ont à se plaindre serait le fait de contremaîtres mal disposés à l'égard des ouvriers canadiens, et il suffirait pour faire tout rentrer dans l'ordre, que l'attention des autorités compétentes fût attirée sur ces abus. On en a eu la preuve la semaine dernière quand un contremaître étranger, à l'emploi de la compagnie du Pacifique Canadien, a été congédié parce que, dit-on, il traitait mal les hommes qui travaillaient sous ses ordres. En agissant ainsi, la puissante compagnie montrait d'une façon non équivoque, qu'elle est très bien disposée à l'égard de ses employés.

VI

UNE PUBLICATION INTERESSANTE : L'ORGANISATION OUVRIERE AU CANADA EN 1912 (1)

[illegible] — Graves omissions. — **Unions** nationales et unions internationales. — **Insuccès** des premières. — **Succès des secondes.** — **Les** causes de ces deux phénomènes. — **L'organisation** catholique.

Le Ministère fédéral du Travail a publié récemment une intéressante étude sur l'organisation ouvrière au Canada. (2)

Cette publication comble une grave lacune. Si, en effet, grâce à l'*Ecole Sociale Populaire*, on pouvait se rendre compte, avec assez d'exactitude, de l'importance du mouvement syndical dans la province

---

(1) [illegible] 1912.

(2) [illegible] *Labour Organization in Canada.* [illegible] *Rapport,* [illegible] et à [illegible] de la Consti- [illegible] documents [illegible] si bien qu'en [illegible]

de Québec, (1) il n'en était pas de même pour le mouvement syndical dans le reste du pays; les renseignements sur ce sujet étant disséminés dans douze volumes de la *Gazette du Travail* et dans les publications officielles des différentes associations ouvrières, il était à peu près impossible, pour un simple particulier, de les rassembler. M. F.-A. Acland, sous-ministre du Travail et artisan principal du *Rapport* que je vais maintenant analyser a donc rendu un service considérable à tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, s'intéressent à l'organisation ouvrière dans notre pays.

Non pas que son travail soit parfait, ni même complet, loin de là: clair dans son ensemble, il ne l'est pas toujours dans les détails; de plus, il lui arrive parfois de donner, sur un même point, des renseignements contradictoires; enfin, et surtout, il est beaucoup de choses qui devraient s'y trouver et qu'on n'y trouve pas.

Voici quelques exemples à l'appui de mes critiques:

A signaler d'abord, la singulière confusion qui fait donner le *Congrès des Métiers et du Travail du Canada* — un corps ouvrier formé en très grande partie d'unions in-

(1) Voir tract No 2 de l'E. S. P.: "*L'organisation ouvrière dans la province de Québec.*"

ternationales; qui refuse de s'affilier une union purement canadienne, s'il existe au même endroit une union internationale; qui se fait représenter au Congrès de la *Fédération Américaine* et qui invite à ses propres conventions les délégués de cette organisation essentiellement internationale — singulière confusion, dis-je, qui fait donner le *Congrès des Métiers et du Travail* comme une association entièrement canadienne: "wholly canadian."

A la page 92 du Rapport, on lit: Dans Québec il y a 194 unions internationales et 17 unions nationales, soit un total de 211 unions en tout. Or, dans l'introduction, page 5, le nombre des unions de la province de Québec est donné comme étant de 205, et à la page 104 on trouve un tableau qui accorde à notre province non plus 205, ni 211, mais 228 unions. C'est d'ailleurs ce dernier chiffre qui semble exact, comme en fait foi la liste des syndicats de Québec, qui se trouve aux pages 41-47. On peut voir encore par cette liste, en se guidant sur les noms, que le nombre des syndicats nationaux n'est pas de 17, mais de 34 au moins. (1)

---

(1) *Le Ministère du Travail*, a publié pour l'année 1912, un rapport plus mal fait encore si possible, au point de vue statistique, que celui que nous analysons ici.

J[illegible]rais donner d'autres exemples et d[illegible] et d'erreur, dans le *Rapp[illegible]t* [illegible]*sation ouvrière au Cana[illegible]* [illegible] y a des lacunes plus importantes [illegible] à y relever.

On se demande, par exemple, pourquoi [illegible] *Ouvrière de Chicoutimi* n'est même pas mentionnée dans ce travail, qui est supposé contenir la nomenclature complète des organisations ouvrières canadiennes. On se demande aussi, avec beaucoup d'étonnement, pourquoi les associations professionnelles affiliées à la *Fédération Nationale Saint Jean Baptiste* n'y figurent pas, quand on les trouve dans le "Guide des Associations Ouvrières", publié par la "Gazette du Travail."

Pourtant l'*Association Professionnelle des Employées de Manufacture* a plus de douze cents membres cotisants. On compte[illegible] sur les doigts d'une seule main les syndicats ouvriers de Montréal, internationaux ou nationaux, capables de montrer un pareil effectif. L'[illegible] *des Employées de Bureau* a [illegible] cents membres, celle des *E*[illegible]*agasin*, de trois à quatre cen[illegible] les chiffres qui con[illegible]ations comme aussi la *i*[illegible] *de Chi-*

coutimi, (1) méritaient, ne serait-ce que par leur importance numérique, d'être signalées.

Elles le méritaient à un autre titre encore. Toutes ces associations sont à base religieuse et prennent pour guide de leur action sociale, des efforts qu'elles font pour améliorer le sort de leurs membres et des travailleurs en général, la doctrine sociale catholique. C'est là un fait dont on ne peut nier l'importance capitale. Jusqu'à ces dernières années, toutes les associations ouvrières canadiennes — nationales aussi bien qu'internationales — étaient neutres et prétendaient que ce caractère était indispensable à leur succès. Or, voici que la *Fédération Ouvrière de Chicoutimi* et les associations professionnelles affiliées à la *Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste* se fondent sur un principe absolument contraire: la nécessité de se conformer fidèlement aux enseignements de l'Eglise catholique pour travailler efficacement sur le terrain social. L'*Ecole Sociale Catholique* occupe dans le monde entier une place assez importante, pour que la seule tentative de mettre chez nous ses

(1) Maintenant la *Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord.*

doctrines en pratique, ne passe pas inaperçue.

Si, maintenant, l'on veut bien prendre garde que cette doctrine est assurée de trouver dans nos populations précisément le terrain de culture et l'atmosphère les plus favorables à son développement et que, par conséquent, suivant toutes les prévisions humaines, le syndicalisme catholique devra nécessairement grouper sous son drapeau, d'ici cinq ans l'élite, et d'ici vingt-cinq ans la masse des travailleurs de la province de Québec, il paraîtra évident que, pour tout homme capable de réfléchir, pour tout sociologue tant soit peu averti, l'apparition de cet élément nouveau dans notre vie sociale est un événement d'une portée considérable, et digne de la plus sérieuse attention.

Dernière et grave omission que je désire signaler dans le Rapport: on ne trouve rien sur l'esprit qui anime les diverses associations ouvrières canadiennes, dans cette brochure compacte de 125 pages, qui abonde en renseignements de toutes sortes quant à leur organisation, à leur fonctionnement et à leur importance numérique. Cependant, s'il est intéressant et utile de connaître, à quelques centaines près, le nombre des membres qui composent ces

associations, il ne l'est pas moins, il l'est davantage, de savoir à quelles sources elles vont puiser les doctrines directrices de leur activité, vers quelle fin elles orientent les énergies disciplinées de leurs membres.

C'est tout un chapitre qui manque à la brochure du Ministère du Travail, et ce chapitre, on s'explique d'autant moins qu'il n'ait pas été fait qu'il était plus facile à faire. Sans sortir de la réserve qu'ils se sont imposée et qu'on ne peut qu'approuver, sans manifester de préférence pour aucun des groupements en présence, les auteurs du *Rapport* pouvaient mettre en lumière suffisante les principes dont ces groupements s'inspirent, rien qu'en faisant une reproduction judicieuse de leurs documents officiels, et en particulier, des voeux adoptés dans leurs Congrès. Je ne m'explique pas, pour ma part, leur silence sur ce point de première importance. (1)

Malgré les graves lacunes que nous venons de voir, le *Rapport*, je l'ai déjà dit, offre beaucoup d'intérêt et rendra de grands services à tous ceux qui voudront

---

(1) Le Rapport de 1912 contient tout un chapitre sur ce sujet, mais pas plus que dans celui de 1911, le syndicalisme catholique n'y est mentionné. Ce silence est-il dû à l'ignorance ou à la mauvaise foi ? Mystère.

étudier la question ouvrière telle qu'elle se présente au Canada. Indiquer en quoi il est intéressant et utile, en extraire les renseignements les plus importants et les plus suggestifs, voilà maintenant ce que je me propose de faire avant de conclure.

L'étude du Ministère du Travail se compose d'une introduction et de sept chapitres. L'Introduction contient, en résumé, les six premiers chapitres — le septième n'est qu'une sorte d'appendice et traite du mouvement de l'organisation professionnelle au Canada en 1911 — et de plus pose brièvement, avec assez de clarté, sans pourtant tenter d'en indiquer la solution, la plupart des problèmes que soulève le syndicalisme ouvrier chez nous et ailleurs.

Elle nous apprend, cette introduction, qu'il y a 1,741 unions locales au Canada, dont la plus vieille serait l'Union des Typographes, de Toronto, fondée en 1844. (1)

La province d'Ontario possède, à elle seule, 706 unions, la Colombie Anglaise vient en deuxième place, avec 234, et la province de Québec en troisième, avec

(1) D'après *La Presse*, du 3 octobre 1912, l'Union des Tailleurs de pierre, de Montréal, aurait célébré quelques jours plus tôt, le 75e anniversaire de sa fondation. Elle se trouverait donc plus vieille de 7 ans que l'Union des Typographes de Toronto.

228. (1) Les autres provinc[illegible] les unions qui restent [illegible] inégal[illegible] l'A[illegible] mier [illegible] 152 [illegible] E[illegible] velle-E[illegible] Saskat[illegible] a wi[illegible] qui tienn[illegible] de près, avec 9[illegible] nent ensuite, [illegible] 79 et 73 respectivement. Toutes les autres villes [illegible] moins de 50 unions.

Le[illegible] toute pr[illegible] profes- s[illegible] de dans [illegible] de l'Ou[illegible] dans les villes de l'Est.

De[illegible] sont affi- liées à 15[illegible] internationales; les autres sont exclusivement [illegible].

Toujours d'après l'Introduction que nous analysons, il y aurait au Canada 133,000 ouvriers syndiqués, dont 119,000

---

(1) [illegible] pour avoir vu [illegible] fest[illegible] [illegible] *[illegible]tion* [illegible] *Québec*" de [illegible] à son [illegible]

dans les syndicats internationaux. (1) Les unions d'employés de chemin de fer arrivent en tête avec près de 35,000 membres. Les mineurs sydiqués sont au nombre de près de 13,000 et la Fraternité Unie des Charpentiers-Menuisiers a plus de 12,000 membres.

Il serait trop long de donner ici des chiffres pour les unions de moindre importance; je terminerai donc toutes ces statistiques par un tableau donnant, 1° le nombre d'unions existant dans chaque province, 2° le nombre de ces unions sur l'effectif desquelles le Ministère du Travail a pu obtenir des renseignements, et enfin le nombre des ouvriers syndiqués ainsi rapporté.

	Nombre d'unions locales	Ont fait rapport	Nombre de membres rapporté
Nouvelle-Ecosse . . .	112	69	7,331
Nouveau-Brunswick .	74	44	3,849
Ile du P.-Edouard . .	10	5	533
Québec	228	123	13,868
Ontario	702	419	31,530
Manitoba	119	78	[illegible],960
Saskatchewan	85	52	2,072
Alberta	149	103	7,942
Colombie Anglaise .	231	162	22,599
Territoire du Yukon	1	. . .	. . . . . .
	1,741	1,057	102,684

(1) Ces chiffres sont pour 1911. Voici quelques statistiques qui montrent les progrès accomplis en

L'Introduction donne encore des détails intéressants sur l'organisation intérieure des unions et des fédérations qu'elles ont constituées. Comme j'ai traité ce point assez longuement dans ma brochure, déjà citée, sur l'*Organisation Ouvrière dans la province de Québec*, je prends la liberté d'y renvoyer mes lecteurs.

Je me bornerai à signaler ici les associations dont le caractère spécial m'avait alors échappé, ou qui n'existaient pas dans notre province. Telle la société "amalgamée" des Charpentiers-Menuisiers et la société "amalgamée" des Ingénieurs, dont le siège est en Grande-Bretagne, et qui ont des sections jusqu'en Australasie et dans l'Afrique du Sud, ce qui les distingue des autres unions internationales, dont le rayon d'action, généralement limité à l'Amérique, s'étend parfois jusqu'aux colonies des Etats-Unis, mais jamais au-delà. Tels encore les Industrial Workers of the World — les I Wont Work (I. W. W.) comme on les appelle aux Etats-Unis — tristement célèbres par les grèves sanglantes qu'ils ont déchaînées, en ces derniers mois, dans

---

1912: nombre total d'unions en Canada au 31 décembre 1912: 1883; nombre total d'ouvriers syndiqués à la même date: 160,120. *Report on Labour Organisation in Canada*, 1912, p. 7.

les Etats de la Nouvelle-Angleterre. Cette association anarchique s'est introduite récemment dans l'Ouest canadien, où elle compte neuf unions et environ 4,000 membres. (1)

J'énumère seulement, faute de pouvoir les traiter dans le présent article avec les développements convenables, les questions que soulève l'organisation du travail et dont j'ai déjà dit que l'Introduction les posait avec suffisamment de clarté.

Il y a d'abord la question de l'Internationalisme; le Rapporteur donne quelques raisons pour et quelques raisons contre les unions internationales, mais n'étudie pas le sujet à fond et surtout se garde bien de se prononcer. La question de "l'atelier fermée", celles de la mutualité au sein des syndicats, de l'étiquette unioniste, du contrat collectif, et de la personnalité civile pour les associations ouvrières, sont exposées avec la même concision et la même prudence. Pour le moment, je ne puis mieux faire que d'imiter cette réserve.

Du chapitre VII, qui traite en détail du mouvement de l'organisation ouvrière au Canada, en 1911, je ne retiendrai que quel-

(1) 5000 en 1912

ques chiffres, dont j'ai besoin pour formuler ma conclusion.

Cent quatre-vingt-dix-sept (197) unions ont été fondées, l'année dernière; 188 de ces unions étaient internationales et 9 seulement nationales. D'un autre côté 105 unions se sont dissoutes, dont 88 internationales et 17 nationales. Les unions internationales ont donc fait un gain net de 100, tandis que les unions nationales diminuaient de 8. Ceci pour tout le Canada.

Dans la province de Québec, 18 unions ont été fondées et 27 dissoutes: le nombre total des unions a donc diminué de 9. Autant que j'ai pu en juger par les noms, les 18 unions fondées étaient internationales et sur 27 unions dissoutes 17 étaient nationales. De sorte que le nombre total des unions internationales dans notre province aurait augmenté de 8, tandis que celui des unions nationales aurait diminué de 17. (1)

Ces chiffres sont extrêmement suggestifs. Ils montrent que, tandis que les organisations internationales sont en progrès, même dans Québec, les unions nationales traversent, surtout dans cette province, une crise qui pourrait bien leur être fatale.

Et la question se pose tout naturelle-

---

(1) Il semble que la situation n'a guère changé en 1912

ment: quelles sont les causes de ces fortunes différentes? Outre la principale, on pourrait en donner plusieurs qui ne seraient pas sans valeur, celle-ci par exemple: les unions internationales déjà fortement constituées aux Etats-Unis, disposent de moyens de propagande de beaucoup supérieurs à ceux des unions nationales. Mais cette raison, et d'autres semblables, n'embrassent pas toute la question. Elles suffiraient bien pour expliquer les progrès plus rapides de l'internationalisme; elles sont incapables de rendre compte pourquoi, après avoir atteint un certain degré de développement, les unions nationales restent stationnaires ou à peu près dans l'ensemble du pays, et reculent dans la province de Québec. Pour moi, il n'y a qu'une seule raison qui puisse expliquer d'une façon satisfaisante ce phénomène social; et cette raison, si paradoxale qu'elle puisse paraître, je n'hésite pas à la donner: l'unionisme national ne progresse pas, ou guère, parce qu'il imite trop servilement l'unionisme international.

Oh! je n'ignore pas que, dans la pratique, la direction des unions nationales est moins mauvaise que celle des unions internationales, sauf exception; mais, dans leur essence, ces deux catégories d'associations

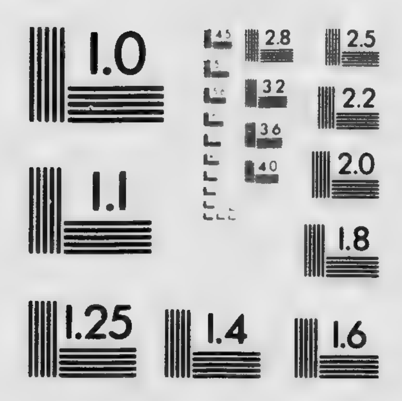
sont presque identiques: toutes deux ont pour base la neutralité religieuse et ethnique, et il suffirait que quelques meneurs mal intentionnés, contre lesquels rien ne les protège, le veuillent, pour que les premières deviennent pires que les secondes. Sans doute, à ne considérer que les apparences, elles diffèrent sur un point fondamental: les unes sont nationales, les autres internationales. Pourtant, cette différence s'atténue considérablement si l'on veut bien tenir compte de ceci, que le nationalisme des unions dites nationales n'est qu'une question de frontière et non pas de races. Sans doute, en Europe où elles sont, si je puis m'exprimer ainsi, plus élevées que de ce côté-ci de l'Atlantique, les frontières ont suffi pendant longtemps pour empêcher l'internationalisme ouvrier de se produire. En Amérique, il ne saurait en être de même: pour la plupart des gens, la ligne 45e n'existe que comme expression géographique et, dans tous les cas, n'a aucune valeur sociale, de sorte qu'elle ne gêne en rien l'expansion des unions internationales et n'est d'aucun secours aux unions nationales.

Les seuls Canadiens que le principe du nationalisme aurait pu séduire sont les Canadiens-français; mais en donnant à ce principe une latitude telle qu'il ne tient



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

ANSI and ISO TEST CHART No. 2





aucun compte des nationalités, on lui a enlevé toute la puissance de séduction qu'il eût pu avoir pour eux. Et voilà pourquoi le nationalisme des unes ne se distinguant pas suffisamment de l'internationalisme des autres, et celles-ci se présentant avec tout le prestige que donnent de gros effectifs et des fonds imposants, celles-là, c'est ma conviction profonde, sont destinées à végéter et à périr.

Elles ne vivront et ne prospèreront que si, mettant leur programme et leurs statuts en rapport avec tout ce que peut comporter de signification le drapeau qu'elles arborent, elles se réorganisent en tenant compte des races, de leurs croyances et de leurs traditions.

En attendant et pour hâter cette évolution, qui serait le salut pour notre classe ouvrière que la tyrannie socialiste menace de courber sous son joug, c'est le devoir des ouvriers canadiens-français et catholiques de se grouper comme tels, de former des unions puissantes qui, plus tard, sur le terrain strictement matériel, pourront travailler de concert avec les associations d'ouvriers d'autres races et d'autres religions, pourvu que ces associations ne leur imposent pas, comme condition première de cette alliance, l'obligation de mettre leur drapeau dans leur poche.

VII

LA CONVENTION DES UNIONS INTERNATIONALES A CALGARY (1)

Quelques chiffres. — Deux tendances: professionnelle, politique (socialiste). — Un peu d'histoire: la politique et les unions internationales. — Le socialisme à la Convention de Calgary. — Une citation de M. Etienne Lamy.

La traduction française du rapport officiel, de la 27e session annuelle du *Congrès des Métiers et du Travail du Canada,* tenue à Calgary, Alberta, du 11 au 17 septembre 1911, vient d'être publiée. C'est une brochure de cent et quelques pages qui contient des renseignements précieux, et suggère d'intéressantes réflexions.

On sait que le *Congrès des Métiers et du Travail* est l'autorité suprême dans le mouvement ouvrier international au Canada,

---

(1) Extrait d'une causerie faite à l'Université Laval.

et qu'il est affilié à la *Fédération Américaine du Travail.*

Le rapport du secrétaire-trésorier accuse, pour 1911, un effectif de 57,259 membres, (1) en augmentation de 6,614 sur l'effectif de 1910; et un budget de $21,636.24, avec un surplus, des recettes sur les dépenses, de $3,356.96. L'année a donc été prospère.

Les mêmes tendances que l'on avait pu déjà constater dans le mouvement ouvrier international se sont fait jour de nouveau à la convention de Calgary; et le compte-rendu officiel nous les rapporte avec assez de fidélité, quoique parfois, avec une sobriété de détails vraiment excessive.

Et d'abord, comme il est naturel, la tendance nettement professionnelle; elle est restée malgré tout, la note dominante des délibérations. La très grande majorité des résolutions adoptées ont pour but immédiat l'amélioration des conditions de travail dans quelqu'un des métiers représentés à la Convention. Tantôt ce sont de meilleures conditions sanitaires que l'on demande (2); tantôt c'est une protection

(1) Le chroniqueur ouvrier d'un journal du soir, à Montréal, attribuait récemment au *Congrès des Métiers* 200,000 membres. Les lecteurs de ce journal peuvent se vanter d'être bien informés !

(2) Résolutions: 28, 36, 42, 68, 102, etc...

plus efficace contre les accidents de travail. (1). Quelquefois c'est le droit au repos hebdomadaire que l'on revendique (2); d'autres fois c'est le droit de s'associer librement (3). Et je pourrais allonger considérablement cette énumération.

Quand il prend ainsi la défense de ses membres et des travailleurs en général, quand il réclame pour eux plus de bien-être, de sécurité et de justice, le *Congrès des Métiers et du Travail* est dans son rôle, et accomplit une tâche éminemment bienfaisante.

Mais il ne s'en tient pas là; au contraire, le courant qui entraîne le syndicalisme international vers l'action politique s'accentue d'année en année et le rapport officiel de la convention de Calgary nous prouve que ce courant a déjà pris une ampleur et une intensité remarquables. Voici d'abord, le Conseil Exécutif du *Congrès des Métiers* qui s'exprime à ce sujet d'une façon non équivoque:

"Le *Congrès*, bien que n'ayant, comme d'habitude, rien à voir dans le choix des candidats ouvriers pour le fédéral ou les

---

(1) Résolutions: 18, 27, 43, 63, 65, 67, 69, 75, 78, 81, etc...

(2) Résolution: 48.

(3) Résolutions: 103, 106, 110.

provinces, ne peut cependant qu'exprimer sa satisfaction de l'activité croissante des ouvriers, travaillant à élire leurs propres représentants." (1)

Vient ensuite l'Exécutif de la Colombie Anglaise, qui exprime au sujet du parti ouvrier socialiste, dans un style assez embrouillé, des espérances et des ambitions que les dernières élections dans cette province ont dû cruellement désappointer. (2)

"Le parti ouvrier de la Colombie Britannique, ainsi s'exprime l'Exécutif, commence à se rendre compte de sa position, du pouvoir que lui donnent ses adhérents et de sa grande responsabilité dans l'élaboration de ses destinées, non seulement au point de vue de sa force numérique, mais aussi au point de vue de l'humanité entière." (3)

Le Comité Exécutif de la province d'Alberta voit également le salut des travailleurs dans une action politique vigoureusement conduite.

"Votre Comité est convaincu de la futilité de supplier les gouvernements au pou-

---

(1) Compte-rendu officiel de la 27e session du *Congrès des Métiers et du Travail du Canada*, p. 15.

(2) Le parti conservateur ayant remporté presque tous les sièges.

(3) Ibid, p. 24.

voir pour obtenir une législation.........

"Nous croyons que l'on pourrait obtenir beaucoup en élisant des représentants de la classe ouvrière aux chambres législatives de ce pays." (1)

L'Exécutif d'Ontario, lui aussi est dégoûté des gouvernements actuels mais prévoit un avenir meilleur.

"...Nous prévoyons l'époque où nous et nos adeptes n'iront point mendier une législation ouvrière nécessaire, mais seront les vrais créateurs du bonheur des ouvriers au Canada." (2)

L'Exécutif du Manitoba ne pense pas autrement, non plus que celui de la Nouvelle-Ecosse. Quant à la province de Québec, on sait avec quelle ardeur et quelle persévérance les dirigeants des unions ouvrières internationales s'y livrent à l'action politique.

Comme on le voit, le mouvement est général, et l'impulsion qui pousse les syndicats internationaux vers l'arène politique se fait sentir d'une extrémité à l'autre de notre pays. Or, cette orientation nouvelle imprimée à nos associations ouvrières les plus puissantes est un fait d'une extrême gra-

(1) Ibid, p. 27.
(2) Ibid, p. 35.

vité, auquel nous ne saurions accorder trop d'attention.

J'ai parlé d'orientation nouvelle. Non pas que j'ignore qu'il s'est toujours trouvé parmi les ouvriers syndiqués des hommes que l'action politique avait le don de séduire, soit parce qu'ils la croyaient, de bonne foi, l'arme la plus efficace pour faire triompher les revendications des classes populaires; soit parce que, moins désintéressés, ils la considéraient comme un moyen de décrocher pour eux-mêmes un mandat de député, avec tous les honneurs et les bénéfices qu'il confère. Mais, c'est pour ces hommes et par eux, pour leur permettre de faire de la politique en marge des syndicats, que le parti ouvrier a été fondé. A venir jusqu'à ces dernières années, ça été un des principes fondamentaux des unions internationales qu'elles devaient exercer leur action strictement sur le terrain professionnel, et se tenir en dehors des agitations et des querelles de partis. C'est tellement vrai qu'encore à l'heure qu'il est, on trouve dans la constitution de la plupart, sinon de toutes les unions internationales du Canada, une clause qui leur défend de s'occuper de politique.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt de retracer rapidement les causes et les phases

principales d'une évolution dont nous venons de voir qu'elle arrive à son point culminant.

Les syndicats se sont fondés sur une base strictement professionnelle, puis ils se sont fédérés toujours sur le terrain exclusivement professionnel. Tout de suite ils constatèrent dans notre code, d'inspiration individualiste, l'absence de toute législation protectrice des travailleurs. Alors commencèrent ces délégations, j'allais dire ces pèlerinages périodiques auprès des gouvernements pour en obtenir les lois jugées nécessaires. Souvent, très souvent, trop souvent les demandes, même les plus légitimes des ouvriers ne recevaient aucune considération, et il fallait revenir à la charge durant de longues années pour voir seulement quelques-unes des réformes demandées inscrites dans les lois du pays. Ces atermoiements, la plupart du temps sans excuses; cette mauvaise volonté quelquefois évidente, finirent, et cela se comprend, par irriter les travailleurs. Et c'est à la faveur du mécontentement ainsi créé que se fonda en particulier, sous l'impulsion d'hommes dont ce n'est ici ni le temps, ni le lieu d'apprécier les motifs, le parti ouvrier de Montréal.

Mais, dans notre pays où l'esprit de parti semble d'autant plus enraciné que ses raisons d'exister sont plus rares et plus futiles, la création d'un parti nouveau n'est pas chose facile. Les promoteurs du parti ouvrier avaient beau s'agiter, c'était en vain qu'ils multipliaient les appels et les invitations pressantes: les travailleurs faisaient la sourde oreille et continuaient à voter rouge ou bleu tout comme si le parti ouvrier n'eût pas exister. Il est juste de dire que l'esprit de parti n'est pas seul responsable de l'indifférence manifestée par notre classe ouvrière à l'égard du parti ouvrier: le programme de ce parti et quelques-uns de ses promoteurs justifient amplement cette réserve.

Voyant que malgré tous leurs efforts, leurs troupes ne grossissaient guère, les partisans de l'action politique songèrent à s'emparer des effectifs relativement importants groupés par les syndicats.

La première tentative dont j'aie retrouvé les traces, fut faite en 1905, à la convention du *Congrès des Métiers et du Travail* tenue à Toronto, quand l'Exécutif de la province de Québec proposa une résolution "Recommandant aux Conseils des Métiers et aux unions de la province de Qué-

bec, de former des partis ouvriers chaque fois que cela est possible." (1)

Cette tentative échoua, la Convention ayant refusé de se prononcer sur une question qui n'intéressait que la province de Québec.

En 1906, les partisans de l'action politique par les unions furent plus heureux, ils réussirent à faire adopter par le *Congrès* réuni cette année-là à Victoria, Colombie Anglaise, la résolution suivante que je cite textuellement:

"1.—Que ce *Congrès* patronise l'idée d'envoyer des représentants du travail au parlement et aux législatures locales, dans le but immédiat de sauvegarder les intérêts des classes ouvrières du Canada.

"2.—Que les moyens jugés nécessaires, pour en arriver à pareil résultat, sont hors de compétence de ce Congrès.

"3.—Que le programme des principes émis par ce *Congrès,* soit celui recommandé pour adoption, par ceux qui se lancent dans la lutte pour faire triompher cet effort indépendant.

"4.—Qu'immédiatement après l'ajournement de cette convention, l'Exécutif pro-

(13) Gazette du Travail, octobre 1905, p. 456.

vincial (on veut dire: les Exécutifs provinciaux) de ce *Congrès* fasse les démarches préliminaires pour convoquer une convention des unions du travail de leurs provinces respectives, et de ceux en sympathie avec les organisations du travail, dans le but de former une association effective, pour assurer l'élection des candidats ouvriers.

"5.—Qu'après la réunion et l'organisation de pareilles conventions, les fonctions des conseils exécutifs provinciaux relatifs à cette question, cesseront d'agir." (1)

A la suite de la convention de Victoria, des partis ouvriers s'organisèrent sous les auspices des unions internationales, dans les provinces d'Ontario, du Manitoba et de la Colombie - Anglaise. (2) Subséquemment le parti ouvrier fut organisé dans la province d'Alberta, (3) encore sous l'inspiration des unions ouvrières.

Le parti ouvrier de la province de Québec existait depuis plusieurs années, et c'était toujours les unions internationales qui

(1) *Gazette du Travail*, octobre 1906, p. 433. Je cite textuellement.

(2) Compte rendu officiel de la Convention de Winnipeg (1907).

(3) Compte rendu officiel de la Convention de Halifax (1908).

l'avaient fondé et qui continuaient à le faire vivre.

Or, nous savons déjà que, d'après leur constitution, les unions internationales n'ont pas le droit de s'occuper de questions politiques. Tout le mouvement politique au sein de ces unions s'est donc poursuivi non seulement à l'encontre de l'esprit qui a présidé à leur fondation, mais encore en violation flagrante de leurs règlements.

La position est évidemment fausse. De plus, il reste encore certains syndicats qui refusent de se laisser entraîner dans le tourbillon politique, et qui s'appuient sur leur constitution pour justifier leur refus. C'est pourquoi les partisans de l'action politique ont fait adopter, à la dernière convention du *Congrès des Métiers*, une résolution invitant les unions internationales à effacer de leurs règlements tout article qui leur interdirait de s'occuper de questions politiques. (1) Que les unions se rendent à cette invitation et ce sera, définitivement, la mainmise des politiciens sur l'organisation internationale du travail dans notre pays.

L'événement est d'autant plus à redou-

(1) Compte-rendu officiel de la Convention de Calgary, 1911; p. 81, résolution No 25.

ter que les politiciens dont il s'agit sont tous, ou presque tous, des socialistes. Il ne faut pas en effet se laisser prendre aux étiquettes: on en a vu de très belles recouvrir une marchandise avariée! Nous serions d'autant plus inexcusables de nous laisser tromper par l'enseigne de parti ouvrier, que certaines organisations à principes socialistes affichent avec ostentation, que les moyens ne nous manquent pas pour nous assurer du caractère véritable de ces organisations.

Parmi ces moyens la brochure que nous analysons se place au premier rang en nous apprenant l'état d'esprit qui existait, à la convention de Calgary, à l'égard du socialisme.

Je crois avoir mis en pleine lumière, dans une publication récente (1) ce fait que le programme du parti ouvrier de Montréal contient plusieurs articles qui, sous une phraséologie embrouillée probablement à dessein, cachent mal l'absurde mais dangereuse doctrine socialiste. L'Exécutif du *Congrès des Métiers* dans son rapport officiel, m'apporte une corroboration inatten-

(1) "*L'Organisation Ouvrière dans la province de Québec*", plusieurs fois déjà mentionnée.

due mais précieuse. Suivant lui, en effet, il n'existe aucune différence essentielle entre la doctrine politique de ceux qu'il appelle les "francs-unionistes" et celle des socialistes. Voici d'ailleurs ses propres paroles:

"Ce n'est pas le moment de luttes mesquines entre les "francs-unionistes et les "socialistes." Les premiers sont prêts à agir, mais prudents; les derniers sont enthousiastes, optimistes et un tant soit peu impatients de la lenteur de leurs frères. Mais ils s'approchent tous de ce point que dans la géométrie on appelait "coïncident." Le plus tôt ils "coïncideront" pour les besoins présents, dans un sens politique, mieux ce sera pour le peuple en commun." (1)

Le rapport de l'Exécutif d'où ce passage est tiré fut soumis d'abord à un comité spécial, qui en recommanda l'adoption, puis aux délégués, qui l'approuvèrent.

Et ce n'est pas la seule preuve de sympathie que la convention de Calgary accorda aux principes socialistes.

Voici une couple d'extraits du rapport de M. R. P. Pettipiece, délégué à la Con-

---

(1) Rapport officiel de la Convention de Calgary, p. 15.

vention de 1911, de la ***Fédération américaine du Travail,*** et socialiste militant de la Colombie-Anglaise.

"Je rencontrais, dit M. Pettipiece, rendant compte de sa mission, plusieurs délégués qui étaient assez grands pour comprendre que ce n'était pas un crime pour les unions de métiers d'Amérique, **d'appartenir au parti socialiste international."** (1)

Et plus loin:

"Avec le pressurage que la classe dominante fera sentir aux ouvriers et la triste expérience tentée pour rencontrer les employeurs sur le plan inégal du monde industriel, je puis voir que l'éducation, une organisation plus étroite et un travail politique indépendant unis sont destinés à renverser le pouvoir du capital et à proclamer la liberté industrielle "pour la seule partie utile de la société humaine — la classe ouvrière." (3)

Le rapport de M. Pettipiece fut adopté, sans amendement, par la convention. (3)

On sait que l'antimilitarisme est un des dogmes fondamentaux du socialisme. Sur

---

(1) Rapport officiel de la Convention de Calgary, p. 47.

(2) Ibid, p. 48. C'est moi qui ai souligné.

(3) Ibid, p. 106.

cette question la convention de Calgary est allée aussi loin que la fameuse *Confédération Générale du Travail*, de France, et plus loin que le parti socialiste allemand: elle a adopté une résolution recommandant la grève générale en cas de guerre. Voici le texte de la partie essentielle de cette résolution:

"Attendu que les ouvriers de plusieurs pays sont maintenant au fait que "les capitalistes du monde causent toutes les guerres et qu'on devrait les laisser livrer tous les combats", et attendu que l'idée d'une grève générale de tous les ouvriers dans les pays désirant la guerre est le meilleur préservatif; qu'il soit donc résolu que le *Congrès des Métiers et du Travail du Canada* répande l'idée d'une grève générale des ouvriers entre les pays désirant la guerre, pour la prévenir." (1)

On pourrait croire qu'une assemblée capable d'adopter cette résolution et d'approuver des déclarations comme celles que je vous citais tout à l'heure, n'aurait éprouvé aucune répugnance à se prononcer en faveur du collectivisme intégral, mais on se tromperait. Deux résolutions demandant d'inclure dans la déclaration de prin-

(1) Ibid, résolution No 60, p. 85.

cipes du *Congrès des Métiers* l'abolition du salariat et la propriété collective furent en effet soumises aux délégués et rejetées par eux. (1)

Il n'en reste pas moins évident — et c'est le compte-rendu officiel de leurs délibérations qui le prouve — qu'un fort élément socialiste existe dans les associations ouvrières internationales et y exerce une influence considérable; influence qui est appelée à grandir dans la mesure exacte où ces associations se laisseront entraîner sur le terrain politique.

C'est là un fait incontestable, d'une très grande gravité et qui, donc, méritait d'être signalé.

Pour vous reposer de la mauvaise prose que je vous ai citée jusqu'ici et... de la mienne, je terminerai cette longue causerie par une citation de M. Etienne Lamy, l'écrivain éminent que l'Académie française a chargé de la représenter à nos grandes

---

(1) Ibid. résolutions 66 et 83, p. 107. La résolution 83 demandait un changement immédiat; la résolution 66 ne devait prendre effet qu'au moment où *le Congrès des Métiers* entrerait dans l'arène politique. On verra au chapitre suivant que *le Congrès des Métiers* n'a pas craint, plus tard, de se prononcer carrément en faveur des doctrines socialistes.

assises nationales qui se tiendront à Québec en juin prochain. (1)

M. Lamy parle des radicaux français, mais j'invite nos politiciens canadiens qui, comme eux, s'associent volontiers aux socialistes pour faire leur cuisine électorale, à méditer les graves paroles de l'illustre académicien, et à se demander où ils vont, et où ils conduisent leur pays.

"Dans la question sociale, dit M. Lamy, ils (les radicaux) ne voient qu'une question électorale. Mais cette fois nous touchons au plus grand péril que l'avidité politique des hommes ait encore fait courir à la France. Par cela même qu'ils n'ont pas un fonds solide de doctrine, ils se trouveront, dans la complicité où ils s'engagent avec les socialistes, inférieurs à leurs alliés; ils laisseront échapper, pour être réélus, des promesses irréparables. Et si, grâce à elles, ils l'emportaient, le lendemain ils devront ou s'exécuter, et le commencement de la liquidation sociale sera le commencement de l'anarchie, ou résister, c'est-à-dire soulever les fureurs de ceux qui se diront

(1) L'auteur fait allusion au Congrès de la Langue française.

trahis, et peut-être il faudra une fois de plus noyer dans le sang du peuple les espérances dont on l'aura trompé." (1)

— o —

(1) *Quelques oeuvres et quelques ouvriers*, p. 181.

VIII

LE XXIXe CONGRES DES METIERS ET DU TRAVAIL DU CANADA (1)

Encore des chiffres. — Le *Congrès* a-t-il une doctrine sociale. — Une résolution repoussée. — Le *Congrès des Métiers* et la politique. — Le *Congrès* fait sienne la doctrine socialiste. — Le devoir des ouvriers catholiques.

Du 22 au 28 septembre dernier s'est tenu, à Montréal, le XXIXe Congrès de la section canadienne du mouvement ouvrier international.

Les rapports des officiers, qu'on y a lus, démontrent que le syndicalisme international est en progrès chez nous, son budget se soldant par un surplus de $9,396.05, et le nombre de ses membres, qui est de 80,801, étant en augmentation de 14,473 sur l'an dernier.

Les délégués ont fait un peu comme les parlementaires, gaspillant un temps pré-

(1) Novembre 1913.

cieux en discussions interminables sur des sujets futiles au début de la convention, et expédiant à la vapeur, comme de simples députés, les questions les plus importantes à la veille de la clôture.

Les dissensions intestines et les attaques personnelles, qui se sont produites durant le Congrès, démontrent encore une fois, avec la dernière évidence, que le triomphe du syndicalisme, tel que les unions internationales le comprennent, ou la main-mise des "ouvriers conscients et organisés" sur le gouvernement du pays ne serait pas précisément, quoi qu'on en dise, l'aurore d'une ère de paix et de fraternité universelles.

Ces détails ont leur importance et pourraient prêter à des développements assez longs et très pratiques. Nous nous contenterons pourtant de les avoir mentionnés et nous aborderons, sans plus tarder, la question que nous voulons traiter dans cet article, et qui les dépasse tous en gravité et en intérêt. Quelle a été la note dominante du Congrès au point de vue des principes? Quelle orientation doctrinale a-t-il donnée aux unions qui prennent de lui leur mot d'ordre?

Et qu'on ne nous objecte pas que le Congrès est une association purement législa-

tive, dont les fonctions consistent uniquement à surveiller et à préparer au besoin, les projets de lois d'intérêt ouvrier qui se discutent dans nos parlements fédéral et provinciaux; qu'il se désintéresse des chicanes de doctrines et qu'il n'a rien à faire, dans tous les cas, avec la direction des unions, à quelque point de vue que l'on se place. Cette objection, que l'on nous a déjà faite, est tout simplement absurde.

D'abord, par le seul fait qu'il s'occupe de législation sociale, le Congrès entre, et de plein pied, dans le domaine des principes. Demander à l'Etat le vote d'une seule loi sociale, cela équivaut à affirmer que l'Etat a le droit de faire des loi sociales, or c'est là une affirmation essentiellement doctrinale. Si bien que, suivant la nature des interventions que vous réclamez de l'Etat, on reconnaîtra si c'est la doctrine socialiste qui vous inspire, ou si vous en pratiquez une autre. Qu'il l'avoue ou qu'il le nie, le Congrès a donc nécessairement une doctrine sociale.

Reconnaître cette vérité et persister à dire que les doctrines du Congrès n'affectent en rien la direction des unions qui lui sont affiliées serait de l'enfantillage. Car enfin, les délégués qui le constituent sont choisis parmi les membres les plus intelli-

gents et les plus instruits, ou du moins, les plus actifs et les plus influents des unions et, par conséquent, si les résolutions adoptées par ces délégués ne reflètent pas toujours fidèlement la pensée des ouvriers qui les ont élus, elles doivent exercer, elles exercent inévitablement une influence, bonne ou mauvaise, sur la mentalité de ces ouvriers.

Tout ceci dans l'hypothèse où le Congrès se renfermerait strictement dans son rôle de surveillant ou de promoteur de la législation ouvrière canadienne et s'abstiendrait de toute autre manifestation de principes. Or on sait qu'il n'en est rien, mais qu'au contraire, on trouve, dans les résolutions adoptées par lui depuis quelques années, et dans les projets de loi dont il demande l'adoption, une foule de choses qui n'entrent en aucune façon dans le cadre d'activité que sa constitution lui trace. C'est ainsi, pour citer un seul exemple, que le Congrès de 1911, tenu à Calgary, Alberta, et celui de 1912, tenu à Guelph, Ontario, ont approuvé une motion condamnant l'unionisme de métier, parce qu'il est incapable de mener avec succès la lutte des classes, et recommandant de le remplacer par l'unionisme industriel, dont nous avons exposé

(1) ailleurs le caractère nettement révolutionnaire.

Cette disgression, n'était l'importance de ne laisser subsister aucun équivoque sur un point aussi important que celui qu'elle peut servir à éclaircir, serait superflue, car les ouvriers unionistes eux-mêmes, pourvu qu'ils soient sincères, reconnaissent volontiers que le mouvement ouvrier international dans notre pays, comme aux Etats-Unis du reste, est scindé en deux factions jusqu'ici presque d'égale force, la faction socialiste, et la faction modérée.

A Calgary et à Guelph l'élément socialiste avait incontestablement dominé à cause, expliquait-on, du fait que le Congrès se tenant dans l'Ouest (château-fort du socialisme) bon nombre d'unions ouvrières de l'Est (citadelle des modérés) n'avaient pu, faute de ressources suffisantes, faire les dépenses d'y envoyer des délégués. Cette année ajoutait-on, le Congrès ayant lieu à Montréal, aura une toute autre physionomie, car ce sont les unions de l'Ouest qui, pour la plupart, ne pourront pas y envoyer de délégués, tandis que toutes les unions de l'Est y seront représentées. L'écho discret de ces calculs et de ces espé-

(1) Voir au chapitre 2, deuxième partie, de ce livre.

rances retentissait jusque dans les colonnes de nos grands quotidiens. Qu'on relise, en particulier, les chroniques ouvrières de la *Presse* et du *Devoir* durant les quinze jours qui ont précédés l'ouverture du Congrès et l'on sera pleinement édifié.

L'on comprend maintenant toute l'importance de la double question que nous posions tout à l'heure: Quelle a été la note dominante du Congrès, au point de vue des principes? Quelle orientation doctrinale a-t-il donnée aux unions qui lui sont affiliées et qui reçoivent de lui leur mot d'ordre?

Pour un observateur superficiel — très superficiel à vrai dire — les prévisions des modérés les plus optimistes se sont réalisées, et le Congrès de Montréal s'est révélé absolument antisocialiste. N'a-t-il pas en effet repoussé à une immense majorité — 217 voix contre 15 — et aux cris de: "Pas de socialisme" la résolution suivante:

"Il est proposé par l'union locale des mineurs de Ladysmith, C. A.: Attendu que durant les disputes ouvrières les différents gouvernements, tant libéral que conservateur, prennent toujours la part du capital contre le travail: Qu'il soit résolu que *le Congrès des Métiers et du Travail* endosse

le parti socialiste comme étant le seul parti politique qui défend la classe ouvrière, et que ce congrès demande aux membres des unions affiliées de voir à ce que, dans toutes les élections, il y ait des candidats socialistes, et que tous les unionistes votent en faveur de ces candidats socialistes." (1)

Ce vote pourtant, est loin d'avoir la signification qu'on est tenté de lui donner à première vue. Voici quelle est exactement sur cette question de l'action politique l'attitude du Congrès.

Le Rapport des officiers, au Congrès de Calgary (1911) contenait le paragraphe suivant:

"Le Congrès, bien que n'ayant, comme d'habitude, rien à voir dans le choix des candidats ouvriers pour le fédéral ou les provinces, ne peut cependant qu'exprimer sa satisfaction de l'activité croissante des ouvriers travaillant à élire leurs propres représentants. Ce n'est pas le moment de luttes mesquines entre les "francs-unionistes" et les "socialistes." Les premiers sont prêts à agir, mais prudents, les derniers sont enthousiastes, optimistes et un tant soit peu impatients de la lenteur de leurs frères. Mais, ils s'approchent tous

(1) Compte-rendu de la *Presse*, 29 septembre.

de ce point, que dans la géométrie on appelait "coïncident." Le plus tôt ils "coincideront" pour les besoins présents, dans un sens politique, mieux ce sera pour le peuple en commun..." (1)

Le Rapport des officiers fut soumis à un Comité qui, sur le point qui nous occupe se prononça dans les termes suivants: "Clause II (2)—Action politique.—Nous l'adoptons à l'exception des derniers mots: "Un parti ouvrier fédéral est une nécessité" dont nous recommandons l'exclusion. Notre raison pour cela c'est qu'il existe déjà un parti ouvrier dans les différentes provinces et *comme il y a divergence d'opinions entre les ouvriers quant au nom à adopter* (3) nous croyons qu'il n'est pas recommandable de créer un Parti Ouvrier fédéral maintenant; mais nous recommandons que ce Congrès seconde "l'action politique indépendante" laissant aux différentes provinces une stricte autonomie quant à la politique et aux finances." (4)

---

(1) Compte-rendu officiel du Congrès de Calgary, pp. 15 et 16.

(2) Dans le Rapport des officiers cette clause portait le numéro 10, il y a là évidemment une erreur d'impression.

(3) C'est nous qui soulignons.

(4) Ibid. p. 104.

Le Rapport du Comité fut adopté sans amendement par le Congrès. Il exprimait donc la manière de voir des délégués, quant à l'attitude que doit tenir le Congrès, sur la question politique.

Le Congrès de Guelph, (1912) se prononça dans le même sens, et renvoya aux fédérations provinciales et aux exécutifs provinciaux, les questions politiques qui lui furent soumises. (1) Celui de Montréal devait tout naturellement faire la même chose. Le vote qu'il a donné sur ce point, n'a donc pas une autre portée, et ne peut être considéré comme une condamnation du Parti socialiste.

En résumé, le Congrès, qui a déjà manifesté beaucoup de sympathie pour le Parti socialiste, ne l'a jamais désapprouvé. Pour le moment, il laisse aux ouvriers des différentes provinces le soin de s'organiser comme ils l'entendent au point de vue politique, parce qu'il est impossible de les faire s'accorder sur le nom qu'il faudrait donner à un parti politique fédéral. Les ouvriers de certaines provinces voudraient que ce parti s'appelât *socialiste,* tandis que les autres veulent le décorer de l'étiquette d'*ouvrier.* Mais ce n'est qu'une chicane de

(1) Rapport officiel du Congrès de Guelph, p. 125.

mots; de divergence sur le programme, sur les principes, il ne paraît pas en exister. Du moins il ne s'en est jamais manifesté.

Avant de rejeter la résolution dont nous avons essayé de fixer le sens exact et la portée, les délégués au Congrès de Montréal, avaient adopté, à une bonne majorité ("a fair majority": *Montreal Gazette*, sept. 24) une autre résolution beaucoup plus grave et singulièrement significative, dont voici le texte:

Attendu que la classe ouvrière est tenue dans un état d'esclavage par le capital au moyen de son pouvoir politique; et attendu que ce pouvoir réside surtout dans l'ignorance de la classe ouvrière, dans sa position sociale et par son intérêt matériel en général; et attendu que le seul espoir de la classe ouvrière de briser ses liens réside dans la réalisation de ses propres intérêts matériels et en changeant ses relations avec ses maîtres;

Qu'il soit résolu: que tous les officiers et membres de ce Congrès des Métiers et du Travail du Canada, se fassent un devoir d'étudier la valeur du travail, la théorie de Marx sur la valeur d'achat, etc., afin qu'ils puissent apprendre au peuple ce qui est

nécessaire pour obtenir son émancipation. (1)

Cette résolution quoique très mal écrite, est très claire. En la votant, en recommandant la diffusion des théories de Karl Marx comme moyen nécessaire d'émancipation des travailleurs, le Congrès a déclaré officiellement que sa doctrine à lui était le socialisme-collectiviste.

Il serait facile de démontrer ici tout ce qu'il y a d'arbitraire et d'absurde dans la doctrine marxiste, et que le prétendu fondateur du socialisme pseudo-scientifique n'exerce plus guère d'influence, même dans son Ecole. On prouverait, par le fait même, que le temps paraît singulièrement mal choisi pour se prononcer en faveur d'une théorie sociale, qui ne peut résister au choc du bon sens et de la réalité des faits. Nous n'en ferons rien pourtant, car il y aurait là matière à un autre article, et celui-ci étant déjà suffisamment long, le moment est arrivé de le finir. D'autant plus que nous

---

(1) Le Rapport officiel du Congrès, que nous avons reçu depuis donne, avec quelques légères variantes, le texte de cette résolution et déclare qu'elle a été adoptée, après avoir été amendée par la suppression de cette partie de la dernière phrase qui suit les mots: "sur la valeur (d'achat)", dans l'avant dernière ligne. Cet amendement, est-il besoin de le dire, n'affaiblit en rien la portée de la résolution et nos commentaires gardent toute leur raison d'être.

avons dès maintenant tous les éléments nécessaires pour étayer solidement notre conclusion.

Le *Congrès des Métiers et du Travail* du Canada, nous croyons l'avoir prouvé au-dessus de toute contestation, est un groupement à tendances nettement socialistes. C'est là un fait qui est apparu plus clairement que jamais cette année quand tout, cependant, semblait devoir favoriser la prédominance de l'élément modéré qui existe encore dans ses rangs. C'est en pensant à des associations ouvrières semblables à lui que Léon XIII écrivait: "Elles obéissent à un mot d'ordre également hostile au nom chrétien et à la sécurité des nations; après avoir accaparé toutes les entreprises, s'il se trouve des ouvriers qui se refusent à entrer dans leur sein, elles leur font expier ce refus par la misère."

"Dans cet état de choses, ajoutait le grand pape des ouvriers, les ouvriers chrétiens n'ont plus qu'à choisir entre ces deux partis: ou de donner leur nom à des sociétés dont la religion a tout à craindre, ou de s'organiser eux-mêmes et de joindre leurs forces pour pouvoir secouer hardiment un joug si injuste et si intolérable."

La parole est aux ouvriers catholiques

canadiens. Quel parti choisiront-ils? S'organiseront-ils entre eux pour faire respecter leurs convictions religieuses et la doctrine sociale qui en découle, ou bien continueront-ils à suivre aveuglément les pontifes attardés du socialisme marxiste? C'est une question qui leur a été posée plus d'une fois déjà, mais à laquelle le *XXIXe Congrès des Métiers et du Travail du Canada* est venu donner un renouveau d'importance et d'actualité. Pour notre part nous avons confiance en eux, et nous savons que leur réponse sera digne d'ouvriers intelligents et de catholiques convaincus.

IX

LES UNIONS INTERNATIONALES ET LA QUESTION RELIGIEUSE (1)

Est-ce Notre-Seigneur Jésus-Christ ou M. Samuel Gompers qui a réhabilité le travail? — Les patrons catholiques et les directions sociales de l'Eglise. — Différence entre une association de patrons et un syndicat d'ouvriers. — Des chefs dangereux.

Montréal, 2 septembre 1913.

Monsieur le Rédacteur,

Fidèle à une tradition vieille de plusieurs années déjà, le *Conseil des Métiers et du Travail*, de Montréal, a publié, à l'occasion de la Fête du Travail, un programme dont plusieurs milliers d'exemplaires ont été distribués durant la procession des unions internationales lundi matin. Or, et cela aussi est en train de devenir une tradition, ce programme contient un article absolument remarquable par la fausseté des idées

(1) Le *Devoir*, 4 septembre 1913.

et l'énormité des erreurs historiques qu'il contient.

Comme l'*Ecole Sociale Populaire* y est très visiblement mise en cause, encore qu'on se soit bien gardé de la nommer, je crois qu'il est de mon devoir de mettre les choses au point. Et comme par ailleurs les questions soulevées par Jean Travailleur, dans l'article auquel je fais ici allusion, comptent parmi les plus actuelles et les plus importantes de notre époque et de notre pays, j'ose espérer, Monsieur le Rédacteur, que vous voudrez bien accorder à mes quelques remarques la large publicité de votre journal.

Jean Travailleur commence son article par cette affirmation extraordinaire: "Ni "l'antiquité, ni le moyen âge n'ont jamais "songé à glorifier le travail; c'est qu'en "ces temps déjà lointains nul n'en reconnut ni la grandeur, ni la sublimité. Le "travail était le lot de l'esclave avili et "du serf honteux, alors qu'il est en réalité "le lot de l'humanité toute entière. Le travailleur était alors méprisé et repoussé "alors que de nos jours c'est précisément "celui qui n'accomplit pas le devoir sacré "du travail, qui est l'objet d'un juste mépris.............. Ce sont elles en effet

"(les unions ouvrières) et pas d'autre qui "ont refait en quelque sorte, l'éducation "des peuples, qui ont appris à l'humble "travailleur à connaître sa dignité, tout en "lui donnant les moyens de faire respecter "ses droits; ce sont les unions ouvrières "qui ont inculqué dans la pensée de l'hom-"me qui peine que le travail est un devoir, "le plus grand de tous les devoirs et que "celui qui l'accomplit a droit à tous les res-"pects."

La citation est un peu longue, mais qui s'en plaindra! Ne nous fait-elle pas connaître l'existence, dans notre bonne ville de Montréal, d'un homme capable de faire remonter l'émancipation des travailleurs et l'ennoblissement du travail non plus même à la grrrande Révolution, mais à la fondation de l'internationale ouvrière seulement!

Jean Travailleur ne sait pas qu'il a existé, il y aura bientôt deux mille ans, un nommé Jésus-Christ dont la vie et la mort ont pourtant fait quelque bruit dans le monde, et qui, pouvant choisir de naître dans un palais et de vivre dans la richesse et dans l'oisiveté, préféra naître dans une crèche et travailler de ses mains jusqu'à l'âge de trente ans précisément pour ennoblir le travail manuel et pour diviniser la pau-

vreté, condition ordinaire des travailleurs.

Jean Travailleur ne sait pas que le Christ a eu de son temps et depuis d'innombrables disciples; je n'en mentionnerai qu'un ici: Saül, surnommé saint Paul, qui, tout en exerçant avec quelque succès le ministère de la parole publique, se faisait gloire de ne demander qu'à son travail les choses nécessaires à sa subsistance.

Jean Travailleur n'a jamais entendu parler ni des moines défricheurs, ni des corporations de métiers du moyen âge. Il ignore l'existence du christianisme, l'immense influence exercée par sa doctrine sur la société, et que c'est à lui en particulier que tous les historiens impartiaux et de quelque valeur attribuent le mérite d'avoir amené la disparition du travail servile.

En vérité, c'est ignorer trop de choses pour quelqu'un qui s'arroge le droit de trancher, de sa propre autorité, l'une des questions les plus graves et les plus controversées qui soient: celle de la confessionnalité des syndicats ouvriers.

Voici du reste comment Jean Travailleur s'exprime sur ce point: ''On murmure quel-
''que part, que les unions ouvrières inter-
''nationales sont un danger pour les tradi-
''tions religieuses et nationales de ce pays.
''Ce bruit n'a d'ailleurs attiré l'attention

"de la masse des travailleurs que parce "que, précisément il est étrange. En effet "qui songerait à détruire les associations "capitalistes, les banques, les sociétés d'as- "surances ou les compagnies industrielles "sous le prétexte que les membres de ces "sociétés, ne pratiquant pas la même reli- "gion, s'exposeraient à perdre de ce chef "le respect et la vénération que chacun "professe pour les traditions de son pays "ou ses croyances religieuses? Celui qui "proposerait publiquement une telle ré- "forme ne s'exposerait-il pas lui-même à "être traité partout d'insensé ou de mau- "vais plaisant?"

Remarquons tout d'abord que, pas plus que les ouvriers, les patrons catholiques, n'ont le droit de faire abstraction de leur titre de catholique, ou de mettre dans l'oubli les devoirs spéciaux que ce titre leur impose. Ils se font de plus en plus nombreux les patrons catholiques qui commencent à le comprendre et, dans leur propre intérêt, les ouvriers doivent désirer qu'ils se multiplient rapidement. Mais ceci dit, hâtons-nous d'ajouter que la similitude établie par Jean Travailleur entre les syndicats ouvriers et les sociétés financières n'a pas d'existence dans la réalité.

"Les associations ouvrières internatio-

"nales," dites-vous M. Travailleur, "ne "sont que des sociétés établies sur de simples principes d'affaires, comme les sociétés financières et ne sont pas autre "chose." Vraiment! et depuis quand? Il n'y a pas si longtemps en effet que MM. Samuel Gompers et Frank Morrisson, respectivement président et secrétaire de la *Fédération Américaine du Travail*, affirmaient dans un document public, que le programme entier de l'unionisme de métier prépare la voie à une renaissance du spiritualisme: "its entire programm prepares the way for the enlivenment of spirituality." (1) Comment de "simples principes d'affaires" pourraient-ils préparer la voie à une renaissance du spiritualisme?

Et quand l'*Union des Travailleurs en chaussures* déclare dans le préambule de sa constitution: "Nous demandons la suppression finale du système de concurrence "des salaires et *la possession par le peuple "collectivement de tous les moyens de pro"duction, de distribution, transport, com"munication et d'échange*", est-ce encore des "principes d'affaires" qu'elle se propose d'inculquer à ses membres? Ne se-

---

(1) *An open Letter to the Ministers of the Gospel.*

rait-ce pas plutôt le socialisme qu'elle se propose de leur enseigner?

Quand de son côté l'Union Typographique Jacques-Cartier exige de ses membres qu'ils prennent l'engagement suivant: "Je promets solennellement et sincère-"ment................ que ma fidélité à "l'union et mes devoirs envers ses mem-"bres ne souffriront en aucune façon de "quelque allégéance que je puisse ou pour-"rais promettre à toute organisation poli-"tique, sociale ou RELIGIEUSE"; quand cette union exige de ses membres un pareil engagement, reste-t-elle toujours sur le terrain des "simples principes d'affaires" ou n'est-il pas vrai qu'au contraire, elle avilit autant qu'il est en elle, l'idée religieuse en la subordonnant à des interêts matériels et transitoires?

Inutile d'insister, du reste, il n'est pas une seule union ouvrière qui ne se vante, et avec raison, d'exercer une influence considérable sur la formation intellectuelle et par suite morale de ses membres. Jamais, est-il besoin de le faire remarquer, les sociétés financières n'ont songé à exercer une pareille influence, et je défie bien Jean Travailleur de me montrer dans la constitution, la charte ou les rapports officiels d'une banque ou d'une compagnie indus-

trielle quelconque, un seul texte analogue à ceux que j'ai relevés dans les documents officiels de l'unionisme international. Mais si les unions ouvrières veulent exercer une influence morale sur leurs membres, contrairement aux sociétés financières, et si la force des choses les y oblige, de quel droit s'indigneraient-elles de ce que l'on s'inquiète si cette influence qu'elles exercent est bonne ou mauvaise?

L'occasion serait belle pour faire l'exposé de la doctrine de l'Ecole Sociale Catholique en matière d'organisation professionnelle; pour répondre en particulier au reproche absurde que l'on nous fait de diviser les travailleurs et de les livrer à la merci du capital coalisé. Mais cette lettre est déjà bien longue, Monsieur le Rédacteur, et je ne voudrais pas abuser de votre bienveillance. Au surplus, l'*Ecole Sociale Populaire* est à organiser des cours publics où tous les ouvriers de bonne foi, amis, indifférents ou adversaires, pourront venir étudier notre doctrine sociale et nos idées syndicales. (1) Ces cours auront lieu en octobre et novembre et nous espérons que

---

(1) Ces cours donnés par le R. P. Plantier, S. J., de l'Action Populaire de Reims, ont remporté un très grand succès.

de nombreux ouvriers voudront en profiter.

En attendant, et pour terminer, il me sera bien permis de faire remarquer que Jean Travailleur, qui avait écrit son article dans le but de démontrer que l'unionisme NEUTRE ne menace en rien nos traditions religieuses, a réussi à prouver tout le contraire en ignorant injustement et systématiquement l'influence sociale du christianisme dans l'oeuvre du relèvement des classes laborieuses. Avec les notices démagogiques écrites par M. Gustave Francq pour les programmes des fêtes du travail de 1911 et 1912, et d'autres symptômes que j'ai mis en lumière à plusieurs reprises déjà, cet article révèle l'existence, au sein du mouvement ouvrier international, de dirigeants — anti-cléricaux plus ou moins conscients, socialistes plus ou moins éclairés — dont l'influence, sur les ouvriers en général et sur les ouvriers catholiques en particulier, ne peut être que néfaste et condamnable. C'est là un fait qu'il importait de souligner devant le public.

Je vous remercie beaucoup, M. le Rédac-

teur, de m'en avoir fourni les moyens et je vous prie de me croire,

Votre reconnaissant et dévoué.

N. B. — Tous les soulignés sont de moi.

X

THEORIE ET PRATIQUE (1)

Une tentative de colonisation socialiste au Paraguay. — La genèse de l'entreprise. — Un illuminé: William Lane. — L'expédition s'organise. Les fonds affluent. Conditions exceptionnellement favorables d'établissement. — Les inconvénients du Communisme. — Gâchis. — Misères physiques et morales. — Le retour à la propriété individuelle.

On sait que *le Congrès des Métiers et du Travail* du Canada a recommandé récemment à ses adhérents d'étudier la doctrine socialiste "afin qu'ils puissent apprendre au peuple ce qui est nécessaire pour obtenir son émancipation." (2)

L'histoire d'une tentative de colonisation socialiste au Paraguay, que racontait naguère *The Common Cause,* (3) illustre bien

(1) Décembre 1913.

(2) Voir le chapitre VIII, deuxième partie, de ce livre.

(3) *The Common Cause*, août, septembre et octobre 1912: "The Paraguayan Fiasco," par

quelle sorte d'émancipation le collectivisme procurerait aux travailleurs, et fait toucher du doigt la folie criminelle des meneurs ouvriers qui abusent de la confiance de ceux qui les suivent, en s'efforçant de faire naître en eux et grandir jusqu'à l'exaspération le désir d'insaisissables et décevantes chimères. C'est pourquoi nous allons la résumer ici.

William Lane était un journaliste brillant et d'un grand magnétisme personnel.

Né au Canada de parents anglais, il émigra dans le Queensland (Australie) où il fonda un hebdomadaire socialiste: *The Boomerang*, auquel il substitua bientôt *The Worker* qui prit pour mot d'ordre: "*Socialism in our time.*" C'est-à-dire le socialisme de nos jours et non pas dans un avenir plus ou moins éloigné.

Comme tout socialiste qui se respecte, Lane affirmait sur tous les tons, dans son journal, que, dans notre état social actuel le pauvre travailleur ne retire que le tiers de ce qu'il gagne, tandis que la société

Stewart Graham. L'auteur donne ses références qui sont: *The Quarterly Review*, les organes successifs de William Lane, promoteur de la colonie socialiste, *The Pall Mall Gazette* et les documents officiels du "*Foreign Office*" (Ministère des Affaires étrangères) d'Angleterre.

collectiviste lui permettrait de garder pour lui seul le produit intégral de son travail.

"Votre travail n'est qu'une simple utilité, disait-il à ses lecteurs ouvriers, le sang de votre coeur (*life-blood*) se vend comme du bois ou de la laine. Pourtant, seul le travail est producteur de richesse. Mais il n'y aura pas de justice tant que l'ouvrier ne pourra pas travailler sans en demander la permission et sans payer de profit à quelqu'un. La propriété, cause de la misère, du vice, de la pauvreté, de tous les maux sociaux dont vous souffrez, dont tout le monde souffre, la propriété est un péché." Et il les exhortait à s'unir: "pour attaquer le système de concurrence, pour commencer une campagne publique qui ne cesserait qu'avec la destruction complète du capitalisme, pour faire disparaître le salariat, pour idéaliser le travail, pour vaincre le besoin, la haine, la rapacité, le vice, pour établir la paix sur la terre et le règne de la bonne volonté parmi les hommes!"

Ses appels enflammés ne restèrent pas sans écho: en 1890, les *tondeurs* se mirent en grève. L'année suivante la grève devint générale et s'étendit à toutes les industries et aux transports qu'elle paralysa complètement. Résultats: les unions épuisèrent

leurs fonds, les ouvriers grévistes perdirent plus de 10 millions de piastres de salaire et furent remplacés par des ouvriers non-unionistes, les pertes du commerce s'élevèrent à 25 millions de piastres et le contrecoup fut tel que plusieurs banques australiennes, avec des obligations pour un montant total de 134 millions de livres, suspendirent leurs paiements.

Si Lane, auteur de tout ce désastre, avait été susceptible de s'instruire par l'expérience et d'être ramené au bon sens par la faillite de ses théories, il n'aurait pas été un *pur socio*. Malheureusement pour lui et surtout pour ceux qui avait confiance en lui, il était un socialiste bien authentique. Immensément orgueilleux, ayant en lui-même une confiance sans bornes, l'idée que ses théories pouvaient ne pas être réalisables ne lui vint probablement jamais; c'était un véritable illuminé. Qu'il fût en son pouvoir de créer un nouveau paradis terrestre, cela ne faisait pour lui absolument aucun doute. "Notre seul espoir, écrivait-il, n'est-il pas dans l'apparition d'un meilleur Napoléon; dans l'avènement d'un chef qui joindra, au cerveau d'un Jay Gould, le coeur d'un Christ?" Modestement il se croyait de taille à être ce chef. Aussi, n'ayant pu réussir par la grève géné-

rale, ne se laissa-t-il pas décourager, mais il chercha un autre moyen de réaliser son rêve: *le socialisme à notre époque.*

C'est alors qu'il conçut le projet de fonder quelque part, loin, et indépendamment de tout autre société civilisée, un Etat idéal, organisé d'après les principes du plus pur collectivisme, où les travailleurs ne seraient plus exploités et recevraient le produit entier de leur travail.

Il envoya donc trois de ses disciples: Walker, Leck et Saunders, à la recherche d'un emplacement convenable pour y établir le nouvel Eden.

Or, précisément à cette époque, la république du Paraguay (au centre de l'Amérique du Sud) cherchait par tous les moyens à attirer chez elle une forte immigration. Les envoyés de Lane n'eurent qu'à se présenter chez le Président de la République, le général Gonzalez, et chez le ministre des affaires étrangères, le Dr V. V. Lopez, pour obtenir beaucoup plus qu'ils n'auraient osé espérer. Savoir: 450,000 acres de riches forêts, de gras pâturages et de terres cultivables à titre absolument gratuit; le droit d'importer en franchise tout ce dont ils pourraient avoir besoin; l'exemption des impôts pour une longue période et l'autonomie locale, c'est-à-dire le droit de s'or-

ganiser comme ils l'entendraient, sans ingérence d'une autorité extérieure. Une seule obligation leur était imposée en échange de toutes ces largesses, celle d'établir, dans l'espace de quatre ans, au moins huit cents familles sur l'immense territoire qu'on leur concédait.

De retour en Australie les trois délégués firent à Lane un rapport enthousiaste.

"C'est le pays le mieux arrosé que nous ayons vu, dirent-ils, des ruisseaux d'une limpidité de cristal y coulent toute l'année. Il est fortement boisé, mais renferme assez de terre libre pour le pâturage. Le sol des forêts est très fertile. Il est possible de faire des moissons de quelque sorte durant toutes les saisons de l'année. Une bonne partie du bois qu'il nous faudra abattre pourra être utilisé ou vendu immédiatement. Nous pourrons ainsi compter sur une certaine rémunération pour notre travail de défrichement. Nous croyons qu'une acre de terre défrichée du Paraguay produira autant que deux acres de terre dans d'autres pays. Nous ne croyons pas que ce sol ait de supérieur nulle part, vu que tout ce qu'on lui confie semble croître sans demander plus de travail. Nous avons le chemin de fer et une rivière navigable à notre porte. Les étrangers, par le seul fait qu'ils

sont des étrangers, sont dispensés du service militaire. Nous sommes convaincus qu'avec un capital suffisant pour nous y rendre, avec les outils nécessaires et avec assez de provisions pour subsister, disons pendant dix-huit mois, ce sera pure paresse de notre part si nous ne prospérons pas dans ce pays, et il est impossible que nous y mourrions de faim.''

Les délégués ajoutaient que le gouvernement du Paraguay était dans les meilleures dispositions possibles et que le territoire concédé jouissait, outre les qualités déjà énumérées, d'un climat parfaitement salubre. De plus il était facile d'accès.

Lane lança aussitôt un appel dans son journal et ce fut par milliers que les ouvriers australiens, à qui il avait fait croire que leur existence était aussi pénible et aussi humiliante que celle de l'esclave, voulurent émigrer avec lui au pays de la liberté et de l'abondance. Bon nombre pourtant durent s'en retourner désappointés car pour être admis dans le futur Etat socialiste, il fallait commencer par être... capitaliste! N'était admis que ceux qui (du moins les hommes, on n'exigeait rien des femmes) pouvaient verser entre les mains du trésorier de l'Association une somme de $300.00. Si on avait plus, il fallait donner

plus, tout ce qu'on avait, (le communisme étant l'essence même du plan conçu par Lane) mais on n'était pas admis sans cette somme.

Lane lui-même souscrivit $5,000, tout ce qu'il avait pu amasser durant plusieurs années de travail et d'économie. D'autres versèrent jusqu'à $2,000 et, dans un espace de temps extrêmement court, pas moins de $150,000 s'accumulèrent dans les coffres de l'Association, tandis qu'il était évident que dix fois cette somme serait rapidement souscrite, dès que parviendrait en Australie la nouvelle que l'entreprise réussissait.

Un bateau, le *Royal Tar,* d'une capacité de 600 tonnes fut acheté pour transporter en "Nouvelle-Australie" (c'était le nom choisi par Lane pour sa colonie) le premier contingent des sociétaires. Le *Royal Tar* mit à la voile en juillet 1893. Il portait 241 personnes: hommes, femmes et enfants. Tous les passagers, y compris les membres de l'équipage, étaient de fervents socialistes et professaient d'intelligence et de coeur les principes suivants sur lesquels devait reposer la société collectiviste qu'ils s'en allaient établir:

1° La communauté possède les terres, outils et industries; elle dirige la produc-

tion et l'échange. Elle conserve tout le capital dont elle a besoin, elle élève les enfants. La protection, l'éducation et le bien-être général de chaque individu sont garantis par la communauté. Quand tous ces besoins ont été satisfaits, le reste de la richesse coopérativement produite est divisé également entre tous les adultes *sans égard au sexe, à l'âge, à la fonction, ni à la capacité physique ou mentale.*

2° Sans se prononcer sur la question de tempérance, les membres s'engagent à observer l'abstinence totale, jusqu'à ce que les difficultés inévitables du début soient surmontées et jusqu'à la mise en force de la constitution.

3° Suffrage féminin et égalité des sexes en tout.

4° La religion n'est pas officiellement reconnue par la communauté.

L'expérience allait donc se faire dans des conditions idéales:

a) Intégrité des principes: ni propriété, ni Dieu, ni maître.

b) Harmonie des intelligences.

c) Conditions matérielles splendides.

d) Bonne classe de sociétaires comme le révéla une enquête faite subséquemment par le deuxième secrétaire de la légation

anglaise à Buenos-Ayres, M. de C. Findlay.

Aussi, Lane exprimait-il fidèlement les sentiments de tous ses compagnons de voyage quand il écrivait avant son départ, dans un article intitulé: *Last Word*, Dernier mot.

"Nous qui partons les premiers, comptons que nos camarades nous suivront bientôt et qu'en attendant ils feront tout leur possible pour le bien commun. Nous nous retrouverons hommes et femmes libres, sur une terre libre. Libres parce que nous pouvons travailler comme nous le voulons pour nous-mêmes, et les uns pour les autres; parce que nous pouvons prendre soin les uns des autres, sans qu'il soit nécessaire que nous fassions dommage à quelqu'un, ou que quelqu'un nous fasse dommage. Voilà une liberté qui vaut que nous vivions pour elle et que nous mourrions pour elle. Ceci, pour moi, est la religion de la Nouvelle Australie."

Ce qu'il advint des espérances du prophète socialiste et de ses disciples c'est ce que nous verrons bientôt.

La plupart des auteurs socialistes affirment que l'avènement du collectivisme produirait chez l'homme une transformation analogue à la révolution économique qu'il

amènerait dans la société; que l'égoïsme, la cupidité, l'envie et la haine sont les fruits naturels du système capitaliste et disparaîtraient avec lui pour faire place à la bonté, au dévouement, à la fraternité universelle. C'est là une illusion si grossière qu'il faut chercher la vérité dans l'affirmation contraire, à savoir: que, loin d'être le produit du désordre économique et social, le mal moral en est plutôt la cause première. Cette vérité, sans le savoir et sans le vouloir, les fondateurs de la Nouvelle-Australie allaient, après beaucoup d'autres, la démontrer avec la dernière évidence.

Pour obtenir une concession de terre au Paraguay, Lane avait dû créer une société par actions, la *New Australia Co-operative Settlement Association*. Seulement, pour que l'intégrité des principes socialistes restât inviolée, il était entendu que les actions ne pourraient jamais rapporter de dividende à leurs souscripteurs. Autre détail qu'il importe de mentionner avant d'aller plus loin: afin de faciliter le travail d'établissement et d'organisation, il avait été convenu que la constitution ne serait pas appliquée avant deux ans et que, dans l'intervalle, Lane exercerait l'autorité, assisté d'un conseil de trois coopérateurs, conseil

dans lequel il eut soin de faire entrer ses meilleurs amis. Les deux tiers des votes de tous les associés pouvaient, à vrai dire, modifier cet état de choses, mais Lane, le fougueux socialiste, agissant en l'occurrence comme le plus madré des capitalistes, avait eu le soin de se faire donner des procurations par les coopérateurs restés en Australie, de sorte que, jusqu'à l'arrivée de ces derniers, il représentait à lui seul la majorité et se trouvait investi des pouvoirs d'un véritable dictateur. On verra bientôt quel usage il en sut faire.

Après un superbe voyage dont on ne nous dit pas la durée, le *Royal Tar* entra dans le port de Montevideo où nos utopistes transbordèrent pour une navigation de mille milles à l'intérieur des terres, jusqu'à l'Assomption, capitale du Paraguay.

A l'Assomption, Lane et sa troupe prirent le chemin de fer qui les conduisit jusqu'à Caballero où ils durent adopter un système de transport plus primitif. Les bagages furent placés sur des chars à boeufs; hommes, femmes et enfants s'entassèrent dessus et l'on se mit en route.

Cette partie du voyage fut très pénible: la saison des pluies était commencée et les attelages avançaient lentement dans ce pays, très pittoresque sans doute, mais

aussi très sauvage, fortement boisé et coupé de montagnes et de ravins. Il fallut même à un certain moment traverser, sans pont ni gué, une rivière assez large et assez profonde. Voici comment l'on s'y prit: de longues et fortes perches furent passées entre les raies de roues des chars, les extrémités de ces perches vinrent reposer sur des canots, et les boeufs, en nageant, entraînèrent le tout.

Enfin toute la colonie atteignit la frontière de sa terre promise. Comme il se faisait tard et comme l'aspect du ciel était loin d'être rassurant, on décida à l'unanimité de ne pas aller plus loin ce jour là. L'accord cessa quand il s'agit de choisir l'endroit où élever les tentes. Les uns étaient attirés par une colline verdoyante qui s'élevait tout près à droite, tandis que les autres préféraient une seconde colline, non moins verte, non moins rapprochée, mais située à gauche. Les socialistes, on le sait, jouissent généralement d'une stupéfiante facilité de parole, et les nôtres inauguraient l'ère de l'égalité et de la liberté absolues. Aussi la discussion durait-elle encore que le jour n'était déjà plus. Et l'orage se rapprochait sans cesse. Quelques gouttes de pluie mirent fin au débat. Les tentes dressées à la hâte dans la plaine, ex-

posées par conséquent à tous les vents, furent assaillies bientôt par un ouragan d'une telle violence qu'elles faillirent être emportées. Pour comble de malheur, la pluie poussée avec force par le vent, traversa les toiles mal tendues et mal jointes et finit par tout tremper, êtres et choses.

Quand, après trente-six heures de cette température, le beau temps revint, les pionniers de la Nouvelle-Australie se mirent à l'ouvrage avec énergie pour se bâtir des maisons dont l'utilité n'avait plus besoin — si jamais elle l'avait eu — de leur être démontrée. Ils divisèrent une partie de leur territoire en lots de 60 pieds de front sur 165 pieds de profondeur et, n'ayant ni pierre, ni brique, ni planche à leur disposition, y élevèrent des habitations à la mode du pays, qui est la suivante : on enfonce des pieux de distance en distance, on les relie ensemble avec des treillis de vigne ou de toute autre plante grimpante qui pullulent dans les forêts de là-bas, puis on recouvre le tout de plusieurs couches d'une sorte de mortier, fait de terre rouge délayée dans l'eau. Les toits sont généralement en chaume.

Le centre du territoire délimité devait être occupé par un vaste bâtiment dont Lane et ses conseillers pressaient le plus

qu'ils pouvaient la construction, pour y mettre à l'abri les provisions de la colonie et pour y recevoir les représentants du gouvernement du Paraguay, le jour prochain où ils viendraient rendre visite à la Nouvelle-Australie. Malgré tous leurs efforts, le jour de l'inauguration officielle de la colonie arriva et rien n'était encore prêt. On étendit des toiles sur la partie non couverte du bâtiment, quelques meubles furent rapidement fabriqués avec les planches de vieilles caisses, et un mât de trente pieds de long fut planté pour recevoir le drapeau du Paraguay.

Passons sans arrêter sur la cérémonie d'inauguration qui n'eut rien de remarquable, si ce n'est toutefois l'enthousiasme délirant des communistes qui n'avaient pas encore eu le temps de perdre leurs illusions. Il faut enregistrer cependant la remise à la colonie, par le ministre des Affaires étrangères du Paraguay, le Dr Lopez, d'un décret du gouvernement la constituant en district judiciaire et administratif absolument autonome. Conformément au décret, et afin de se soustraire à toute autorité extérieure, les colons nommèrent trois des leurs, Lane en tête — qui devint ainsi magistrat paraguayen et acquit tous les droits et pouvoirs que ce titre confère — pour

tenir les registres de l'état civil, voir à l'administration de la justice, etc.

Laissés parfaitement libres de s'administrer à leur guise et d'organiser leur vie à leur fantaisie, les pionniers de la Nouvelle-Australie procédèrent à la division du travail. Et c'est alors que les choses commencèrent à se gâter sérieusement.

Tandis que le jardinier, qui devait piocher ferme huit heures durant, chaque jour, enviait le sort de son camarade plus fortuné dont la fonction consistait à se promener à cheval pour garder les bestiaux, celui-ci trouvait que le sort du maître d'école, assis continuellement à l'ombre, était bien préférable au sien; cependant que de son côté, le maître d'école aurait volontiers changé d'occupation avec un autre individu dont le devoir principal, pour ne pas dire unique, semblait être de sonner la cloche à l'heure des repas. Plusieurs colons, pas moins de trente-six, ayant formé un corps de musique, croyaient avoir fait leur part pour le succès de la communauté quand ils avaient tiré des sons, plus ou moins harmonieux, de leurs instruments toute la journée. Il va sans dire que leurs camarades, ceux surtout à qui étaient échus les rudes travaux du défrichement ou de la culture, ne partageaient pas cette manière de voir.

Bref les dissensions intestines firent bientôt rage dans la colonie, et rendirent nos utopistes infiniment plus malheureux que la multitude des reptiles et des insectes nuisibles dont ils avaient toutes les peines du monde à se défendre et qui, pourtant, les incommodaient beaucoup.

Lane qui avait cru naïvement que soustraits à la domination corruptrice du capitalisme, ses compagnons deviendraient de petits saints et vivraient ensemble dans la plus parfaite harmonie, finit par se rendre compte que les vices les plus antisociaux: la paresse, la jalousie, l'envie, la haine poussaient drus et forts dans sa colonie, comme des plantes cultivées en serre-chaude. Il en conclut que ses disciples n'étaient pas mûrs pour la liberté et décida d'exercer dans la colonie un véritable despotisme. Nous avons vu déjà que les procurations des associés encore en Australie, dont il était porteur, en mettant la grande majorité des votes entre ses mains, lui donnaient tous les pouvoirs d'un dictateur. Il en usa si bien, que la situation devint intenable pour les autres colons. La moindre désobéissance à ses ordres devenait une faute grave qu'il châtiait sévèrement. Ceux qui s'en rendaient coupables étaient condamnés aux travaux les plus durs et les plus rebutants.

Il était absolument défendu de sortir de la Nouvelle-Australie pour aller aux villages voisins sans la permission du Dictateur; permission rarement accordée. Bravant les ordres de Lane, trois colons se rendirent un jour au village le plus rapproché, et en revinrent passablement éméchés. Dans aucun pays du monde, une pareille action ne passerait pour un crime impardonnable. L'ancien démagogue en jugea autrement et il décida que les trois coupables seraient expulsés de la colonie sans autre forme de procès.

C'était un acte de pure tyrannie qui souleva les plus vives protestations. On représenta à Lane que le crime commis par ceux qu'il voulait chasser n'était, après tout, pas si grave; qu'il existait d'autres moyens, plus humains et plus équitables, pour punir les coupables; qu'autrefois, étant rédacteur du *Worker* il se montrait infiniment plus indulgent pour les faiblesses des ouvriers; qu'il était injuste de chasser de la colonie, pour une pareille bagatelle, des ouvriers qui y avaient mis toutes leurs épargnes; et enfin, que la constitution déterminait qu'un membre ne pouvait être expulsé que pour une faute grave, plusieurs fois répétée, et qu'il fallait les cinq sixièmes des voix pour prononcer l'exclu-

sion. Lane se borna à répondre que la constitution n'était pas encore en vigueur et que les coupables ayant osé violer un règlement établi par lui-même, ils devaient s'en aller. Puis, craignant une révolte, il agit encore une fois comme le plus *infâme* des capitalistes: usant de son autorité comme magistrat paraguayen, il fit venir la troupe, et les trois colons qui avaient eu le malheur de lui désobéir furent expulsés à la pointe des baïonnettes, sous les yeux de leurs camarades terrorisés. Avec un peu d'argent que Lane consentit à leur remettre ils se rendirent à l'Assomption, où ils implorèrent la protection du consul d'Angleterre qui les rapatria.

Il est facile de comprendre qu'après de pareils incidents, les relations entre les habitants de la Nouvelle-Australie ne pouvaient pas être des plus agréables. Les adversaires de Lane comprirent vite que s'ils ne voulaient pas être chassés les uns après les autres, ils n'avaient qu'une chose à faire: partir en bloc. Abandonnant leurs économies gagnées au service *d'infâmes capitalistes* et follement perdues dans une entreprise chimérique, ils se décidèrent donc, — au nombre de quatre-vingt-cinq — avec quel déchirement de coeur on le devine, à quitter la colonie. Ils travaillèrent

dans les environs avec l'énergie du désespoir, et quand ils eurent amassé assez d'argent pour payer les dépenses de voyage de vingt-cinq des leurs, ils les envoyèrent à Buenos-Ayres solliciter l'aide d'une société de bienfaisance et du consul anglais, qui facilitèrent leur retour à tous en Australie. Il est peu probable que ceux-là se laissent de nouveau séduire par l'utopie communiste.

Pendant que ces événements se déroulaient, le *Royal Tar* était retourné en Australie pour y chercher un nouveau contingent d'émigrants. Avant de s'embarquer, ceux-ci reçurent du Consul anglais à Buenos-Ayres une dépêche les prévenant de l'état de chose qui existait en Nouvelle-Australie. Consternés, mais à demi-incrédules, ils demandèrent à Lane, par câblogramme, ce qui en était. Par une erreur restée inexpliquée, la réponse portait que huit (*eight*) personnes seulement, au lieu de quatre-vingt (*eighty*) avaient quitté la colonie. Rassurées, les pauvres dupes s'embarquèrent sur le *Royal Tar* qui leva l'ancre le 31 décembre.

Rendus à Montevideo les émigrants apprirent toute la vérité et trois familles décidèrent de retourner immédiatement en Australie. A l'Assomption, où le contin-

gent parvint le 7 mars, un autre émigrant renonça à son projet de se rendre en Nouvelle-Australie et se mit sous la protection du consul anglais à qui il demanda de lui faire rendre son argent, si la chose pouvait se faire sans bruit. L'histoire ne dit pas qu'il lui fut remboursé un seul sou.

Le reste de l'expédition, environ 190 personnes, se rendit en Nouvelle-Australie où Lane lui assigna un territoire à dix milles de l'établissement primitif. Le dictateur croyait qu'en isolant les deux groupes de colons il pourrait les gouverner plus facilement, mais son espoir fut déçu.

Conduits par un nommé Gilbert Casey, les nouveaux arrivants vinrent bientôt, en effet, lui demander ses comptes. L'assemblée fut orageuse, mais comme Casey avait pu obtenir des associés restés en Australie la permission de mettre la constitution en vigueur et que cette proposition répondait aux désirs de l'immense majorité des colons, Lane fut déposé et la colonie se réorganisa de fond en comble.

Quant à Lane, il ne voulut pas se soumettre et alla fonder plus loin, avec quelques fidèles, un autre établissement qu'il nomma: "Cosmé Colony."

Enfin débarrassé de la domination ty-

rannique de Lane, les pionniers de la Nouvelle-Australie décidèrent d'appliquer intégralement la constitution communiste qu'ils s'étaient donnée. Et le gâchis fut bientôt complet.

Absorbé par d'interminables discussions sur des sujets insignifiants, le Bureau de direction ne pouvait guère donner de temps aux questions importantes, qui étaient ainsi déplorablement négligées. Pour avoir des habits, des outils, des vivres, ou encore la permission de s'absenter de la colonie, c'était à lui qu'il fallait s'adresser. Les réclamations, très nombreuses et très violentes, concernant la répartition du travail étaient également de sa compétence et lui causaient beaucoup de tracas.

Il va sans dire que l'Assemblée générale des citoyens de la Nouvelle-Australie avait autorité sur le Bureau, dont les membres étaient élus et... destitués par elle.

L'Administrateur, et les contremaîtres des diverses sections, élus par leurs subordonnés et révocables à volonté, perdirent toute autorité et tout prestige. La moindre de leurs décisions pouvait être, et était de fait fréquemment, soumise à la ratification ou au désaveu de l'Assemblée générale, qui en vint à siéger presque en permanence, déplaçant aujourd'hui un officier qu'elle

avait élu hier sans souci de sa compétence; annulant le lendemain les règlements qu'elle avait votés la veille.

C'était le règne anarchique de la foule, capricieuse, incohérente et versatile, qui succédait au despotisme intolérable d'un agitateur socialiste mué en dictateur. Il accentua et précipita la course à la ruine, où la colonie était déjà engagée.

Placée entre des mains malhabiles, énervée pa des changements trop fréquents, l'Administration entassa bévues sur bévues. Voici une couple d'échantillons de son savoir faire. Malgré que le climat du pays ne fût pas favorable à la culture de cette céréale, ce dont il eût été facile de s'assurer en consultant le premier paraguayen venu, elle confia au sol tout le blé dont la colonie pouvait se passer jusqu'à la prochaine récolte. La semence n'ayant pas rendu, les colons furent obligés d'acheter du maïs pour éviter, provisoirement, la famine qui les menaçait. Ils consacrèrent à cet achat tout ce qui leur restait d'argent.

Avec la même maladresse et la même imprévoyance, les administrateurs s'étaient livrés, presque en même temps, à une autre expérience qui, tout en leur coûtant très cher, ne leur avait rien rapporté. Ils avaient

planté dix acres de leur meilleure terre en ramie (1) et consacré la plus grande partie de leur temps et de leur énergie à la culture de cet.e plante. De plus, en prévision d'une grosse récolte dont ils escomptaient d'énormes bénéfices, ils avaient acheté des machines très coûteuses, destinées à la préparation de la ramie pour le marché. Malheureusement la moisson manqua presque complètement et, à l'usage, les machines prouvèrent qu'elles étaient totalement incapables de rendre les services qu'on en attendait.

Un peu assagi par ces deux expériences, les colons se décidèrent à semer du maïs, qui rendit cent pour un. Si bien, qu'au moment de la moisson les agriculteurs, se voyant débordés, allèrent demander de l'aide à leurs camarades des autres sections. Ceux-ci répondirent sèchement que d'après les principes bien connus de l'unionisme et du socialisme, des ouvriers engagés dans une occupation, n'avaient pas le droit d'en exercer une autre. "C'est très bien, rétorquèrent les agriculteurs, puisque vous voulez rester à cheval sur les

---

(1) Plante fibreuse... qu'on util' e comme mélange avec la laine et le coton, pour les tissu d'ameublement, le linge damassé, les batistes, etc. (Larousse).

principes, nous y resterons également: nous ne travaillerons pas plus de huit heures par jour." Et ils firent comme ils l'avaient dit; et la récolte de maïs fut en grande partie perdue!

La situation de la colonie devenait critique. Elle n'avait plus d'argent, ses récoltes, par suite de quelles circonstances nous l'avons vu, étaient nulles; et ses provisions s'épuisaient beaucoup plus rapidement qu'on l'avait calculé. C'est qu'on avait compté sans le gaspillage. Chacun puisait au fond commun comme s'il eût été inépuisable. Les habits se déchiraient, les outils et les ustensiles de ménages se brisaient ou se perdaient sans que nul en prît souci. Quant aux vivres, on en faisait une consommation prodigieuse, par la faute surtout des ménagères, peu expertes, semble-t-il, dans l'art "d'accommoder les restes."

Il fallait donc trouver de nouvelles ressources, sous peine de mourir de faim.

A vrai dire, ce n'était pas tant les ressources que le courage et l'intelligence pour en tirer parti, qui manquait à la colonie. L'exploitation des riches forêts qu'elle devait à la générosité de la république du Paraguay, et l'élevage du bétail auraient pu devenir pour elle des sources de revenus

abondants. Seulement, ces deux industries exigeaient un travail pénible et des efforts continus que personne n'était disposé à donner.

Ce n'est pas que tous les coopérateurs fussent des paresseux. Sous le régime de la propriété privée, en Australie, la plupart d'entre eux avaient été de braves ouvriers, ne rechignant jamais devant l'ouvrage et donnant satisfaction complète à leurs patrons. Ce qui décourageait même les plus énergiques, c'était la pensée qu'ils devraient partager également avec les fainéants le produit de leur travail. "La protection, l'éducation et le bien-être général de chaque individu sont garantis par la Communauté, disait la constitution. Quand tous ces besoins ont été satisfaits, le reste de la richesse coopérativement produite est divisé également entre tous les adultes sans égard au sexe, à l'âge, à la fonction, ni à la capacité physique ou mentale." Pourquoi alors le fort, le courageux, se serait-il tué à l'ouvrage, puisque sa part ne serait jamais plus grande que celle du malingre ou du sans-coeur qui dépensait des trésors d'ingéniosité à paraître très occupé tout en ne faisant rien?

Cette réflexion, qu'ils ne pouvaient pas ne pas faire, glaçait les plus ardents et rendait lâches les plus viriles.

Parfaitement au courant de cet état d'esprit, sentant qu'il n'avait ni l'autorité, ni l'influence nécessaires pour stimuler ces volontés amollies et pour faire se ressaisir ces énergies en désarroi, le Conseil des Directeurs eut recours à un expédient qui, s'il n'assurait pas l'avenir, avait du moins le mérite de retarder quelque temps encore la catastrophe finale. Il délégua Casey en Australie, avec mission de prélever toutes les souscriptions qu'il pourrait et de réaliser tous les fonds disponibles y compris le prix du *Royal Tar,* qu'il était autorisé a vendre. Et c'est ici que la malhonnêteté apparaît, dans une mésaventure où rien ne devait manquer de ce qui pouvait servir à démontrer l'absurdité du Communisme, et son impossibilité pratique. En arrivant en Australie, Casey constata avec stupéfaction que le *Royal Tar* était déjà vendu, et que les livres de la *New Australia Association* étaient disparus avec ce qui lui restait d'argent en banque.

Les coupables ne furent jamais inquiétés et on ignore encore le montant exact qui fut englouti dans cette entreprise chimérique.

Avec un optimisme déconcertant, Casey voulut s'acquitter au moins de la première partie de sa mission. Mais l'enthousiasme

et la confiance des premiers temps étaient bien tombés, et malgré un travail ardu de plusieurs jours, il ne put réunir qu'une somme de $1,500.00 avec laquelle il crut prudent de s'embarquer le plus tôt possible. Il partit donc, accompagné d'une vingtaine de nouveaux colons, laissant à la charge de la charité capitaliste pas moins de deux cents personnes, que ses complices et lui-même avaient indignement dépouillées et trompées.

Quand les quinze cents piastres apportées par Casey furent dépensées, et elles ne durèrent pas longtemps, les administrateurs se demandèrent ce qu'ils pourraient bien faire pour se procurer de l'argent. Quelques jours après, les belles forêts, que nos utopistes n'avaient pas su exploiter, et tous les troupeaux de la colonie étaient vendus à des spéculateurs, pour un prix dérisoire. Ce qui fit dire plus tard à Rogers, l'un des colons: "Après y avoir longuement réfléchi... je suis d'avis que des intérêts autres que ceux de la colonie étaient engagés dans cette transaction." L'insinuation est claire: Rogers soupçonnait les administrateurs de s'être laissés corrompre et d'avoir sacrifié à leurs intérêts particuliers, les intérêts de la Nouvelle-Australie. Il semble bien que ses soupçons n'étaient que trop justifiés.

Mais la fin approchait rapidement. Le peu d'argent reçu en échange des forêts et du bétail, qui faisaient toute la richesse de la Nouvelle-Australie, fut vite épuisé et le spectre de la misère se dressa de nouveau devant les malheureux colons. Le même état de chose existait à Cosmé Colony, la seconde colonie fondée par Lane, comme le prouve la description suivante faite par Mme Mary Jane Gilmore, dans le *Sydney Daily Telegraph*: "Dans les magasins, les provisions baissaient de jour en jour, si bien que les femmes en vinrent à laver sans savon, à faire la cuisine sans graisse et à rapiècer les habits avec les sous-vêtements. Tous les objets de valeur que les colons possédaient avaient été à tour de rôle portés à la ville de l'Assomption afin d'y être échangés pour de l'huile, des fèves, du sel ou du maïs. On vendit jusqu'aux joncs de mariage. Bientôt il fallut se passer de maïs. On n'alluma plus les lampes que lorsqu'on avait à soigner des malades la nuit. Puis le sel manqua. Pendant quinze jours les colons vécurent de fèves douces."

Une récolte qui parvint alors à maturité améliora un peu la situation, mais la farine de blé, le thé, le beurre, la graisse, et à plus forte raison, la viande restèrent des aliments de grand luxe que personne ne pouvait se procurer.

La situation morale des colons était encore plus déplorable que leur condition matérielle. La fraternité un peu tapageuse qui existait entre eux au début de paru pour faire place à des sentiments de leur entreprise avait depuis longtemps dis- "méfiance, de rapacité, de jalousie et de méchanceté." (1)

"La moitié des enfants n'ont aucune chance d'être élevés, écrivait l'un des colons dans une lettre au *Pall Mall Gazette*, et ils ont été complètement négligés. L'atmosphère de grossier matérialisme (qui règne ici) est déplorable. Incontestablement, il fait meilleur vivre au milieu de gens ayant quelque croyance religieuse."

La situation misérable des enfants, apparemment condamnés à souffrir toute leur vie, dans leur corps et dans leur âme, par suite de la folie de leurs parents, constitue sans contredit l'aspect le plus triste du fiasco socialiste au Paraguay.

Heureusement que de l'excès même du mal allait sortir le remède. A la veille de mourir de faim, n'ayant plus rien à gagner au régime communiste, même les utopistes les plus exaltés, et les parasites les plus

---

(1) M. Rogers: *Report to the British Board of New Australia Association.*

fainéants consentirent à retourner au régime de la propriété privée.

Frédérick Kidd, sous l'administration duquel se produisit en Nouvelle-Australie, ce retour au sens commun, se rendit à l'Assomption, auprès du gouvernement du Paraguay, qui voulut bien continuer aux colons sa sympathie et son assistance.

Annulant son premier octroi de 450,000 milles âcres à la colonie, le Président mit à la disposition des communistes repentants, les 25 milles carrés de territoire sur lequel ils étaient déjà établis. Un lot de 600 pieds carrés était offert à chaque colon et devenait sa propriété exclusive dès qu'il y avait élevé une maison et qu'il s'était conformé aux formalités de la loi. La terre à pâturages restait la propriété commune de tous, et chacun y pouvait envoyer paître son bétail.

Devenus de farouches individualistes, les colons se mirent à travailler chacun pour soi ou pour sa famille. Les uns, après avoir amassé l'argent nécessaire, retournèrent en Australie, les autres, 130 familles environ, s'établirent au Paraguay, et y prospérèrent, sous la douce égide de la religion retrouvée.

"A l'heure actuelle, dit M. Stewart Graham, la Nouvelle-Australie n'est ni un Pa-

radis terrestre ni un "enfer sur la terre." C'est un groupement ordinaire de cultivateurs intelligents, sobres et durs à l'ouvrage vivant en paix les uns avec les autres et n'ayant qu'une haine commune : celle du socialisme sous toutes ses formes."

A Cosmé Colony, les choses tournèrent plus mal. C'était les plus fanatiques qui s'y étaient établis à la suite de Lane, et leur folie fut longtemps incurable. Lane et son frère les abandonnèrent pour retourner en Australie. Quelques-uns des colons sont devenus terrassiers sur les lignes de chemin de fer, mais la plupart restent attachés au sol avec leur famille, luttant désespérément contre les dettes, dont Lane avait, avant son départ, lourdement grevé leur propriété, et qui menacent de l'engloutir.

Telle est l'histoire véridique d'une des tentatives les plus intéressantes qui aient jamais été faites pour faire passer dans la pratique les théories socialistes. Or, il se trouve qu'elle constitue une corroboration éclatante, par l'expérience, des grandes vérités qui ont toujours fait la base des sociétés et qu'avec un acharnement stupide ou malhonnête, les missionnaires de la Révolution s'acharnent à éteindre dans l'âme des travailleurs. A savoir : que la propriété

privée est naturelle à l'homme; qu'il ne peut exister de société sans autorité; qu'un groupement d'hommes sans religion devient vite un groupement de brutes cherchant à se dévorer les uns les autres et que, donc, la religion, l'autorité et la propriété sont des éléments essentiels du bonheur relatif que l'humanité peut goûter sur la terre.

C'est la leçon que Lane et ses compagnons — en voulant démontrer tout le contraire — ont réussi à donner. Au moment où quelques-uns de leurs chefs, illuminés ou malfaiteurs, leur présentent comme un nouvel Evangile, les théories antisociales du juif allemand Marx, nous voudrions que cette leçon fut méditée par tous les ouvriers canadiens.

APPENDICE

MODELE DE STATUTS POUR CERCLES DE FERMIERES (1)

SON BUT.

Art. I.—Il est fondé un Cercle de Fermières pour la paroisse de............. Ce cercle se place sous le patronage de la Sainte-Vierge, au titre de Notre-Dame-des-Champs. Il a pour devise: "Chacun pour tous, tous pour chacun".

Art. II.—Le Cercle de Fermières a pour but de travailler au progrès religieux, moral et social de ses membres: 1° en les instruisant de tout ce qui a rapport à leur mission; 2° en les aidant à mieux remplir leurs charges et leurs obligations; 3° en prenant à coeur leurs intérêts professionnels et leur bien-être matériel; 4° en promouvant, dans la mesure du possible, les oeuvres agricoles ou rurales de toutes sortes.

Art. III.—Il peut, tout en gardant son autonomie, s'affilier à d'autres associations féminines ou agricoles.

---

(1) D'après les Statuts du Cercle de Fermières de la région de Limours. — "*Revue de l'Action Populaire*", 20 nov. 1913.

SA COMPOSITION.

Art. IV.—Le Cercle se compose de membres *actifs* et de membres *participants*.

Sont membres *actifs* toutes les fermières de la paroisse qui, agréées par le Comité, assistent, sauf excuse, aux réunions du Cercle.

Sont membres *participants* toutes les autres personnes qui sont admises régulièrement à ces mêmes réunions.

Art. V.—Pour devenir membre du Cercle à un titre quelconque, il faut: 1° reconnaître la religion, la famille et la propriété comme base de la société, et conformer sa conduite à ces principes; 2° être présentée par le conseil et admise par le Cercle; 3° payer une cotisation annuelle de..........

SON ORGANISATION.

Art. VI.—Le Cercle est administré par un Comité de .... membres.

Art. VII.—Un aumônier, nommé par le curé de la paroisse, fait de droit partie et du Cercle et du Comité.

Art. VIII.—Les fonctions des membres du Comité sont gratuites et purement honorifiques.

SES REUNIONS.

Art. IX.—Le Cercle se réunit..... fois par mois, à ... heures du .... à la salle .... Toutes ses réunions commencent et finissent par la prière.

Art. X.—Les réunions du Comité auront lieu généralement avant ou après la réunion du Cercle.

Art. XI.—A chaque réunion du Cercle, une personne compétente traitera un sujet d'économie domestique, d'intérêt agricole moral, social ou religieux. On pourra remplacer cette causerie par une lecture bien choisie. Causerie et lecture devront être suivies d'un échange d'idées entre les membres.

Art. XII.—Il y aura, autant que possible, chaque année, une séance générale et publique du Cercle.

DISPOSITIONS GENERALES.

Art. XIII.—Une bibliothèque sera mise à la disposition des membres du Cercle, qui se servira, de plus, de tous les moyens jugés nécessaires à l'obtention de son but.

Art. XV.—Au décès d'une associée, le Cercle fera dire une messe pour le repos de son âme.

TABLE DES MATIERES

DEUXIEME PARTIE

AUTOUR DE LA QUESTION OUVRIERE

OUVRAGES DU MEME AUTEUR

L'AVENIR DU CANADA-FRANÇAIS (épuisé).

VERS L'ACTION, brochure de 110 pages, 25 sous l'exemplaire.

Dans la collection de l'Ecole Sociale Populaire :

L'ORGANISATION OUVRIERE DANS LA PROVINCE DE QUEBEC, deuxième édition (1913), revue et augmentée, 10 sous l'exemplaire.

L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE, 10 sous l'exemplaire.

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE, polémique avec l'hon. sénateur Dandurand, 5 sous. (Ne se vend plus qu'avec la collection de l'E. S. P.).

LA FEDERATION AMERICAINE DU TRAVAIL. D'après le rapport officiel de sa dernière convention. (Seattle, novembre 1913). 10 sous l'exemplaire.

On peut se procurer ces ouvrages en s'adressant à l'auteur, ou à l'Ecole Sociale Populaire, 1075, rue Rachel, ainsi qu'aux principaux libraires de Montréal.

La Compagnie d'Imprimerie Godin Ménard, Limitée,
41, rue Bonsecours, Montréal